

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

TRANSFORMATION ET FONCTION PUBLIQUES



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2021 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2021, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2021 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2021. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2020 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2021, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2020 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

SOMMAIRE

MISSION : Transformation et fonction publiques	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	11
PROGRAMME 348 : Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	15
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	18
1 – Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE	18
2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés	20
Présentation des crédits	21
Justification au premier euro	25
<i>Éléments transversaux au programme</i>	25
<i>Justification par action</i>	29
11 – Etudes	29
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	30
13 – Acquisitions, construction	30
PROGRAMME 349 : Fonds pour la transformation de l'action publique	33
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	34
Objectifs et indicateurs de performance	37
1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique	37
2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés	38
Présentation des crédits	40
Justification au premier euro	44
<i>Éléments transversaux au programme</i>	44
<i>Justification par action</i>	48
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	48
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	51
PROGRAMME 351 : Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines	53
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	54
Objectifs et indicateurs de performance	56
1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »	56
2 – Accompagnement des agents publics	57
Présentation des crédits	58
Justification au premier euro	61
<i>Éléments transversaux au programme</i>	61
<i>Justification par action</i>	64
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	64
PROGRAMME 352 : Innovation et transformation numériques	67
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	68
Objectifs et indicateurs de performance	70
1 – Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents	70
2 – Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics	74
Présentation des crédits	78
Justification au premier euro	82

<i>Éléments transversaux au programme</i>	82
<i>Justification par action</i>	87
<i>01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État</i>	87
<i>02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique</i>	89
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	91
PROGRAMME 148 : Fonction publique	93
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	94
Objectifs et indicateurs de performance	97
<i>1 – Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique</i>	97
<i>2 – Optimiser la formation initiale des fonctionnaires</i>	98
<i>3 – Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale</i>	100
Présentation des crédits	102
Justification au premier euro	107
<i>Éléments transversaux au programme</i>	107
<i>Justification par action</i>	111
<i>01 – Formation des fonctionnaires</i>	111
<i>02 – Action sociale interministérielle</i>	114
<i>03 – Appui et innovation des ressources humaines</i>	119
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	123
Opérateurs	125
<i>ENA - Ecole nationale d'administration</i>	125
<i>IRA - Instituts régionaux d'administration</i>	130

MISSION
Transformation et fonction publiques

Bilan de la programmation pluriannuelle

■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Le Gouvernement s'est résolument engagé dans une transformation profonde de l'action publique. Il s'est ainsi doté des moyens d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles et ambitieuses en créant la mission « Transformation et fonction publiques ». Elle porte les crédits destinés à accompagner la **transformation durable de l'action de l'État et de ses opérateurs** afin que cette dernière soit plus efficiente tant au niveau des moyens financiers et humains alloués que de la qualité du service rendu aux usagers et aux agents publics.

Les crédits de la mission sont majoritairement alloués à des fonds de transformation agissant dans les domaines des ressources humaines, de la rénovation énergétique et du numérique.

A compter de 2021, la mission « Transformation et fonction publiques » intègre les crédits portant sur les politiques de formation des fonctionnaires, d'action sociale interministérielle et d'apprentissage, suivies par la direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (**DGAFP**) auparavant au sein de la mission « gestion des finances publiques et des ressources humaines » (GFPRH).

La mission se compose de cinq programmes qui concourent à l'ambition interministérielle d'une action publique transformée amenée à s'adapter aux évolutions de la société, aux attentes des usagers et des agents publics en s'appuyant sur le développement des nouveaux usages collaboratifs, les ruptures attendues de l'intelligence artificielle et de l'exploitation des données de masse.

Le programme 148 « Fonction publique » est piloté par la DGAFP. Il retrace les crédits consacrés à son action qui couvre l'ensemble de la politique conduite en matière de **ressources humaines au sein de la fonction publique**. Les moyens financiers alloués portent sur les trois actions interministérielles que sont la formation des fonctionnaires, l'action sociale interministérielle et l'appui aux politiques de ressources humaines. Enfin, sont rattachés au programme les opérateurs que sont les écoles interministérielles de formation : l'École nationale d'administration (ENA), devenu le nouvel Institut national du service public (INSP), et les cinq Instituts régionaux d'administration (IRA).

Le programme 351 « Fonds d'Accompagnement interministériel RH » (FAIRH), également piloté par la DGAFP, participe au co-financement de projets inscrits dans les plans ministériels de transformation pour **accompagner les mobilités fonctionnelle ou géographique**, au sein de la fonction publique ou vers le secteur privé, des agents dont les missions évoluent. Les projets portent sur **des dispositifs de formation, de valorisation des compétences et des talents**, d'acquisition de nouvelles compétences dans le cadre de projets professionnels, ainsi que sur des indemnités versées aux agents pour faciliter les mobilités ou les départs hors de la fonction publique.

Le programme 348 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » a vocation, dans le cadre des objectifs de la politique immobilière de l'État et du grand plan d'investissement (GPI), à financer le **plan de rénovation des cités administratives**, afin de permettre aux administrations de disposer d'un parc immobilier mieux adapté à leurs missions, optimisé et moins coûteux, répondant aux objectifs de service public aux usagers dans les territoires et présentant une meilleure performance énergétique. Ce programme, non pérenne, a été créé en 2018 et doté d'un milliard d'euros.

Le programme 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique », placé sous la responsabilité du délégué interministériel à la Transformation publique, finance l'accompagnement des transformations via le « **fonds pour la transformation de l'action publique** » (FTAP), à vocation interministérielle. Ce fonds finance les coûts d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de transformations structurelles. Les projets sont sélectionnés sur la base de procédures d'appels à projets et donnent lieu à la signature d'un contrat de transformation permettant notamment de préciser l'objet et le calendrier de réalisation du projet, sa gouvernance, les modalités de financement, les économies attendues ainsi que les indicateurs d'avancement et de résultat. Créé par la loi de finances pour 2018 et doté de 700 M€, ce fonds non pérenne entre dans le cadre du Grand plan d'investissement.

Le programme 352 « Innovation et transformation numériques », piloté par la direction interministérielle du numérique (**DINUM**), a pour objet de financer l'émergence et le développement de **produits et services numériques innovants** pour résoudre des problèmes de politiques publiques et permettre à l'État d'accélérer sa transformation numérique. Il cofinance notamment le recrutement d'experts qui participent à la transformation numérique du service public en les intégrant pour quelques mois dans des équipes des administrations sur des projets d'innovation et d'amélioration du service public. Le programme mène des actions pour accélérer la transformation des politiques publiques et des méthodes de travail dans les administrations grâce aux usages et aux technologies numériques.

■ BILAN DES RÉFORMES

Les premières années du quinquennat ont permis de mettre en œuvre des engagements forts du Président de la République en matière de transformation de l'action publique (droit à l'erreur, modernisation du statut de la fonction publique) et d'engager un nombre important de chantiers (dématérialisation des démarches, transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics).

Le ministère de la transformation et de la fonction publiques, à travers les cinq programmes qui composent la mission « Transformation et fonction publiques » a été conduit à reprendre et à amplifier ces transformations pour rendre l'action publique plus simple, plus proche et plus efficace. Au cours de l'année 2021, l'accompagnement des projets de transformation par les directions interministérielles s'est maintenu à un niveau élevé.

1. La DGAFP a piloté plusieurs réformes interministérielles et a poursuivi l'accompagnement d'agents publics lors de projets de transformation de leur administration

Les actions prioritaires de la direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP) déployées au travers du programme Fonction Publique ont notamment été consacrées en 2021 à la **réforme de la haute fonction publique**, la **convergence indemnitaire** des agents de la filière administrative de l'État, la mise en œuvre des mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents publics annoncées dans le cadre de la conférence sur les **perspectives salariales** de la fonction publique, la signature du premier accord sur le télétravail dans la fonction publique le 13 juillet 2021 et la mise en place du forfait « **Télétravail** ».

Par ailleurs, un accord interministériel a défini les modalités de mise en œuvre de la **protection sociale complémentaire**. La création des "**concours talents**" s'inscrit quant à elle dans le cadre du plan "Talents du service public" annoncé par le chef de l'État le 11 février 2021. Il prévoit l'accompagnement des jeunes vers la fonction publique dès le collège et le lycée, la création de 1 000 places supplémentaires dans les "Prépas Talents" et le doublement de la "Bourse Talents" qui passe à 4 000 euros pour venir en aide aux jeunes qui se préparent aux concours. 74 Prépas Talents réparties dans toute la France ont été créées.

En 2021, le **fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines** (FAIRH) piloté par la DGAFP a exécuté 20 millions d'euros dont 14 millions d'euros de crédits de titre 2, pour co-financer dix-huit projets de transformation. Le fonds a été sollicité notamment pour suivre l'accompagnement de la réforme de services déconcentrés, de trois réformes de l'administration centrale et d'établissements publics.

2. La DIE a accéléré ses investissements grâce à la notification de marchés et au démarrage des travaux dans de nouvelles cités

Au cours de l'année 2021, la Direction de l'immobilier de l'État (**DIE**) a poursuivi les projets de rénovation engagés. Tous les programmes de travaux avaient ainsi fait l'objet d'une validation en 2020. Seul le projet de Melun a été abandonné en 2021 portant **le nombre de projets à 38**. Au 31 décembre 2021, le cumul d'AE consommées depuis le début du programme s'est élevé à 680 millions d'euros en nette accélération, il était de 260M€ au début de l'année 2021. 16 marchés de travaux ont été notifiés, dont 12 en 2021, parmi lesquelles des cités de grande envergure comme Lille, Lyon et Amiens et sept nouvelles cités ont vu leurs travaux démarrer portant le nombre de cités en travaux à dix.

Pour l'exercice 2021, il s'est également agi d'affiner les programmes en fonction des réorganisations des futurs services occupants et de continuer les processus de désignation des candidats. Les porteurs de projets ont poursuivi les études préalables avant la mise en chantier.

3. La DITP a renforcé l'accompagnement des projets déjà retenus et a sélectionné de nouveaux projets de transformation

En 2021, la Direction interministérielle de la transformation publique (**DITP**) a attribué 80 M€ à 12 projets lauréats à travers le programme **Fonds de transformation de l'action publique (FTAP)**. Cette année, le comité de sélection du fonds a réaffirmé la volonté de contribuer à l'accélération des réformes prioritaires. Il a souhaité également accompagner les évolutions organisationnelles, managériales, numériques des administrations et des opérateurs pour leur permettre de disposer sur le long terme de marges de manœuvre, de compétences et d'outils adaptés à leurs enjeux métiers. Enfin l'amélioration de **l'expérience usagers** est un élément retenu dans la sélection. *In fine*, à fin 2021, 107 projets sont ainsi lauréats du FTAP et la totalité de l'enveloppe 2018 – 2022 de 700 millions d'euros disponible a été attribuée. Chaque projet engagé fait désormais l'objet d'un suivi régulier, qui sera encore renforcé en 2022 pour s'assurer du respect des engagements et de l'atteinte des résultats.

4. La DINUM a sélectionné de nouveaux projets et a poursuivi le recrutement d'experts du numérique

Au cours de l'année 2021, la direction interministérielle du numérique (**DINUM**) a continué à soutenir les projets portés par des agents publics témoins d'irritants ou témoins de méthodes de travail internes de faible efficacité ou dégradant la **qualité du travail des agents publics**. Doté en loi de finances 2021 de 10,6 M€ en AE et en CP (dont 3 M€ de crédits de titre 2), le programme 352 « Innovation et transformation numériques », a notamment financé l'animation de dispositifs d'innovation en fournissant un appui méthodologique et technique et a financé le recrutement et l'accompagnement des experts numériques, entrepreneurs d'intérêt général (EIG), brigade d'intervention numérique. En 2021, 48 profils rares dédiés à l'innovation ont été recrutés.

Le programme **beta.gouv.fr** de la DINUM a poursuivi le déploiement du **fonds d'accélération des startups d'État et de territoires (FAST)** avec pour objectif d'investir dans des projets apportant des solutions concrètes à des problèmes de politique publique, 17 lauréats ont bénéficié d'un cofinancement total de 3 M€. Enfin depuis 2021, la mission BETA de la DINUM a œuvré à la construction et l'accélération de produits numériques prioritaires interministériels (ex. Tchapp : messagerie instantanée de l'État ; site des métiers du numérique).

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

En 2021, l'AIFE a mis à disposition deux nouvelles restitutions dans Chorus qui permettent notamment aux ordonnateurs d'accéder aux données de comptabilité générale, préalable à la mise en place de dispositifs de comptabilité analytique. Cela répond à la première recommandation du relevé d'observations définitives (ROD) du 16 juin 2020 relatif à la CAN dans les services de l'État de la Cour des comptes.

Les travaux engagés en 2020 par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pour une meilleure connaissance des coûts se poursuivent. La DGAFP pilote une démarche interministérielle sur les coûts de formation professionnelle continue des agents de l'État à partir d'un référentiel construit sur des données de comptabilité générale. En 2021, la DGAFP et la direction du budget (DB) ont présenté ce référentiel à l'ensemble des ministères.

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2021 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2021 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants			
Prévision	744 230 304	112 800 958	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	266 430 438	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	744 230 304	-153 629 480	
Exécution	415 328 892	90 330 978	
349 – Fonds pour la transformation de l'action publique			
Prévision	427 750 100	147 964 069	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	40 000 000	148 743 689	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	387 750 100	-779 620	
Exécution	166 988 229	133 919 661	
351 – Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines			
Prévision	2 211 245	2 211 245	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	39 336 471	41 336 471	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-37 125 226	-39 125 226	
Exécution	0	0	
352 – Innovation et transformation numériques			
Prévision	15 550 499	18 245 375	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	10 600 000	10 600 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	4 950 499	7 645 375	
Exécution	13 030 223	14 718 515	
148 – Fonction publique			
Prévision	232 352 841	227 669 576	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	233 487 100	224 366 100	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-1 134 259	3 303 476	
Exécution	226 066 044	216 381 901	
Total Prévision	1 422 094 989	508 891 223	
Total Exécution	821 413 388	455 351 054	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Transformation et fonction publiques

Mission Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	80 000 000 165 707 231	0 415 328 892	168 000 000 34 954 010	266 430 438 90 330 978
11 – Etudes	19 000 000 10 209 800	0 34 219 937	57 000 000 7 139 463	48 641 466 14 697 519
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	37 000 000 57 861 615	0 152 475 806	72 000 000 14 429 148	105 779 272 40 906 061
13 – Acquisitions, construction	24 000 000 97 635 817	0 228 633 148	39 000 000 13 385 399	112 009 700 34 727 398
349 – Fonds pour la transformation de l'action publique	200 000 000 151 897 345	40 000 000 166 988 229	205 612 575 71 908 893	148 743 689 133 919 661
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	200 000 000 151 897 345	40 000 000 166 988 229	205 612 575 71 908 893	148 743 689 133 919 661
351 – Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines	50 000 000 0	39 336 471 0	50 000 000 0	41 336 471 0
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	50 000 000 0	39 336 471 0	50 000 000 0	41 336 471 0
352 – Innovation et transformation numériques	13 200 000 9 650 196	14 600 000 13 030 223	15 200 000 6 218 754	14 600 000 14 718 515
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	13 200 000 9 650 196	11 300 000 12 766 517	15 200 000 6 218 754	11 300 000 14 454 808
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	0 0	3 300 000 263 706	0 0	3 300 000 263 706
148 – Fonction publique	212 977 794 200 261 568	236 522 100 226 066 044	212 977 794 198 377 014	227 401 100 216 381 901
01 – Formation des fonctionnaires	79 272 164 77 781 364	89 822 164 90 103 244	79 272 164 77 391 715	87 041 164 86 058 558
02 – Action sociale interministérielle	128 037 150 117 210 441	139 681 456 129 146 433	128 037 150 117 425 459	133 341 456 123 762 077
03 – Appui et innovation des ressources humaines	5 668 480 5 269 763	7 018 480 6 816 367	5 668 480 3 559 841	7 018 480 6 561 266

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
	<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>			
348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	80 000 000 165 707 231	0 415 328 892	168 000 000 34 954 010	266 430 438 90 330 978
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 11 383 472	0 8 750 027	0 5 031 107	0 10 494 025
Titre 5. Dépenses d'investissement	80 000 000 154 323 759	0 406 578 864	168 000 000 29 922 904	266 430 438 79 836 953
349 – Fonds pour la transformation de l'action publique	200 000 000 151 897 345	40 000 000 166 988 229	205 612 575 71 908 893	148 743 689 133 919 661
Titre 2. Dépenses de personnel	10 000 000 0	5 000 000 0	10 000 000 0	5 000 000 0
Autres dépenses :	190 000 000 151 897 345	35 000 000 166 988 229	195 612 575 71 908 893	143 743 689 133 919 661
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	69 350 000 63 602 021	26 100 000 94 600 114	71 398 590 41 269 438	83 021 592 75 025 602
Titre 5. Dépenses d'investissement	69 350 000 50 236 506	5 300 000 21 089 733	71 398 590 9 050 401	49 960 039 20 096 215
Titre 6. Dépenses d'intervention	51 300 000 -1 941 182	3 600 000 48 198 224	52 815 395 7 924 387	10 762 058 34 652 085
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 40 000 000	0 3 100 159	0 13 664 667	0 4 145 759
351 – Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines	50 000 000 0	39 336 471 0	50 000 000 0	41 336 471 0
Titre 2. Dépenses de personnel	40 000 000 0	33 000 000 0	40 000 000 0	33 000 000 0
Autres dépenses :	10 000 000 0	6 336 471 0	10 000 000 0	8 336 471 0
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	10 000 000 0	6 336 471 0	10 000 000 0	8 336 471 0
352 – Innovation et transformation numériques	13 200 000 9 650 196	14 600 000 13 030 223	15 200 000 6 218 754	14 600 000 14 718 515
Titre 2. Dépenses de personnel	1 500 000 55 248	3 000 000 0	1 500 000 55 248	3 000 000 0
Autres dépenses :	11 700 000 9 594 947	11 600 000 13 030 223	13 700 000 6 163 506	11 600 000 14 718 515
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	11 700 000 9 594 947	11 600 000 12 245 223	13 700 000 6 163 506	11 600 000 14 018 515
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 0	0 785 000	0 0	0 700 000
148 – Fonction publique	212 977 794 200 261 568	236 522 100 226 066 044	212 977 794 198 377 014	227 401 100 216 381 901
Titre 2. Dépenses de personnel	290 000 91 929	290 000 87 974	290 000 91 929	290 000 87 974

Transformation et fonction publiques

Mission Récapitulation des crédits et des emplois

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
Autres dépenses :	212 687 794	236 232 100	212 687 794	227 111 100
	200 169 639	225 978 069	198 285 085	216 293 926
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	199 005 288 191 144 833	211 757 555 202 375 095	198 785 224 186 992 739	209 567 491 198 820 763
Titre 5. Dépenses d'investissement	4 698 159 615 238	12 710 198 3 209 383	4 918 223 2 632 705	6 560 262 1 387 187
Titre 6. Dépenses d'intervention	8 984 347 8 409 568	11 764 347 20 393 592	8 984 347 8 659 641	10 983 347 16 085 976
Total	556 177 794 527 516 340	330 458 571 821 413 388	651 790 369 311 458 672	698 511 698 455 351 054
Titre 2. Dépenses de personnel	51 790 000 147 178	41 290 000 87 974	51 790 000 147 178	41 290 000 87 974
Autres dépenses :	504 387 794	289 168 571	600 000 369	657 221 698
	527 369 163	821 325 414	311 311 494	455 263 080
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	290 055 288 275 725 273	255 794 026 317 970 459	293 883 814 239 456 789	312 525 554 298 358 905
Titre 5. Dépenses d'investissement	154 048 159 205 175 503	18 010 198 430 877 980	244 316 813 41 606 009	322 950 739 101 320 355
Titre 6. Dépenses d'intervention	60 284 347 6 468 386	15 364 347 69 376 816	61 799 742 16 584 028	21 745 405 51 438 061
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 40 000 000	0 3 100 159	0 13 664 667	0 4 145 759

PROGRAMME 348
**Rénovation des cités administratives et autres sites
domaniaux multi-occupants**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Alain Resplandy-Bernard

Directeur de l'immobilier de l'État

Responsable du programme n° 348 : Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Placé sous la responsabilité de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), le programme 348, créé par la loi de finances initiale pour 2018, a pour objectif le financement interministériel de la rénovation des cités administratives et plus généralement de sites occupés par plusieurs administrations de l'État et par ses opérateurs. Doté d'un milliard d'euros sur cinq ans, il a été créé dans le cadre du Grand plan d'investissement (GPI) dans sa dimension transition écologique, mais répond également à des objectifs liés aux conditions de travail, à l'optimisation et la mutualisation des locaux, à la réduction des dépenses d'entretien correctif et au développement d'une politique préventive d'entretien plus économique sur la durée, ainsi qu'à l'accueil du public.

Le but de ce programme est de financer des opérations de restructuration immobilière, d'acquisition ou de reconstruction de bâtiments, ainsi que de travaux lourds relevant du propriétaire, notamment de rénovation énergétique, dans les cités administratives de l'État en priorité – bâtiments emblématiques de la présence de l'État sur le territoire –, compte tenu de l'ancienneté et de l'État dégradé de ce parc domanial. Il s'agit de lutter contre l'obsolescence, en définissant des remises à niveau cohérentes sur le plan technique et en termes de stratégie patrimoniale.

La gouvernance pluriannuelle de ce programme s'inscrit initialement dans les objectifs du GPI, selon les modalités de pilotage de la politique immobilière de l'État : le financement des projets nécessite en effet une labellisation interministérielle préalable dans le cadre de la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP).

Au plan opérationnel, la mise en œuvre de chaque projet relève de la responsabilité du préfet de département en tant que maître d'ouvrage. Un comité de pilotage rassemblant sous son autorité l'ensemble des services concernés ainsi qu'une équipe projet est mis en place pour chaque cité. Tout au long de la mise en œuvre du P348, la direction de l'immobilier de l'État, en tant que responsable du programme, veille au maintien des objectifs de performance définis initialement, ainsi qu'au respect de l'enveloppe fermée du milliard d'euros.

En 2018 et 2019, 39 projets de cités administratives ont été retenus en CNIP par la direction de l'immobilier de l'État, par délégation du ministre chargé du Domaine, pour près de 989 millions d'euros d'investissement. Pour le solde, une part a été consacrée aux études préalables et diagnostics divers (énergétiques, marchés de définition de projets...) et l'autre part est consacrée à des études complémentaires sur une cité (Nanterre). Ainsi, en 2019, l'intégralité des crédits du programme a fait l'objet d'une programmation et d'une répartition entre les projets. Au 31 décembre 2020, tous les programmes de travaux ont été validés. Néanmoins, le choix a été fait au niveau local de ne pas poursuivre le projet de Melun, ce qui ramène le nombre de projets validés à 38.

Au 31 décembre 2021, le cumul d'autorisations d'engagement (AE) consommées depuis le début du programme s'élève à 680 millions d'euros. Ce montant a connu une nette accélération par rapport à début 2021 (260 M€). Ces engagements ont permis la notification d'une acquisition en vente en État futur d'achèvement (VEFA) et de 16 marchés de travaux au total, dont 12 en 2021, parmi lesquelles les cités de grande envergure comme Lille, Lyon et Amiens.

Pour l'exercice 2021, il s'est également agi d'affiner les programmes en fonction des réorganisations des futurs services occupants, et de poursuivre les processus de désignation des candidats. Les porteurs de projets ont eu à finir les études préalables, voire à gérer des aléas révélés avant la mise en chantier, inévitables dans le cas de rénovation (ex : découverte de cavités souterraines à Orléans).

Au niveau du responsable de programme, un des enjeux essentiels de cet exercice et de l'exercice à venir est la gestion mutualisée des révisions et aléas, qui poursuit deux objectifs :

- 1) à l'échelle du programme : assurer la maîtrise de l'enveloppe globale d'un milliard d'euros et permettre de réaliser, au sein de cette enveloppe, les éventuels redéploiements entre projets ;
- 2) à l'échelle de chaque projet : conserver un levier d'action envers le porteur de projet dans le cadre du suivi et de l'accompagnement de la mise en œuvre et disposer des informations actualisées permettant de rendre compte aux instances nationales, au fur et à mesure de l'évolution des performances et des projets.

Au 31 décembre 2021, l'État d'avancement des projets est le suivant:

	Au 1e janvier 2021	Au 31 décembre 2021
Marché global de performance, marché loi MOP notifié ou acquisition réalisée	130 M€ pour 5 projets	65 7M€ pour 17 projets
Travaux démarrés	3	10

Plus précisément:

- les chantiers en cours au 31 décembre 2021 sont: Amiens, Agen, Albi, Besançon, Bordeaux, Cergy, Colmar, Rouen, Strasbourg, ainsi que Toulon dans le cadre de la VEFA;
- les marchés de travaux sont notifiés à: Charleville-Mézières, Lille, Lyon, Mulhouse, Nancy, Nantes, Orléans.

Les premiers agents se sont installés dans des locaux nouvellement aménagés à Rouen, où les travaux ont fait l'objet d'une réception partielle.

Concernant les constructions neuves, les terrassements sont maintenant terminés à Amiens et Strasbourg et les fondations sont maintenant coulées.

Au final, le montant total restant à engager en 2022 pour les opérations qui n'ont pas encore notifié leur marché de travaux, est de 188 M€ (hors aléas).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE

INDICATEUR 1.1 : Économie d'énergie attendue

INDICATEUR 1.2 : Optimisation de la surface occupée

OBJECTIF 2 : S'assurer de l'efficacité des projets financés

INDICATEUR 2.1 : Efficacité énergétique - Coût du kwhep économisé

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Objectifs et indicateurs de performance

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE

INDICATEUR

1.1 – Économie d'énergie attendue

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Économie d'énergie attendue	kWh	139 000 000	137 500 000	139 000 000	132 500 000	132 500 000	139 000 000

Commentaires techniques

Source des données : Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

Mode de calcul : Cet indicateur, répondant pleinement à l'objectif de transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État et du GPI, est la somme des économies d'énergie primaire (gains exprimés en kWh d'énergie primaire) identifiées dans les dossiers de labellisation des cités lauréates. Il ne se prête pas à une mesure annuelle, mais à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée en fonction de l'évolution des projets.

INDICATEUR

1.2 – Optimisation de la surface occupée

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Optimisation de la surface occupée	m2 SUB	239 000	257 000	239 000	246 000	246 000	239 000

Commentaires techniques

Source des données : Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

Mode de calcul : Cet indicateur permet de mesurer et de suivre l'objectif de réduction des surfaces occupées par les services et opérateurs de l'État dans le cadre des travaux financés par le P348. Répondant également à l'objectif « Assurer la transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État », il correspond à la somme des m² de surface utile brute (SUB) de chacun des sites qui seront libérés grâce à la densification des cités lauréates (et intègre également la différence entre surfaces actuelles des cités lauréates, et surfaces futures, à l'issue des travaux). Ces m² ont été identifiés dans les dossiers de sélection des cités lauréates et sont consolidés via les documents de suivi interne, en fonction de l'avancement de chaque projet.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le programme 348 contribue en totalité aux objectifs de transition écologique. De même, à partir de 2021 le programme 348 contribue favorablement au budget vert. L'objectif « Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE », synthétise les deux grandes ambitions du programme 348 : réduire l'empreinte énergétique des services de l'État et optimiser les locaux occupés.

INDICATEUR 1.1

Economie d'énergie attendue

Le but est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets car ceux-ci ont directement conduit à leur sélection. Le suivi de l'indicateur, et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets de département, est assuré lors de la mise en œuvre des projets dans le cadre du dispositif de suivi mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (formalisés par l'échange régulier de documents de suivi, conformément à la circulaire du 13 mai 2019 relative à la mise en œuvre opérationnelle du programme 348 et au suivi de la performance des projets immobiliers de rénovation des cités administratives). Les résultats réels, et incidemment l'atteinte concrète de l'objectif fixé ci-dessus, ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou construites. Les estimations sont toutefois actualisées en fonction des données de suivi produites par les porteurs de projets.

Les économies d'énergie prévues dans les projets sont de deux types :

- 1) des gains sur la facture énergétique des cités lauréates suite aux travaux améliorant la performance énergétique ;
- 2) des gains issus de la suppression de factures énergétiques, au titre de la libération de biens locatifs et domaniaux.

Sur la base des remontées des porteurs de projets, les économies d'énergie prévues dans les projets sont estimées à -132 500 000 kilowatt-heure (kWh) d'énergie primaire à ce stade. Cet indicateur est en baisse du fait de l'abandon du projet de rénovation de la cité administrative de Melun, les crédits de ce projet n'ayant pas été redéployés pour permettre de faire face à l'augmentation des révisions de prix issues de la hausse du coût des matériaux.

INDICATEUR 1.2

Optimisation de la surface occupée

Cet indicateur essentiel au regard des objectifs de la PIE traduit les efforts de mutualisation et de densification des services, dans une logique de rationalisation des implantations immobilières de bureaux de l'État et de ses opérateurs, ainsi que d'économies budgétaires. Il ne se prête pas à une mesure annuelle, mais à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée en fonction de l'évolution des projets. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets, car ceux-ci ont directement contribué à leur sélection. Le suivi de l'indicateur et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets de département est assuré, au cours de la mise en œuvre des projets, dans le cadre du dispositif mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (échange de documents de suivi type, conformément à la circulaire du 13 mai 2019 relative à la mise en œuvre opérationnelle du programme 348 et au suivi de la performance des projets immobiliers de rénovation des cités administratives). Les résultats réels ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou reconstruites. Les estimations sont toutefois actualisées en fonction des données de suivi produites par les porteurs de projets.

L'optimisation des surfaces occupées peut être réalisée par la démolition de bâtiments vétustes ou devenus inadaptés au fonctionnement du service, par la libération de bâtiments domaniaux ou locatifs, par l'augmentation de la surface utile brute des bâtiments existants, grâce à des aménagements de locaux (combles...) ou par la reconstruction de certaines cités sur des emprises foncières nouvelles.

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Objectifs et indicateurs de performance

Le suivi des projets mis en place par la DIE vise *a minima* au maintien de l'objectif de 239 000 m² libérés sur l'ensemble de la durée du programme. Pour 2021, le résultat de l'indicateur est de 246 000 m² SUB optimisés. Il représente la différence de périmètre global entre la situation initiale et la situation à la livraison des projets. En effet, depuis la première crise COVID, les objectifs de densification ont été améliorés sur les projets et ont permis d'augmenter les surfaces libérées, surfaces issues essentiellement du parc locatif mais aussi de biens domaniaux

OBJECTIF

2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés

INDICATEUR

2.1 – Efficacité énergétique - Coût du kwhep économisé

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Efficacité énergétique - Coût du kwhep économisé	€/Kwh	7,1	7,2	7,1	7,5	7,5	7,1

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Source des données : Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

Mode de calcul : Cet indicateur permet de mesurer et de suivre l'objectif de coût des économies d'énergie dans le cadre des travaux financés par le P348. Il correspond à la somme des rapports entre le coût des travaux par projets et le montant attendu d'économie d'énergie, également par projet. Ces données ont été identifiées dans les dossiers de sélection des cités lauréates et sont consolidés via les documents de suivi interne, en fonction de l'avancement de chaque projet. Si l'objectif est une agrégation de l'ensemble des données par cités, il s'agit néanmoins d'un indicateur indispensable pour s'assurer du retour sur investissement par projets.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet indicateur ne se prête pas à une mesure annuelle, mais davantage à une estimation en début de programme (objectif retenu une fois les cités lauréates sélectionnées), actualisée chaque année en fonction de l'évolution des projets. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets car ceux-ci ont directement conduit à leur sélection. Le suivi de l'indicateur et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets de département est assuré, au cours de la mise en œuvre, par un dispositif de suivi mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (documents de suivi interne et conformément à la circulaire sur le suivi du programme 348 du 13 mai 2019). Les résultats réels, et incidemment l'atteinte concrète de l'objectif fixé, ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou construites.

Sur la base des remontées des porteurs de projets, l'estimation actualisée du coût du Kilowatt-heure (kWh) économisé est de 7,5 €. Cet indicateur est en baisse du fait de l'abandon du projet de Melun.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Etudes	5 252 069	28 967 868	34 219 937	0
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	1 464 378	151 011 428	152 475 806	0
13 – Acquisitions, construction	2 033 580	226 599 568	228 633 148	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+744 230 304 (hors titre 2)		+744 230 304	
Total des AE ouvertes	744 230 304 (hors titre 2)		744 230 304	
Total des AE consommées	8 750 027	406 578 864	415 328 892	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Etudes	4 719 918	48 641 466 9 977 601	48 641 466 14 697 519	48 641 466
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	3 792 297	105 779 272 37 113 763	105 779 272 40 906 061	105 779 272
13 – Acquisitions, construction	1 981 811	112 009 700 32 745 588	112 009 700 34 727 398	112 009 700
Total des CP prévus en LFI	0	266 430 438	266 430 438	266 430 438
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-153 629 480 (hors titre 2)		-153 629 480	
Total des CP ouverts	112 800 958 (hors titre 2)		112 800 958	
Total des CP consommés	10 494 025	79 836 953	90 330 978	

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes	2 824 856	19 000 000 7 384 944	19 000 000	19 000 000 10 209 800
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	8 536 611	37 000 000 49 325 004	37 000 000	37 000 000 57 861 615
13 – Acquisitions, construction	22 005	24 000 000 97 613 811	24 000 000	24 000 000 97 635 817
Total des AE prévues en LFI	0	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Total des AE consommées	11 383 472	154 323 759		165 707 231

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes	3 967 515	57 000 000 3 171 949	57 000 000	57 000 000 7 139 463
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	1 045 269	72 000 000 13 383 879	72 000 000	72 000 000 14 429 148
13 – Acquisitions, construction	18 323	39 000 000 13 367 076	39 000 000	39 000 000 13 385 399
Total des CP prévus en LFI	0	168 000 000	168 000 000	168 000 000
Total des CP consommés	5 031 107	29 922 904		34 954 010

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	11 383 472	0	8 750 027	5 031 107	0	10 494 025
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 383 472	0	8 750 027	5 031 107	0	10 494 025
Titre 5 – Dépenses d'investissement	154 323 759	0	406 578 864	29 922 904	266 430 438	79 836 953
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	154 323 759	0	406 578 864	29 922 904	266 430 438	79 836 953
Total hors FdC et AdP		0			266 430 438	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+744 230 304			-153 629 480	
Total*	165 707 231	744 230 304	415 328 892	34 954 010	112 800 958	90 330 978

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		351 699 030						
Total		351 699 030						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2021		386 104 111		5 040 000				
Total		386 104 111		5 040 000				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		2 066 517						
19/11/2021		4 360 646		3 966 517				
Total		6 427 163		3 966 517				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021								15 198 944
01/12/2021								147 437 053
Total								162 635 997

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		744 230 304		9 006 517				162 635 997

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes		34 219 937	0 34 219 937		48 641 466 14 697 519	48 641 466 14 697 519
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		152 475 806	0 152 475 806		105 779 272 40 906 061	105 779 272 40 906 061
13 – Acquisitions, construction		228 633 148	0 228 633 148		112 009 700 34 727 398	112 009 700 34 727 398
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	266 430 438	266 430 438
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+744 230 304	+744 230 304		-153 629 480	-153 629 480
Total des crédits ouverts	0	744 230 304	744 230 304	0	112 800 958	112 800 958
Total des crédits consommés	0	415 328 892	415 328 892	0	90 330 978	90 330 978
Crédits ouverts - crédits consommés		+328 901 412	+328 901 412		+22 469 980	+22 469 980

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

L'ensemble des AE prévues pour la conduite du programme a été ouvert en loi de finances entre 2018 et 2020, les AE non engagées ont été reportées en 2021. La LFI 2021 a ouvert 266 M€ de CP et 163 M€ de CP ont été annulés. L'exécution 2021 s'établit à 415 M€ AE et 90 M€ CP.

L'année 2021 est marquée par l'engagement de 415 M€, dont 387 M€ au titre la notification des marchés globaux de performance des cités administratives d'Albi, Lille, Lyon, Mulhouse, Nancy, Nantes, Orléans et Strasbourg et des marchés de travaux (marchés de maîtrise d'ouvrage public, dits "MOP") pour les cités d'Agen, Besançon, Cergy-Pontoise et Charleville-Mézières.

Alors qu'au 1^{er} janvier 2021, 26% des autorisations d'engagement du programme avaient été engagées en cumulé depuis 2018, les consommations ont connu un bond avec une exécution cumulée 2018/2021 qui s'est établie au 31/12/2021 à 680 M€ (soit 68% du milliard). Cette forte progression des engagements s'explique par des notifications de marchés pour des opérations de grande envergure, dont des constructions neuves (Lille, Lyon et Nantes) pour lesquelles la notification a représenté à elles seules l'engagement de plus de 200 M€. Cependant des décalages au niveau de l'engagement des marchés de travaux de nombreuses cités en MOP et le report en 2022 des démarrages de chantiers des principaux marchés globaux de performance (MGP) ont eu un fort impact sur la consommation de CP.

Les marchés globaux de performance prévoient, comme en MOP dans le cadre d'un concours, l'indemnisation des candidats non retenus en phase avant-projet sommaire (APS), soit 10 % du montant estimé des études. Ainsi, pour tous les MGP notifiés, des indemnités relatives aux études en phases APS ont été versées aux candidats non retenus.

La majorité des CP de 2021 est portée par les projets majeurs, notamment les paiements relatifs aux acquisitions foncières, aux indemnités des candidats non retenus, aux avances établies dans les contrats lors des dialogues compétitifs, au paiement du bâtiment acquis en VEFA à Toulon.

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Justification au premier euro

Près de 20% des paiements constatés en 2021 correspondent à des dépenses qui ont permis la livraison de la première tranche de travaux sur la cité administrative de Rouen (qui comprend notamment une part importante de coûts de désamiantage). Cette première tranche a fait l'objet d'une réception partielle des travaux.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	277 487 334	277 487 334
Amendements	0	0	0	0	-11 056 896	-11 056 896
LFI	0	0	0	0	266 430 438	266 430 438

Suite à l'examen du projet de loi par le Parlement, un amendement parlementaire (n° 1239 L2) a réduit ce montant de 11 056 896 € portant ainsi le montant de loi de finances initiale à 266 430 438 €.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

La préparation du budget 2021 s'est fondée sur le dialogue de gestion avec les porteurs de projet et l'analyse de la DIE. La trajectoire d'exécution présentée pour 2021 a reposé sur la projection selon laquelle l'ensemble des marchés de travaux serait notifiée en 2021 à l'exception de 8 projets : Avignon, Brest, Guéret, la Rochelle, Mâcon, Metz, Toulon et Tours. Un risque sur la fiabilité de cette projection a toutefois été annoncée du fait de la difficulté à anticiper la façon dont les retards liés au confinement se résorberaient ou au contraire conduiraient à des allongements des calendriers.

Le décalage des projets dans le temps a rapidement permis de déterminer que la cible ne pourrait pas être atteinte en 2021 et des annulations de crédits de paiements sont intervenues à hauteur de 15 198 944 € en loi de finances rectificative du 19 juillet 2021 et 147 437 053 € en loi de finance rectificative du 1^{er} décembre 2021, ce qui a conduit à annuler totalement les crédits prévus en réserve, ainsi que des crédits non répartis pour aléas de gestion.

Concernant les mouvements opérés par voie réglementaire en 2021, deux transferts sont intervenus entre le programme 148 « Fonction publique » et le programme 348 afin de financer les études et les travaux des restaurants inter-administratifs et de crèches dans le cadre des travaux de rénovation des cités administratives. Le premier transfert est intervenu au premier trimestre 2021 pour un montant total de 2 066 517 € en AE pour les cités d'Alençon, de Nantes et pour des études pour la cité de Lille.

Le transfert suivant est intervenu lors du deuxième semestre 2021 pour 4 360 646 € d'AE pour les restaurants de Strasbourg ainsi que des études pour des projets de crèche à Lille et à Amiens. Dans le cadre de ce transfert, 3 966 517 € de CP ont également été versés au programme 348 au titre des restaurants de Strasbourg, d'Alençon, de Nantes et de Lille.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	0	0	0	10 657 218	10 657 218
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	10 657 218	10 657 218

En 2021, 10 657 218 € en CP ont fait l'objet d'un blocage dans le cadre d'une réserve de précaution initiale (réserve définie à l'article 51 de la LOLF visant à respecter un plafond global de dépenses pour les programmes dotés de crédits limitatifs). Ces crédits ont été annulés en loi de finances rectificative.

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 744 230 304	CP ouverts en 2021 * (P1) 112 800 958
AE engagées en 2021 (E2) 415 328 892	CP consommés en 2021 (P2) 90 330 978
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 148 590 376	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 46 433 885
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 180 311 037	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 43 897 093

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 216 096 220				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 1 578				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 216 097 798	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 46 433 885	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 169 663 913
AE engagées en 2021 (E2) 415 328 892	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 43 897 093	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 371 431 798
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 541 095 712
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 224 476 047
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 316 619 665

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 +reports 2020 +mouvements réglementaires +FdC +AdP +fongibilité asymétrique +LFR

Justification par action

ACTION

11 – Etudes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Etudes			0		48 641 466	48 641 466
		34 219 937	34 219 937		14 697 519	14 697 519

Les engagements et paiements constatés en études pour 2021 concernent principalement les opérations des cités de Toulouse, d'Orléans, de Mulhouse et de Strasbourg.

L'exécution 2021 a mis en évidence des décalages entre la répartition entre action telles que prévues en LFI et la véritable exécution. Ce décalage relève essentiellement d'un problème d'imputations. La part des marchés qui peut s'imputer en prestations intellectuelles est plus importante que prévue en cumul pluriannuel. En effet des prestations qui s'imputent en études avaient initialement été budgétées dans l'activité travaux et l'activité acquisition construction. Le montant total par opération n'est pas impacté. Par ailleurs, pour la cité de Cergy, le marché de travaux a été imputé totalement sur l'action études pour 11M€.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		5 252 069		4 719 918
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		5 252 069		4 719 918
Titre 5 : Dépenses d'investissement		28 967 868	48 641 466	9 977 601
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		28 967 868	48 641 466	9 977 601
Total		34 219 937	48 641 466	14 697 519

Les dépenses concernées par l'action 11 études correspondent à la fois à des études préalables et autres diagnostics, aux marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et aux prestations intellectuelles.

Le programme 348 étant un programme d'investissement, les dépenses de fonctionnement n'interviennent qu'à la marge.

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Justification au premier euro

ACTION

12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		152 475 806	0		105 779 272 40 906 061	105 779 272 40 906 061

Les engagements pour 2021 pour cette action correspondent à la notification des MGP d'Albi, Mulhouse, Nancy, Orléans, ainsi que l'engagement des marchés de travaux en loi MOP pour les cités d'Agen, Bordeaux, Besançon, Charleville-Mézières, Strasbourg.

Les paiements concernent quant à eux les cités de Bordeaux, Toulon, Toulouse, Strasbourg, Colmar et surtout Rouen pour plus de 17M€.

Les principaux décalages entre la prévision d'exécution figurant en LFI et la réalisation en CP portent essentiellement sur des surestimations des prévisions de paiements pour les cités qui ont été effectivement notifiées au second semestre 2021.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 464 378		3 792 297
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 464 378		3 792 297
Titre 5 : Dépenses d'investissement		151 011 428	105 779 272	37 113 763
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		151 011 428	105 779 272	37 113 763
Total		152 475 806	105 779 272	40 906 061

Le programme 348 étant un programme d'investissement, les dépenses de fonctionnement n'interviennent qu'à la marge.

ACTION

13 – Acquisitions, construction

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Acquisitions, construction		228 633 148	0		112 009 700 34 727 398	112 009 700 34 727 398

Pour 2021, plus de la moitié de l'engagement et des paiements totaux de cette action est portée par la notification du MGP de la cité de Lille.

Le reste des engagements s'explique par la notification des marchés de Nantes, de Lyon et dans des moindres mesures par des engagements à Tulle. Les autres paiements sont portés par Amiens, Lyon, Nantes.

En CP, le décalage par rapport à la prévision d'exécution s'explique par des surestimations des prévisions de paiements pour les cités qui ont été effectivement notifiées en 2021.

Pour les opérations de grande envergure, l'enjeu de la prévision est déterminant pour la trajectoire budgétaire du programme. En effet, le démarrage d'un chantier d'une opération ou son décalage de quelques mois impacte la prévision de paiements de plusieurs dizaines de millions d'euros d'une année sur l'autre.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 033 580		1 981 811
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 033 580		1 981 811
Titre 5 : Dépenses d'investissement		226 599 568	112 009 700	32 745 588
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		226 599 568	112 009 700	32 745 588
Total		228 633 148	112 009 700	34 727 398

PROGRAMME 349
Fonds pour la transformation de l'action publique

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thierry LAMBERT

Délégué Interministériel à la transformation publique

Responsable du programme n° 349 : Fonds pour la transformation de l'action publique

Précisions sur le changement de responsable du programme

A titre liminaire, il est précisé que le délégué interministériel à la transformation publique est responsable du programme 349 depuis le 1^{er} janvier 2021. L'exécution budgétaire a donc été menée pour la première année en 2021 par la DITP. L'exécution budgétaire des années précédentes a été effectuée sous la responsabilité de la directrice du budget.

Le programme 349 porte le « Fonds pour la transformation de l'action publique » (FTAP). Ce fonds est un dispositif à vocation interministérielle qui finance les coûts d'investissement (au sens large) nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles. Les projets de transformation sont sélectionnés sur la base de procédures d'appels à projets et donnent lieu à la signature d'un contrat de transformation permettant notamment de préciser l'objet et le calendrier de réalisation du projet, sa gouvernance, les modalités de financement, les économies attendues ainsi que les indicateurs d'avancement et de résultat.

L'objectif du FTAP est d'investir aujourd'hui pour demain, de réaliser des économies et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique. Le portefeuille global des projets portés par ce programme doit permettre un retour sur investissement élevé en termes d'économies pérennes : un euro investi a vocation à conduire à un euro pérenne d'économies au bout de trois ans.

La transformation de l'action publique constitue un impératif pour adapter les services publics aux attentes et besoins des usagers, saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies et offrir aux agents de meilleures conditions de travail. Cette transformation doit permettre un fonctionnement plus efficient des services publics et contribuer à réduire le poids de la dépense publique et des prélèvements obligatoires pesant sur l'économie, les ménages et les entreprises.

L'année 2018 a été marquée par la mise en place du Fonds. La loi de finances pour 2018 a ouvert 200 M€ d'autorisations d'engagement (AE). A l'issue d'une instruction réalisée par le comité de pilotage du fonds, présidé par le ministre de l'action et des comptes publics et le secrétaire d'État au numérique et associant cinq personnalités qualifiées extérieures au ministère de l'action et des comptes publics, 33 projets lauréats ont été retenus. Les projets sélectionnés concernent des domaines variés tels que la recherche d'emploi, les prévisions météorologiques, la politique d'hébergement et de logement des personnes sans abri ou encore le parcours universitaire des étudiants. Au total, les financements attribués par le FTAP en 2018 ont atteint la quasi-totalité de l'enveloppe allouée en loi de finances, soit près de 200 M€.

La loi de finances pour 2019 a poursuivi la dynamique de transformation en ouvrant une nouvelle enveloppe de 245 M€ en AE. 32 lauréats ont été sélectionnés à l'issue des deux sessions de l'année. Une partie de ces projets fait appel aux technologies innovantes d'intelligence artificielle et de big data pour garantir une meilleure fiabilité des bases de la fiscalité directe locale, pour améliorer la sécurité de la navigation maritime, pour faciliter l'actualisation des cartes marines, pour le traitement des événements déclarés par les exploitants nucléaires français, etc. Les opérateurs sont représentés parmi les lauréats à l'image du soutien apporté à la modernisation du centre d'étude et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Des améliorations concrètes seront permises pour les agents avec, par exemple, la création d'une interface utilisable en mobilité permettant d'accéder lors des contrôles en entreprise aux données pertinentes pour les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). L'appui au déploiement de la télémédecine (notamment en milieu pénitentiaire ou à destination des agents des préfectures, de la police et de la gendarmerie) ainsi que l'accompagnement des usagers et de certains publics éloignés de l'emploi font également partie des thématiques qui se distinguent en 2019. Parallèlement, il a été décidé de déconcentrer une partie de l'enveloppe du fonds aux préfets de région afin d'accompagner leurs projets de transformation dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Une première enveloppe de 6 M€ a ainsi été mise à disposition des préfets de régions fin juillet 2019.

Cette enveloppe a été complétée en 2020 avec la déconcentration de 28 M€ supplémentaires aux préfets de région, conformément à la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Au total, les financements attribués par le FTAP en 2019 ont atteint un peu moins de 170 M€.

En 2020, le FTAP a continué à accompagner les réformes prioritaires du gouvernement. Une nouvelle enveloppe de 200 M€ en AE a été ouverte. La première session a conduit à la sélection de 16 nouveaux lauréats en juin 2020. Ces lauréats bénéficient d'un financement important de 140 M€ en raison de la présence de projets d'envergure répondant directement à des priorités du Gouvernement comme la mise en place d'une identité numérique sécurisée pour faciliter les démarches administratives dématérialisées et la refonte des systèmes d'information de la politique agricole commune. Les opérateurs de l'État représentent un tiers des lauréats. La seconde session a abouti à un comité de pilotage en octobre 2020, présidé par la ministre de la transformation et de la fonction publiques. 19 nouveaux lauréats ont été distingués, bénéficiaires d'un montant de 112 M€. Ces financements permettent d'accompagner des projets favorisant la maîtrise de l'artificialisation des sols, la simplification des démarches des entreprises ou encore l'insertion professionnelle des détenus. Au total, ce sont 252 M€ attribués par le FTAP en 2020.

Enfin, en 2021, 80 M€ ont été attribués à 12 projets. Le comité de sélection du FTAP a réaffirmé la volonté de contribuer à l'accélération des réformes prioritaires, en finançant deux projets structurants du programme « procédure pénale numérique » du ministère de la Justice. Il a souhaité par ailleurs accompagner les évolutions organisationnelles, managériales, numériques des administrations et des opérateurs pour leur permettre de disposer sur le long terme de marges de manœuvre, de compétences et d'outils adaptés à leurs enjeux métiers. C'est à ce titre que la direction générale de la gendarmerie nationale et l'Opéra de Paris ont été lauréats du FTAP. Les projets porteurs de simplification au service des agents et des usagers ont également été encouragés. Le projet « facturation électronique » en est un exemple emblématique. Porté conjointement par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE), il a pour objectif de permettre, via une plateforme étatique d'échanges publics, la mise en œuvre systémique de l'e-facturation et d'offrir un socle de services minimal aux entreprises. Enfin l'amélioration de l'expérience usager est un élément majeur retenu dans la sélection deux projets : le projet Calypso, mené par la Direction Générale de l'alimentation du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation autour de la dématérialisation des démarches administratives des vétérinaire et des agents chargés de la protection des populations ; ou encore le projet « plateforme de données scientifiques » porté par l'institut national de la recherche archéologique (INRAP) s'appuyant sur l'intelligence artificielle.

In fine, à fin 2021, 107 projets sont ainsi lauréats du FTAP et la totalité de l'enveloppe 2018 – 2021 disponible a été attribuée. Chaque projet engagé fait désormais l'objet d'un suivi régulier, qui sera encore renforcé en 2022 pour s'assurer du respect des engagements et de l'atteinte des résultats.

2018		2019		2020		2021	
AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
20,1	0	65,3	37,5	151,8	71,9	168,2	135,1

La sous-exécution par rapport aux crédits ouverts en loi de finances s'explique principalement par une montée en charge plus lente qu'anticipée des projets sélectionnés, ainsi que par un décalage dans l'année du processus de sélection des projets, suite aux mesures de confinement décidées dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Changement de périmètre ministériel du FTAP et transfert de responsabilité de programme

La création à l'été 2020 du Ministère de la transformation et de la fonction publiques (MTFP) a conduit à un changement de périmètre ministériel de la DITP et du FTAP, nécessaire à l'alignement de la stratégie de transformation publique et des outils à sa disposition. Depuis sa création en 2018, le P349 était sous la responsabilité de la directrice du budget. La direction interministérielle de la transformation publique assurait l'animation et la promotion du FTAP. Le rattachement de la DITP au MTFP s'est accompagné du transfert de la responsabilité du P349 de la DB à la DITP afin de réunir au sein d'un seul ministère l'expertise nécessaire à la transformation publique et les moyens financiers à sa disposition.

Ce transfert de responsabilité a permis de regrouper au sein du MTFP le suivi budgétaire des projets et leur suivi « métier ». En effet, plus de 600 M€ du FTAP avaient déjà été attribués fin 2020. A compter de 2021, les équipes en charge de l'animation du dispositif ont progressivement diminué le temps consacré à la sélection des lauréats au bénéfice du suivi des projets et de leur accompagnement. Centraliser l'ensemble des dimensions du suivi au sein de la DITP a permis d'une part de présenter un guichet unique de suivi et de mise à disposition des fonds pour les lauréats, d'autre part de gérer budgétairement le programme en fonction des retours des administrations lauréates sur le déploiement opérationnel de leur projet.

En 2021, 33,6 M€ de crédits ont été ouverts en AE et près de 138 M€ en CP. Au cours du premier trimestre 2021, une revue complète des engagements des 97 lauréats FTAP ayant signé leur contrat de transformation a donné lieu à la suspension de tout ou partie du cofinancement FTAP initialement prévu de trois d'entre eux pour un montant cumulé de 8,85 M€.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique

INDICATEUR 1.1 : Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

OBJECTIF 2 : S'assurer de l'efficacité des projets financés

INDICATEUR 2.1 : Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents

INDICATEUR 2.2 : Retour sur investissement attendu des projets financés

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique

INDICATEUR

1.1 – Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	jours	71	95	60	60	45	60
Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection	%	26	37	75	100	30	75

Commentaires techniques

Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection

Sources des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : nombre de jours entre la date de la fin de l'appel à projets (jour limite pour la sélection des candidatures) et la date de validation des projets lauréats par le comité de pilotage du FTAP

*Pour la première année du Fonds (année 2018), le délai a été décompté par différence entre la date d'annonce des lauréats et la date limite des dépôts. Les annonces des lauréats sont intervenues plusieurs jours après le comité de pilotage qui a désigné les lauréats. Le délai présenté est donc plus large que le seul délai d'instruction. A compter de 2019, le délai est décompté par différence entre la date de désignation des lauréats par le comité de pilotage et la date limite des dépôts pour mieux rendre compte de la seule durée de l'instruction.

Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : nombre de projets pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection / nombre de projets sélectionnés

ANALYSE DES RÉSULTATS

Délai d'instruction moyen des projets

En ce qui concerne le délai constaté entre la fin de l'appel à projets et la validation des projets lauréats par le comité de pilotage du Fonds, il s'est établi en moyenne à 55 jours en 2018 (68 jours pour le premier appel à projets et 41 pour le second). En 2019, le délai s'est établi à 69 jours pour la première session de l'appel à projets et à 73 jours pour la seconde, soit un délai moyen de 71 jours. En 2020, 123 jours ont été nécessaires à l'instruction de la première session (le comité de sélection ayant eu lieu pendant le premier confinement), 67 jours pour la seconde session. En moyenne, le délai d'instruction s'est donc établi à 95 jours en 2020. En 2021, le délai moyen se situe aux alentours de 45 jours, principalement en raison de la levée des contraintes liées à la crise sanitaire.

La hausse de 2020 par rapport aux prévisions et par rapport à 2019 s'explique par la réorganisation nécessaire du processus d'instruction de la première session dans le contexte de confinement du printemps 2020. En revanche, des

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Objectifs et indicateurs de performance

délais similaires à ceux de 2019 ont été respectés pour la seconde session 2020. Malgré un décalage de la date-limite de dépôt (du 5 juin au 31 juillet) et du comité de pilotage (de fin juillet au 6 octobre), le délai d'instruction s'est élevé à 67 jours. Pour 2021, cette amélioration du délai moyen s'explique par la diminution des délais entre la clôture des dépôts de candidature et la tenue du comité de pilotage.

Le délai d'instruction minimal des projets est entre 1 mois et demi et 2 mois. Cette durée incompressible s'explique par les différentes étapes qui jalonnent la sélection des projets candidats au FTAP, qui garantissent la rigueur de la sélection : instruction au fond des projets par les différentes administrations concernées (DITP, DB, DINUM) ; instruction par les membres du COPIL, dont des personnalités qualifiées extérieures ; audits des candidats pour lesquels des précisions ou éclaircissements sont jugés nécessaires.

Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection

L'expérience a montré que la phase de contractualisation suivant l'annonce des lauréats s'avérait chronophage du fait des échanges nécessairement nombreux pour stabiliser le contenu des contrats, notamment au sujet des économies escomptées. Ce nouvel indicateur vise donc à suivre les efforts entrepris pour réduire ce temps de contractualisation, responsable d'une partie des sous-consommations de crédits constatées sur le P349. Un délai moyen de plus de 5 mois était constaté pour les 4 premiers appels à projet pour stabiliser et approuver les contrats de transformation, dont la signature déclenche la mise à disposition des fonds. En 2021, tous les contrats de transformation des appels à projets des années précédentes n'ayant pas encore fait l'objet d'une contractualisation ont été signés à part un contrat pour lequel des discussions complémentaires sont nécessaires. Sur les deux appels à projet de 2021, trois lauréats ont finalisé la procédure de contractualisation en 2021.

OBJECTIF

2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés

INDICATEUR

2.1 – Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers	%	84	62	70	60	62	70
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de travail des agents	%	87	96	60	94	100	60

Commentaires techniques

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats.

Mode de calcul : nombre de projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents / nombre total de projets sélectionnés dans le cadre des appels à projets du FTAP

L'évaluation de l'impact direct se fait sur la base du caractère immédiat et réel du lien entre le projet et le service aux usagers ou la qualité de travail des agents. Exemples : un projet de dématérialisation de formulaire ou de procédure a un impact direct ; un projet de création d'outils innovants comme un lac de données ou un nouveau système d'information n'a pas d'impact direct.

INDICATEUR

2.2 – Retour sur investissement attendu des projets financés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Retour sur investissement attendu des projets financés		1,4	1,5*	1	1,5	1,4	1

Commentaires techniques

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats.

*Fin 2020, ce ratio ne prend pas en compte les économies escomptées de deux projets (Plan achats de l'État et France identité numérique) qui respectent le critère de retour sur investissement mais pour lesquels le montant exact d'économies sera déterminé dans une phase à venir de leur déploiement.

Mode de calcul : économies annuelles pérennes (en M€) / investissement total du FTAP

Cette méthode de calcul du rendement permet d'évaluer l'atteinte de la cible d'un euro d'économie annuelle pérenne pour chaque euro investi par le FTAP, fixée par le rapport du Grand plan d'investissement remis au Premier ministre en septembre 2017.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Impact direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents

Environ 50% des projets lauréats des appels à projets conduits en 2018 ont eu un impact qui peut être qualifié de direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents. On peut notamment citer plusieurs projets de dématérialisation (dématérialisation du traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme, des déclarations foncières des propriétés bâties ou encore des procédures administratives du ministère de la culture) ainsi que les projets visant à améliorer le parcours des étudiants en licence ou bien le parcours des étrangers en France.

Les appels à projets 2019 permettent d'observer un taux à peu près similaire, autour de 50% des projets lauréats. On peut notamment citer un projet de création de centres mutualisés de médecine de prévention interconnectés dans trois départements normands (Manche, Eure, Seine-Maritime), la création d'une interface utilisable en mobilité permettant aux agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) d'accéder aux données pertinentes lors des contrôles en entreprises, le développement de nouveaux services numériques tournés vers les usagers afin de mieux comprendre leurs besoins et, dès lors, de mieux cibler les actions de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, le financement d'un établissement pénitentiaire expérimental ou la transformation numérique de la commande publique. En 2020, un taux de 54 % est constaté, dans le prolongement des années précédentes. Le taux est de 62% en 2021. Parmi les lauréats peuvent ainsi être distingués un projet liée à un SIRH de la gendarmerie nationale, un projet visant à la mise en place d'une plateforme de données scientifiques de l'INRAP ou encore un outil permettant un meilleur partage des informations entre les vétérinaires et le ministère de l'Agriculture.

Retour sur investissement

L'enquête la plus récente réalisée entre septembre et octobre 2021, a permis de conforter les prévisions d'économies attendues une fois les projets déployer. Les économies prévisionnelles déclarées par les porteurs des projets s'établissent à fin 2021 à hauteur de 944 M€ (hors projet « plan achats de l'État » dont l'équilibre et les objectifs sont en cours de révision), soit un retour sur investissement de 1,4.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	26 100 000 94 600 114	5 300 000 21 089 733	3 600 000 48 198 224	3 100 159	40 000 000 166 988 229	40 000 000
Total des AE prévues en LFI	5 000 000	26 100 000	5 300 000	3 600 000	0	40 000 000	40 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 567 246		+390 317 346 (hors titre 2)			+387 750 100	
Total des AE ouvertes	2 432 754		425 317 346 (hors titre 2)			427 750 100	
Total des AE consommées	0	94 600 114	21 089 733	48 198 224	3 100 159	166 988 229	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	83 021 592 75 025 602	49 960 039 20 096 215	10 762 058 34 652 085	4 145 759	148 743 689 133 919 661	148 743 689
Total des CP prévus en LFI	5 000 000	83 021 592	49 960 039	10 762 058	0	148 743 689	148 743 689
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 567 246		+1 787 626 (hors titre 2)			-779 620	
Total des CP ouverts	2 432 754		145 531 315 (hors titre 2)			147 964 069	
Total des CP consommés	0	75 025 602	20 096 215	34 652 085	4 145 759	133 919 661	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	10 000 000	69 350 000	69 350 000	51 300 000	40 000 000	200 000 000	200 000 000
		63 602 021	50 236 506	-1 941 182			151 897 345
Total des AE prévues en LFI	10 000 000	69 350 000	69 350 000	51 300 000	0	200 000 000	200 000 000
Total des AE consommées	0	63 602 021	50 236 506	-1 941 182	40 000 000		151 897 345

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	10 000 000	71 398 590	71 398 590	52 815 395	13 664 667	205 612 575	205 612 575
		41 269 438	9 050 401	7 924 387			71 908 893
Total des CP prévus en LFI	10 000 000	71 398 590	71 398 590	52 815 395	0	205 612 575	205 612 575
Total des CP consommés	0	41 269 438	9 050 401	7 924 387	13 664 667		71 908 893

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	5 000 000	0	0	5 000 000	0
Rémunérations d'activité	0	5 000 000	0	0	5 000 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	63 602 021	26 100 000	94 600 114	41 269 438	83 021 592	75 025 602
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	52 121 047	26 100 000	94 600 114	31 499 951	83 021 592	72 414 115
Subventions pour charges de service public	11 480 974	0	0	9 769 487	0	2 611 487
Titre 5 – Dépenses d'investissement	50 236 506	5 300 000	21 089 733	9 050 401	49 960 039	20 096 215
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	36 429 054	1 683 000	4 293 111	850 852	6 595 604	3 329 739
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	13 807 452	3 617 000	16 796 622	8 199 550	43 364 435	16 766 476
Titre 6 – Dépenses d'intervention	-1 941 182	3 600 000	48 198 224	7 924 387	10 762 058	34 652 085
Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	1 785 000
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	115 000	0	0	70 000
Transferts aux autres collectivités	-1 941 182	3 600 000	48 083 224	7 924 387	10 762 058	32 797 085
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	40 000 000	0	3 100 159	13 664 667	0	4 145 759
Dotations en fonds propres	40 000 000	0	3 100 159	13 664 667	0	4 145 759
Total hors FdC et AdP		40 000 000			148 743 689	

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Ouvertures et annulations* en titre 2		-2 567 246			-2 567 246	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+390 317 346			+1 787 626	
Total*	151 897 345	427 750 100	166 988 229	71 908 893	147 964 069	133 919 661

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		351 957						
Total		351 957						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/02/2021		392 230 790		4 053 027				
Total		392 230 790		4 053 027				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021					1 315 494		1 315 494	
Total					1 315 494		1 315 494	

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						2 265 401		2 265 401
01/12/2021					1 251 752		1 251 752	
Total					1 251 752	2 265 401	1 251 752	2 265 401

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		392 582 747		4 053 027	2 567 246	2 265 401	2 567 246	2 265 401

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	35 000 000 166 988 229	40 000 000 166 988 229	5 000 000	143 743 689 133 919 661	148 743 689 133 919 661
Total des crédits prévus en LFI *	5 000 000	35 000 000	40 000 000	5 000 000	143 743 689	148 743 689
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-2 567 246	+390 317 346	+387 750 100	-2 567 246	+1 787 626	-779 620
Total des crédits ouverts	2 432 754	425 317 346	427 750 100	2 432 754	145 531 315	147 964 069
Total des crédits consommés	0	166 988 229	166 988 229	0	133 919 661	133 919 661
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 432 754	+258 329 117	+260 761 871	+2 432 754	+11 611 654	+14 044 408

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

1,3 M€ de crédits de dépense de personnel ont été transférés du programme 349 vers les programmes 214, 354, 217 et 218. Comme exposé plus en détail infra, le FTAP peut, dans des conditions limitatives, financer des dépenses de personnel. Le programme 349 ne portant pas lui-même d'emplois, ces crédits doivent être virés ou transférés vers les programmes budgétaires des porteurs de projet.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	5 000 000	45 000 000	50 000 000	5 000 000	153 743 689	158 743 689
Amendements	0	-10 000 000	-10 000 000	0	-10 000 000	-10 000 000
LFI	5 000 000	35 000 000	40 000 000	5 000 000	143 743 689	148 743 689

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Report de crédits

Le FTAP a bénéficié en 2021 d'un report de crédits s'élevant à 392 230 790 € en AE et 4 053 027 € en CP (arrêté du 17 février 2021).

Transfert et virement de crédits

1,3 M€ de crédits T2 ont été transférés du programme 349 aux programmes 214, 217, 354 et 218 (décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits). Le principe des transferts et des virements de crédits T2 est prévu depuis l'origine du FTAP et permet de couvrir les besoins en crédits T2 de certains projets lauréats du fonds. Dans des conditions limitatives, le programme 349 peut en effet financer des dépenses de masse salariale.

Annulation de crédits

La loi de finances rectificatives du 19 juillet 2021 a annulé 2 265 401 € en AE et en CP de crédits HT2 et la loi de finances rectificatives du 1^{er} décembre 2021 a annulé 1 251 752 en AE et en CP de crédit T2. Ces annulations s'expliquent par les délais de sélection et de contractualisation avec les porteurs des projets lauréats et les retards dans le déploiement des projets du fait notamment de la crise sanitaire.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	25 000	1 400 000	1 425 000	25 000	5 749 748	5 774 748
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	25 000	1 400 000	1 425 000	25 000	5 749 748	5 774 748

Les années précédentes, le programme 349 était exonéré de mise en réserve, bénéficiant des règles du Grand Plan d'Investissement. Bien que mise en place pour la 1^{ère} fois en 2021, la réserve n'a pas été utilisée cette année. Les conséquences de la crise sanitaire ont certes été partiellement rattrapées en 2021, avec un niveau de consommation des crédits encore jamais atteint (168,2 M€ d'AE et 135,2 M€ de CP consommés en 2021 contre 151,8 M€ d'AE et 71,9 M€ de CP consommés en 2020) mais il n'a pas été nécessaire de faire appel aux crédits mis en réserve, le solde du programme, aussi bien en AE qu'en CP, étant positif à la fin de l'année.

La DITP n'a pas effectué de mise en réserve complémentaire, préférant conserver les crédits au niveau du programme et n'effectuant les descentes de crédit au niveau du BOP, puis des UO, uniquement sur demande des porteurs de projet. Les demandes sont examinées en fonction des différentes avancées des projets, des remontées d'indicateurs et de la météo globale de chaque projet.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 425 317 346	CP ouverts en 2021 * (P1) 145 531 315
AE engagées en 2021 (E2) 166 988 229	CP consommés en 2021 (P2) 133 919 661
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 677 876	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 6 746 709
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 257 651 241	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 127 172 952

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 127 868 473				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 5 985				
	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 127 874 458	-	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 6 746 709	=
	AE engagées en 2021 (E2) 166 988 229	-	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 127 172 952	=
				Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 121 127 749
				Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 39 815 277
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 160 943 026
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 8 734 287
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 152 208 739

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 +reports 2020 +mouvements réglementaires +FdC +AdP +fongibilité asymétrique +LFR

L'estimation des CP nécessaires en 2021 et au-delà pour couvrir les engagements non couverts au 31 décembre 2020 est effectuée sur la base des échéanciers prévus par les contrats de transformation conclus avec les porteurs de projet, revue en fonction des déclarations des projets soit via le suivi effectué en septembre 2021 soit via des échanges directs avec les porteurs de projet.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Fonds pour la transformation de l'action publique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	35 000 000 166 988 229	40 000 000 166 988 229	5 000 000	143 743 689 133 919 661	148 743 689 133 919 661

Depuis fin 2017, le Gouvernement a mis en place, au titre du Grand plan d'investissement, un « Fonds pour la transformation de l'action publique » (FTAP). Sous réserve des crédits effectivement ouverts en lois de finances, ce fonds est doté d'une enveloppe prévisionnelle de 700 M€ sur cinq ans. Destiné à mieux armer les administrations publiques pour mener à bien leurs projets de transformation, son objectif est d'investir aujourd'hui pour, demain, réaliser des économies et améliorer l'efficacité de la dépense publique.

- **12 nouveaux projets ont été déclarés lauréats en 2021 au terme d'une procédure exigeante et compétitive**

Les projets sont sélectionnés par vagues d'appels à projets (AAP), afin de permettre une comparaison des projets entre eux et d'en optimiser ainsi la sélection. En 2021, 2 appels à projet ont eu lieu, le premier au printemps, le second à l'automne. Les projets lauréats sont désignés par le comité de pilotage du fonds. Depuis juillet 2020, ce dernier se compose de la ministre de la transformation et de la fonction publique, qui en exerce la présidence, du ministre délégué aux comptes publics, de la directrice du budget, du délégué interministériel à la transformation publique, du directeur interministériel du numérique, du secrétaire général pour l'investissement (SGPI) et de personnalités qualifiées.

Les projets doivent respecter plusieurs critères d'éligibilité pour être financés par le fonds : poursuivre les objectifs stratégiques du fonds ; permettre de réaliser des économies budgétaires significatives, qui doivent être mesurables et pérennes ; être portés en priorité par l'État et ses opérateurs ; avoir une taille adaptée pour avoir un impact en termes de modernisation de l'action publique ; être cohérents avec les priorités stratégiques ministérielles ou interministérielles, notamment déclinées dans les feuilles de route ministérielles, dans les décisions du comité interministériel de la transformation publique (CITP) ainsi que dans les plans de transformation réalisés dans le cadre du programme Action publique 2022 ; être cofinancés par le ou les porteurs de projet. Les projets éligibles sont ensuite sélectionnés sur la base des cinq critères suivants :

1. Des économies substantielles et pérennes permises par le projet, avec une cible de rendement d'un euro pérenne d'économies trois ans après l'investissement d'un euro par le FTAP ;
2. L'ambition en matière d'amélioration de la qualité de service aux usagers et des conditions de travail des agents ;
3. Le caractère stratégique et novateur du projet proposé, en cohérence avec l'action du Gouvernement en matière de transformation publique ;
4. La qualité de la gouvernance et des moyens de conduite du projet ;
5. Pour les projets spécifiquement numériques, la conformité aux principes de l'État plateforme.

Chaque projet sélectionné donne lieu à la conclusion d'un contrat de transformation conclu entre le lauréat, d'une part, et la DB et la DITP, d'autre part. La conclusion de ces contrats s'avère un processus exigeant qui a notamment pour objet d'engager le porteur de projet sur des objectifs annuels d'économies, déclinés par nature de dépense (dépenses de personnel, autres dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement, etc.). La phase de contractualisation fait l'objet d'itérations approfondies entre le porteur du projet et le secrétariat du fonds : DB, DITP et, lorsque le projet comporte une dimension numérique, direction interministérielle du numérique (DINUM).

Les financements octroyés par le FTAP font l'objet d'un échéancier pluriannuel, lequel est revu si nécessaire au cours de la vie du projet. Les crédits sont mis à la disposition des porteurs de projet, au minimum une fois par an, et ajustés le cas échéant en fonction de l'avancement du projet et du respect des indicateurs de suivi et de résultat figurant au contrat.

Les projets lauréats de 2021 sont pour la moitié encore en phase de contractualisation et pour la moitié en cours de déploiement.

Parallèlement, les projets lauréats des appels à projets précédent, portés aussi bien par des administrations centrales que par les services déconcentrés de l'État ou encore par ses opérateurs, ont poursuivi en 2021 leur mise en œuvre, rattrapant au cours de l'année un retard entraîné par les difficultés de contractualisation initiales et les effets de la crise sanitaire.

La sous-exécution par rapport aux crédits ouverts en LFI 2021, bien que moindre qu'en 2020, s'explique en partie par le rattrapage du retard entraîné par la crise sanitaire, qui a toutefois pris un peu plus de temps que prévu. Ainsi, une très forte dynamique a été constatée sur le second semestre 2021. Les dépenses engagées et réalisées ont été cependant inférieures à celles prévues par les échéanciers contractuels ou estimées en début d'année par les porteurs.

La seconde raison de cette sous-exécution est l'attention forte portée par la DITP à l'avancée globale des projets et au conditionnement de la descente des crédits à la réalisation des objectifs et objectifs intermédiaires (réalisation d'un audit DINUM, remontée d'indicateurs...) qui a entraîné un report de versements pour certains projets, tels que le projet ASP à titre d'exemple.

La déconcentration d'une partie de l'enveloppe du Fonds (34 M€) a continué, avec une amplification de la consommation des crédits mis à disposition des préfets de régions dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État pour accompagner les projets de transformation.

Un suivi renforcé en 2021

Le suivi (hors suivi budgétaire spécifique effectué pour les mises à disposition et les consommations de crédits) ainsi que l'évaluation des projets sont réalisés plusieurs fois dans l'année par la DITP et sont enrichis des retours d'audits éventuels, ou du suivi du panorama des grands projets de l'État par ailleurs produits par la Direction Interministérielle du Numérique.

A l'échelle de la DITP, l'évaluation des projets quant à leur déroulement et aux risques afférents, est établie à partir de quatre critères :

- Consommation budgétaire (sous consommation ou consommation cohérente);
- Respect du planning initial ;
- Risques anticipés pour l'avenir du projet ;
- Réévaluation des économies attendues.

Ces critères sont notés sur une échelle de 1 à 4 puis additionnés pour générer une note globale de risque, qui constitue la "météo" finale. A partir de cette note, une proposition de classement des risques du projet est formulée (A : Projet finalisé, B : Avancement conforme, C : Risques maîtrisés et D : Vigilance accrue).

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Justification au premier euro

L'évaluation des projets se fait également au travers d'enquêtes de terrain remontées par une plateforme numérique. Celle-ci permet aux responsables de projets de faire la synthèse des points saillants du projet financé en renseignant des données dans une matrice standardisée. L'État d'avancement de la consommation, les difficultés rencontrées, les réalisations obtenues, le retard pris et les causes du retard ainsi que les bénéfices attendus sont ainsi abordés et synthétisés.

L'application concatène ensuite ces données et génère des diagrammes visuels permettant de disposer en temps réel et très rapidement d'indicateurs fiables d'évaluation de l'État d'avancement du projet.

Une synthèse de ce suivi est présentée aux membres du Comité de pilotage, afin de leur permettre d'évaluer l'avancement des projets lauréats. Ce suivi est complété par des auditions régulières des projets.

Enfin, à titre exceptionnel, le FTAP peut être amené à financer des dépenses de personnel à condition qu'elles présentent un caractère temporaire et que leur montant demeure limité ; 5 M€ ont été ouverts à cette fin par la loi de finances pour 2021. Le programme 349 ne portant pas lui-même d'emplois, il doit alors être procédé par décret de transfert ou de virement. A ce titre, le décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits a procédé au transfert de 1,3 M€ de crédits T2 du programme 349 vers les programmes 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » pour le projet Indicateurs d'insertion des apprentis et lycéens (InserJeunes), 354 « administration territoriale de l'État » pour les projets Pôle de l'État bisontin, Plateforme régionale des achats étendues et Ligne directe France Services, 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » pour le projet Prévention des impayés locatifs et 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières » pour le projet Concentrateur DITP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	5 000 000		5 000 000	
Rémunérations d'activité	5 000 000		5 000 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	26 100 000	94 600 114	83 021 592	75 025 602
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	26 100 000	94 600 114	83 021 592	72 414 115
Subventions pour charges de service public				2 611 487
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 300 000	21 089 733	49 960 039	20 096 215
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 683 000	4 293 111	6 595 604	3 329 739
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 617 000	16 796 622	43 364 435	16 766 476
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 600 000	48 198 224	10 762 058	34 652 085
Transferts aux entreprises				1 785 000
Transferts aux collectivités territoriales		115 000		70 000
Transferts aux autres collectivités	3 600 000	48 083 224	10 762 058	32 797 085
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		3 100 159		4 145 759
Dotations en fonds propres		3 100 159		4 145 759
Total	40 000 000	166 988 229	148 743 689	133 919 661

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P354)	9 600 000	1 250 000				1 395 000
Dotations en fonds propres	9 600 000	1 250 000				1 395 000
ONF - Office national des forêts (P149)					1 477 059	1 477 059
Dotations en fonds propres					1 477 059	1 477 059
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	1 987 000	263 000			715 600	1 612 600
Transferts	1 987 000	263 000			715 600	1 612 600
Météo-France (P159)		1 390 000				530 000
Subventions pour charges de service public		1 390 000				530 000
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)					21 550 000	7 515 000
Transferts					21 550 000	7 515 000
Parcs nationaux (P113)					128 360	128 360
Transferts					128 360	128 360
FEI – France éducation international (P214)					274 500	91 500
Transferts					274 500	91 500
Business France (P134)						1 785 000
Transferts						1 785 000
Universités et assimilés (P150)	5 977 818	855 500			1 500 000	1 893 028
Transferts	5 977 818	855 500			1 500 000	1 893 028
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)					707 500	346 333
Dotations en fonds propres					170 000	70 000
Transferts					537 500	276 333
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)					2 594 014	2 594 014
Transferts					2 594 014	2 594 014
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					4 193 100	2 211 700
Dotations en fonds propres					1 453 100	1 203 700
Transferts					2 740 000	1 008 000
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)	570 000	240 000			1 000 000	635 000
Transferts	570 000	240 000			1 000 000	635 000
ARS - Agences régionales de santé (P124)	314 974	132 487				132 487
Subventions pour charges de service public	314 974	132 487				132 487
Pôle emploi (P102)	9 696 000	7 747 000				1 949 000
Subventions pour charges de service public	9 696 000	7 747 000				1 949 000
Total	28 145 792	11 877 987			34 140 133	24 296 081
Total des subventions pour charges de service public	10 010 974	9 269 487				2 611 487
Total des dotations en fonds propres	9 600 000	1 250 000			3 100 159	4 145 759
Total des transferts	8 534 818	1 358 500			31 039 974	17 538 835

Plusieurs opérateurs ont fait l'objet de financement de la part du FTAP depuis sa création. Depuis 2018, 22 projets portés par des opérateurs ont été financés par le comité du FTAP, dont par exemple Forêt 4.0 de l'ONF, Intelligence Emploi de Pôle Emploi ou encore EASI LAB de l'Université de Bordeaux.

PROGRAMME 351
Fonds d'accompagnement interministériel
Ressources humaines

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Nathalie COLIN

Directrice générale de l'administration et de la fonction publique

Responsable du programme n° 351 : Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Le programme 351 « Fonds d'Accompagnement interministériel RH », créé par la loi de finances initiale pour 2019 et placé sous la responsabilité de la directrice générale de l'administration et de la fonction publique, participe au co-financement de la conception et de la mise en œuvre des plans d'accompagnement des réformes structurelles en matière de ressources humaines. Les projets portés par ce programme s'inscrivent dans les plans ministériels de transformation et doivent permettre d'accompagner les agents publics dont les missions et les emplois évoluent afin notamment de favoriser les mobilités fonctionnelles, géographiques, au sein de la fonction publique ou vers le secteur privé. Les projets financés portent sur des dispositifs de formation, de valorisation des compétences et des talents, d'acquisition de nouvelles compétences dans le cadre de projets professionnels, ainsi que sur des indemnités versées aux agents pour faciliter les mobilités ou les départs hors de la fonction publique.

Les modalités d'organisation et de pilotage du fonds sont définies dans un cahier des charges publié sur le portail de la fonction publique. L'instruction des dossiers est assurée par la direction générale de l'administration et de la fonction publique en lien avec la direction du budget et la direction interministérielle de la transformation publique. Un comité de sélection, présidé par la directrice générale de l'administration et de la fonction publique avec la participation de la direction du budget, de la direction interministérielle de la transformation publique et de personnalités qualifiées compétentes en matière de RH sélectionne les dossiers au regard de critères fixés par le cahier des charges du fonds (qualité de la procédure proposée, cohérence du projet avec les enjeux de transformation ministériels, description détaillée des besoins, niveau de co-financement et impact sur les effectifs et la masse salariale). Afin de garantir la fluidité du processus de sélection, le comité se réunit autant que de besoin, en fonction des demandes portées par les ministères ou leurs opérateurs.

En 2021, 20 974 892 € dont 14 631 969 € de crédits de titre 2, ont été mobilisés sur le programme 351 pour co-financer dix-huit projets de transformation. Le fonds a été sollicité pour suivre l'accompagnement de la réforme de quatre réseaux de services déconcentrés : la transformation des pôles entreprises, emploi et économie (pôles 3E) des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité des finances publiques (DGFIP) et la direction générale de l'aviation civile (DGAC). Par ailleurs, huit établissements publics ont également bénéficié d'un co-financement dans le cadre de leurs plans de transformation (Institut français du cheval et de l'équitation, Météo France, Voies navigables de France, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, Office national d'information sur les enseignements et les professions, Office Français de la Biodiversité, Centre national d'études à distance et Réunion des musées nationaux – Grand Palais). En outre, le fonds a également co-financé trois réformes de l'administration centrale, la réorganisation de la sous-direction du personnel de la direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur, la réorganisation des services du ministère de la transition écologique et la réorganisation de la direction générale des entreprises. Enfin, le fonds a été mobilisé dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) pour la réorganisation des services des ministères sociaux, pour la prolongation des préfigurations des secrétariats généraux communs départementaux et des directions départementales en charge de l'emploi, du travail et des solidarités. Il a été également mobilisé pour co-financer l'accompagnement des agents impactés par la création des secrétariats généraux communs départementaux.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

INDICATEUR 1.1 : Efficience du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

OBJECTIF 2 : Accompagnement des agents publics

INDICATEUR 2.1 : S'assurer de l'efficience des projets co-financés

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

INDICATEUR

1.1 – Efficience du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai d'instruction des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	jours	10,3	27,5	50	14,7	16,8	50
Taux de consommation effective des plafonds de co-financement alloués	%	Non déterminé	Non déterminé	77	77	66	78

Commentaires techniques

Source des données: DGAFP - Bureau de la stratégie, de la gouvernance interministérielle et territoriale des politiques RH et de l'appui aux réformes.

Mode de calcul:

Sous-indicateur 1 : Somme des délais d'instruction des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection / Nombre de projets retenus par le comité de sélection

Sous-indicateur 2 : Somme des crédits consommés en N / somme des plafond alloués en N

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les plans de transformation ministériels connaissent des degrés de maturité et d'exécution divers. L'appel à projet au fil de l'eau permet d'assurer une mobilisation rapide du FAIRH au plus près de la temporalité propre à chaque réforme. L'indicateur de performance du programme 351 est relatif au délai d'instruction des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection. Il est utilisé en gestion afin de garantir un délai réduit entre la réception d'un dossier complet et la décision du comité de sélection pour permettre au porteur du projet de connaître rapidement les plafonds de co-financement alloués.

Fixé initialement à 60 jours en 2019, le délai moyen constaté d'instruction à compter de la réception d'un dossier complet était légèrement supérieur à 10 jours en 2019, ce qui a conduit à fixer une nouvelle cible à 50 jours en 2020. Le délai d'instruction moyen constaté pour 2020 est de 27,5 jours. L'allongement constaté en 2020 par rapport à 2019 s'explique par les impacts de la crise sanitaire et plus particulièrement la période de premier confinement au printemps. Le délai d'instruction constaté pour 2021 est de 16,8 jours. Toutefois, le délai moyen entre la réception du dossier initial et sa présentation en comité est de 59 jours. En effet, sur les dix-huit dossiers reçus en 2021, dix-sept ont fait l'objet d'une demande de compléments en cours d'instruction. Ces demandes portent pour l'essentiel sur des précisions à apporter quant aux modalités de calcul des dépenses prévisionnelles présentées dans ces dossiers. Aucun dossier n'a nécessité plus d'une itération entre les services instructeurs et les porteurs de projets. En outre, les porteurs de projets ont, dans l'ensemble, fait preuve d'une grande réactivité pour la production des éléments complémentaires demandés.

Le taux de consommation effective est de 66% en 2021. Cette moindre consommation est principalement due à la mise en place progressive des transformations d'ampleurs et au décalage de calendrier de certaines transformations du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19.

OBJECTIF

2 – Accompagnement des agents publics

INDICATEUR

2.1 – S'assurer de l'efficacité des projets co-financés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'agents bénéficiaires des mesures d'accompagnement co-financées	Nb	Non déterminé	Non déterminé	20 000	20 000	25 028	25 000
Nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs dispositif(s) indemnitaire(s)	Nb	Non déterminé	Non déterminé	8 000	8 000	4 226	10 000
Nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs autre(s) dispositif(s) d'accompagnement.	Nb	Non déterminé	Non déterminé	15 000	15 000	18 000	18 000

Commentaires techniques

Source des données:

DGAFP - Bureau de la stratégie, de la gouvernance interministérielle et territoriale des politiques RH et de l'appui aux réformes.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 : Agrégation des effectifs physiques accompagnés sur l'année N pour l'ensemble des projets co-financés ;

Sous-indicateur 2 : Agrégation des effectifs physiques ayant bénéficié d'un ou plusieurs dispositif(s) indemnitaire(s) sur l'année N pour l'ensemble des projets co-financés ;

Sous-indicateur 3 : Agrégation des effectifs physiques ayant bénéficié d'un ou plusieurs autre(s) dispositif(s) d'accompagnement sur l'année N pour l'ensemble des projets co-financés ;

ANALYSE DES RÉSULTATS

Ces trois sous-indicateurs permettent de disposer à la fois d'une vision globale du nombre d'agents accompagnés et d'une approche en fonction de la nature des actions co-financées, en opérant une distinction entre le nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs dispositifs indemnitaires (dépenses de titre 2) et le nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs autres dispositifs d'accompagnement.

En 2021, les porteurs de projet ont indiqué dans le bilan demandé à l'issue de l'exercice le nombre d'agents ayant bénéficié de l'ensemble des dispositifs. Ainsi 25 028 agents ont bénéficié des mesures d'accompagnement co-financées. 4 226 agents ont bénéficié d'un ou plusieurs dispositifs indemnitaires. A noter qu'il reste difficile pour les porteurs de projets d'établir de manière prévisionnelle le nombre de bénéficiaires des dispositifs de restructuration et de déterminer les montants correspondants.

18 000 agents ont bénéficié d'un ou plusieurs dispositifs d'accompagnement. La quasi-totalité des dépenses porte sur des mesures d'accompagnement individuel ou collectif mettant en œuvre des dispositifs de soutien à la reconversion de type formation, coaching, bilan de compétences etc... Ces agents ont donc pu bénéficier d'une palette diversifiée et variée d'actions mises en œuvre et adaptées à la nature de chaque réorganisation.

Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	33 000 000	6 336 471	39 336 471 0	39 336 471
Total des AE prévues en LFI	33 000 000	6 336 471	39 336 471	39 336 471
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-27 873 812	-9 251 414	-37 125 226	
Total des AE ouvertes	5 126 188	-2 914 943	2 211 245	
Total des AE consommées	0	0	0	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	33 000 000	8 336 471	41 336 471 0	41 336 471
Total des CP prévus en LFI	33 000 000	8 336 471	41 336 471	41 336 471
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-27 873 812	-11 251 414	-39 125 226	
Total des CP ouverts	5 126 188	-2 914 943	2 211 245	
Total des CP consommés	0	0	0	

Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 351

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	50 000 000	50 000 000
Total des AE prévues en LFI	40 000 000	10 000 000	50 000 000	50 000 000
Total des AE consommées	0	0		0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	50 000 000	50 000 000
Total des CP prévus en LFI	40 000 000	10 000 000	50 000 000	50 000 000
Total des CP consommés	0	0		0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	33 000 000	0	0	33 000 000	0
Rémunérations d'activité	0	33 000 000	0	0	33 000 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	6 336 471	0	0	8 336 471	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	6 336 471	0	0	8 336 471	0
Total hors FdC et AdP		39 336 471			41 336 471	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-27 873 812			-27 873 812	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-9 251 414			-11 251 414	
Total*	0	2 211 245	0	0	2 211 245	0

* y.c. FdC et AdP

Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021					14 631 969	6 342 923	14 631 969	6 342 923
Total					14 631 969	6 342 923	14 631 969	6 342 923

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						2 854 352		2 854 352
01/12/2021					13 241 843	54 139	13 241 843	2 054 139
Total					13 241 843	2 908 491	13 241 843	4 908 491

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général					27 873 812	9 251 414	27 873 812	11 251 414

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	33 000 000	6 336 471	39 336 471 0	33 000 000	8 336 471	41 336 471 0
Total des crédits prévus en LFI *	33 000 000	6 336 471	39 336 471	33 000 000	8 336 471	41 336 471
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-27 873 812	-9 251 414	-37 125 226	-27 873 812	-11 251 414	-39 125 226
Total des crédits ouverts	5 126 188	-2 914 943	2 211 245	5 126 188	-2 914 943	2 211 245
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés	+5 126 188	-2 914 943	+2 211 245	+5 126 188	-2 914 943	+2 211 245

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 3 150 000 €.

Le programme participe au financement des plans d'accompagnement de réformes structurelles en matière de ressources humaines. Ce financement intervient par transferts de crédits.

En 2021, quatorze programmes ont bénéficié d'un transfert depuis le programme 351 pour 14,6 M€ en titre 2 et 6,3 M€ en hors titre 2.

En fin de gestion, le différentiel entre les montants de plafond de dépenses accordés pour les dossiers présentés et les crédits consommés s'élève à 10,6 M€. Ce différentiel correspond à des dépenses moins importantes que prévu initialement notamment du fait de retard pris notamment à cause de la crise sanitaire liée à la Covid19. Ces dépenses n'ayant pas été engagées en 2021, les transferts prévus n'ont pas été opérés vers les programmes concernés.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	40 000 000	10 000 000	50 000 000	40 000 000	10 000 000	50 000 000
Amendements	-7 000 000	-3 663 529	-10 663 529	-7 000 000	-1 663 529	-8 663 529
LFI	33 000 000	6 336 471	39 336 471	33 000 000	8 336 471	41 336 471

L'amendement AN II-1773 a transféré 7,0 M€ en crédits de titre 2 et 2,0 M€ en hors titre 2 vers le P148 pour financer des actions soutenant l'objectif d'une plus grande diversité au sein de la Fonction publique d'État (doublement du montant de l'allocation diversité et développement du nombre de places en CPI).

Par ailleurs, les crédits hors titre 2 du programme ont été diminué de 1,7 M€ en AE=CP par l'amendement gouvernemental 1239.

Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | Justification au premier euro

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

La loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificatives pour 2021 a annulé intégralement la réserve de précaution pour les crédits hors titre 2 (0,3 M€) et diminué les crédits disponibles pour un montant total de 2,9 M€ en AE=CP.

La loi n°2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificatives pour 2021 a annulé des crédits non notifiés dans le cadre des co-financements du FAIRH, soit 13,2 M€ en titre 2 et 0,05 M€ en AE et 2,1 M€ en CP sur le HT2.

Le décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021 a transféré 20 974 892 € dont 14 631 969 € en titre 2 vers les programmes suivants :

Programmes		T2	HT2
Paysages, eau et biodiversité	P113		649 821 €
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	P124	124 799 €	277 980 €
Développement des entreprises et régulations	P134	362 637 €	
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	P149		313 021 €
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	P155	376 300 €	26 275 €
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local»	P156	10 295 521 €	179 025 €
Expertise, information géographique et météorologie	P159		2 683 008 €
Patrimoines	P175		341 453 €
Infrastructures et services de transports	P203		786 335 €
Soutien de la politique de l'éducation nationale	P214		195 920 €
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	P216		239 250 €
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	P217	2 077 414 €	
Administration territoriale de l'État	P354	1 395 298 €	650 835 €
Total		14 631 969 €	6 342 923 €

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	165 000	253 459	418 459	165 000	333 459	498 459
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	165 000	253 459	418 459	165 000	333 459	498 459

Pour la première fois en 2021, le programme 351 est soumis au droit commun de la réserve de précaution avec un taux de 4 % sur les crédits HT2 et 0,5 % sur le T2. La réserve a été annulée par la LFR n°2021-953 du 19 juillet 2021.

Un mouvement de fongibilité asymétrique s'élevant à 3,15 M€ en AE et CP, a été réalisé à l'automne 2021 afin de permettre les transferts dans le cadre du cofinancement des projets.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 235 057	CP ouverts en 2021 * (P1) 235 057
AE engagées en 2021 (E2) 0	CP consommés en 2021 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 235 057	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2021 (E2) 0	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 +reports 2020 +mouvements réglementaires +FdC +AdP +fongibilité asymétrique +LFR

Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	33 000 000	6 336 471	39 336 471 0	33 000 000	8 336 471	41 336 471 0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	33 000 000		33 000 000	
Rémunérations d'activité	33 000 000		33 000 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 336 471		8 336 471	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 336 471		8 336 471	
Total	39 336 471		41 336 471	

Prévision **LFI 2021** : 39,3 M€ en AE et 41,3 M€ en CP dont 6,3 M€ en AE et 8,3 M€ en CP en HT2

Le programme ne consomme pas directement ses crédits mais les transfère dans le cadre de co-financement de projets.

En 2021, le programme 351 a co-financé les actions d'accompagnement en matière de ressources humaines de dix-huit projets de transformation pour un montant total de 21,0 M€ dont 14,6 M€ de dépenses de personnel (T2).

Les financements hors titre 2 (6,3 M€) relèvent du titre 3 et correspondent aux co-financements de subventions pour charges de service publics versées pour accompagner les transformations de huit établissements publics, de trois projets de réforme de l'organisation territoriale de l'État et de trois projets de réforme de l'administration centrale.

Ils se répartissent comme suit :

- 1,75 M€ pour le programme 159 au bénéfice de Météo France (co-financement à hauteur de 50 % portant sur des dépenses d'indemnités de départ volontaire (IDV) et de primes de restructurations de services (PRS) et d'expertises CHSCT) ;
- 0,78 M€ pour le programme 203 au bénéfice de Voie navigables de France (co-financement à hauteur de 50 % pour la poursuite des actions relevant de la phase de conception du projet (professionnalisation du réseau territorial, outils de GPRH, Parcours de métier en gestion hydraulique, transformation managériale, ligne d'écoute et prévention des RPS, coaching individuel, accompagnement à la transformation des directions nationales ...) dont 166 503€ de reliquat 2020 ;
- 0,31 M€ pour le programme 149 au bénéfice de l'Institut français du cheval et de l'équitation (co-financement à hauteur de 50 % pour le financement d'IDV, de PRS et pour le renforcement de la DRH) ;
- 0,34 M€ pour le programme 175 au bénéfice de la Réunion des musées nationaux – Grand Palais (co-financement à hauteur de 50% portant sur des formations et des cessations anticipée d'activité sur la base du volontariat pour un montant de 341 453€ dont 199 429€ de reliquat 2019 et 2020 ;

- 0,93 M€ pour le programme 159 au bénéfice du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (co-financement à hauteur de 50 % de PRS, d'aide à la mobilité des conjoints, d'IDV, d'ISRC, de congé de transition professionnelle, de formation à la transformation, de bilans de compétences, de coaching individuel et de formation CTP)
- 0,64 M€ pour le programme 113 au bénéfice de l'Office français de la biodiversité (co-financement à hauteur de 50 % d'IDV et de dépenses liées à l'ISRC, l'accompagnement et diagnostic individuels et organisationnels, soutien psychologique et intervention sociale et plan de formation)
- 0,14 M€ pour le programme 214 au bénéfice de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (co-financement à hauteur de 50 % d'IDV et de PRS ainsi que des prestations d'accompagnement à la mobilité des agents dont les missions sont transférées – bilan de compétences, coaching, études d'impacts RH, outplacement) ;
- 0,052M€ pour le programme 214 au bénéfice du centre national d'études à distance (co-financement à hauteur de 50% pour des dépenses de prestation de conseil) ;
- 0,65 M€ pour le programme 354 au bénéfice des préfigurations des secrétariats généraux communs départementaux et des nouvelles directions départementales (co-financement à hauteur de 75 % de prestation de conseil pour l'accompagnement des préfigureurs) ; ces projets ont bénéficié d'une prolongation de la prestation d'accompagnement des préfigureurs ;
- 0,02 M€ pour le programme 155 au bénéfice de la création des SGC pour les agents des ministères sociaux (co-financement à hauteur de 75 % de formation) ;
- 0,27M€ pour le programme 124 au bénéfice de la création des DREETS et DRAJES pour les agents des ministères sociaux (co-financement à 75% pour des dépenses liées au congé de transition professionnelle (formation) et accompagnement régional des préfigureurs) ;
- 0,13M€ pour le programme 216 au bénéfice du ministère de l'intérieur (co-financement à hauteur de 75% pour des dépenses de prestation de formation des agents des SGC (directeurs et adjoints, chefs de BRH)) ;
- 0,17M€ pour le programme 156 au bénéfice de la DGFIP (co-financement à 50% pour le coaching externe, la conduite du changement par des séminaires et ateliers d'accompagnement) ;
- 0,06M€ pour le programme 613 au bénéfice de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) (co-financement à hauteur de 50% pour des dépenses liées à du coaching, bilan de compétences, formation de professionnalisation et de reconversion par le biais de la moindre annulation) ;
- 0,10M€ pour le programme 216 au bénéfice du ministère de l'intérieur pour la réorganisation de la sous-direction du personnel de la direction des ressources humaines (co-financement à hauteur de 50% pour des dépenses de prestation de conseil) ;

Les financements de titre 2 (14,6 M€) correspondent à des dépenses d'accompagnement effectuées sur :

- Le programme 134 dans le cadre de la réforme de l'administration centrale de la direction générale des entreprises (co-financement à hauteur de 50 % de PRS et d'IDV pour un montant de 0,052 M€) et dans le cadre de la transformation des pôles 3E des DIRECCTE (co-financement à hauteur de 50 % sur le programme 134 de PRS, d'IDV, d'indemnité spéciale de rupture conventionnelle ISRC) et d'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle (IAMF) pour un montant de 0,31 M€).
- Le programme 156 au bénéfice de la DGFIP pour 10,29 M€ pour la mise en œuvre du projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques (co-financement à hauteur de 50% d'IDV, de PRS, d'IAMF et d'ISRC).
- Le programme 155 au bénéfice des ministères sociaux dans le cadre de la création des SGC pour 0,37M€ (co-financement à hauteur de 75% de dépenses de PRS, IDV, ISRC, CTP (indemnisation agents)).
- Le programme 124 au bénéfice des ministères sociaux dans le cadre de la création des DREETS et DRAJES pour 0,12M€ (co-financement à hauteur de 75% de dépenses de PRS, IDV, ISRC, CTP (indemnisation agents)).
- Le programme 217 au bénéfice du ministère de la transition écologique dans le cadre de la création des SGC pour 0,09M€ (co-financement à hauteur de 75% de dépenses ISRC) et pour 1,98M€ pour les réorganisations de services (co-financement à hauteur de 50% pour des dépenses de PRS, IDV et ISRC)
- Le programme 354 au bénéfice du ministère de l'intérieur dans le cadre de la création des SGC pour 1,39M€ (co-financement à hauteur de 75% de dépenses de PRS, AAMC, IDV, ISRC, IAMF).

PROGRAMME 352
Innovation et transformation numériques

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Xavier ALBOUY

Directeur de la direction interministérielle du numérique (DINUM) par intérim

Responsable du programme n° 352 : Innovation et transformation numériques

Précisions sur le changement de responsable du programme

Par décret du 12 janvier 2022, Xavier ALBOUY a été nommé directeur interministériel du numérique par intérim

Doté en loi de finances 2021 de 10,6 M€ en AE et en CP (dont 3 M€ de crédits de titre 2), le programme 352 « Innovation et transformation numériques » assure l'impulsion de la transformation numérique de l'État en développant des produits et des services numériques innovants.

Les orientations du programme 352 répondent à la volonté du gouvernement de placer l'inclusion et l'expérience de l'utilisateur au cœur de la conception des services publics numériques. La création de ces services publics repose sur des outils performants et des méthodes de travail agiles et ouvertes.

Le programme 352 soutient les projets portés par des agents publics témoins d'irritants dans la relation que les usagers peuvent avoir avec leur administration ou témoins de méthodes de travail internes de faible efficacité ou dégradant la qualité du travail des agents publics. Le programme 352 finance l'animation de ces dispositifs d'innovation et fournit aux équipes un environnement optimal pour réussir leurs projets (mentorat, ressources partagées, bonnes pratiques, retours d'expérience, temps collectifs, etc.).

Enfin le programme 352 finance le recrutement et l'accompagnement des experts numériques, pour diffuser la culture d'innovation numérique au sein de l'État : entrepreneurs d'intérêt général (EIG), brigade d'intervention numérique.

La poursuite du déploiement du fonds FAST

Le programme beta.gouv.fr de la DINUM a poursuivi le déploiement du fonds d'accélération des startups d'État et de territoires (FAST). Ce fonds a pour objectif d'investir dans des projets apportant des solutions concrètes à des problèmes de politique publique.

Les quatre appels à candidature lancés en 2021 ont permis de sélectionner 14 services numériques et trois incubateurs. Ces 17 lauréats ont bénéficié d'un co-financement total de 3 M€.

La fabrication de nouveaux services numériques : un appui méthodologique et technique

Dans son rôle d'animation d'un réseau d'incubateurs ministériels, la DINUM mobilise des coaches qui accompagnent les agents publics (intrapreneurs) dans la création des services numériques à la manière des entreprises du numérique. Ces dépenses de coaching servent également à accompagner les administrations dans la transformation de leurs pratiques et de leurs organisations.

Enfin, la DINUM finance l'intervention d'experts du numérique pour le développement de nouveaux produits ou services interministériels.

La construction et l'accélération de produits numériques prioritaires

Depuis 2021, la mission BETA de la DINUM construit, accélère et réalise des services numériques interministériels (ex. Tchapp : messagerie instantanée de l'État ; site des métiers du numérique).

Le recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique

L'appel à candidatures de la promotion 5 du programme EIG a permis de sélectionner 38 EIG issus des secteurs publics ou privés, aux expertises diverses dans les métiers de la donnée (*data science* et *data engineering*), du développement, du design et du droit. L'ouverture du programme à cette dernière expertise a été une réussite, avec le recrutement de trois juristes du numérique.

Par ailleurs, dix talents du numérique ont rejoint la « brigade d'intervention numérique ». Ce nouveau dispositif internalise l'expertise « produit » au sein de l'équipe interministérielle de beta.gouv, pour conseiller, étudier et accompagner les commandes ministérielles, afin de concevoir des services numériques selon l'approche *startup* d'État.

Les indicateurs du volet performance évoluent positivement vers les cibles fixées lors de l'élaboration du projet annuel de performances :

- 115 problèmes investigués ;
- 50 produits lancés ;
- 11 produits abandonnés ;
- 5 produits devenus des services publics à impact national majeur en 2021 ;
- 60 entrepreneurs d'intérêt général sélectionnés dans l'année ;
- 24 entrepreneurs d'intérêt général recrutés dans l'administration à la suite de leur défi ;
- 180 intrapreneurs formés à la méthode startup d'État.

Le numérique est devenu le premier canal d'accès au service public : il s'agit d'un enjeu politique majeur. Ainsi, la loi de finances pour 2022 permet de poursuivre la dynamique initiée depuis 2019 en faveur de l'innovation et de la transformation numériques, en ouvrant une enveloppe de 10,6 M€ en autorisations d'engagement et 12,1 M€ en crédits de paiement (dont 3 M€ de crédits de rémunération pour le recrutement des profils rares innovants dédiés au numérique).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents

INDICATEUR 1.1 : Nombre de problèmes investigués

INDICATEUR 1.2 : Nombre de produits lancés par an

INDICATEUR 1.3 : Nombre de produits abandonnés par an

INDICATEUR 1.4 : Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année

OBJECTIF 2 : Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics

INDICATEUR 2.1 : Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général sélectionnés dans l'année

INDICATEUR 2.2 : Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général recrutés dans l'administration à la suite de leur défi

INDICATEUR 2.3 : Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode Startup d'État

Innovation et transformation numériques

Programme n° 352 | Objectifs et indicateurs de performance

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents

INDICATEUR

1.1 – Nombre de problèmes investigués

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de problèmes investigués	Nb	47	50	140	122	115	200

Commentaires techniquesSource des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUMMode de calcul : Nombre cumulé des problèmes investigués entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N

INDICATEUR

1.2 – Nombre de produits lancés par an

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de produits lancés par an	Nb	32	26	40	49	50	50

Commentaires techniquesSource des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUM: <https://beta.gouv.fr/stats>Mode de calcul : Nombre cumulé des produits lancés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N. Un "produit lancé" est compté lorsqu'une phase d'investigation aboutit sur un passage en phase de construction du produit, selon le fonctionnement décrit à <https://beta.gouv.fr/approche/>

INDICATEUR

1.3 – Nombre de produits abandonnés par an

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de produits abandonnés par an	Nb	8	8	13	13	11	21

Commentaires techniquesSource des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUMMode de calcul : Nombre cumulé des produits abandonnés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N

INDICATEUR

1.4 – Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année	Nb	1	2	3	5	5	5

Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUM

Mode de calcul : Produit sorti du programme beta.gouv.fr, touchant une part significative de leurs utilisateurs potentiels (des centaines de milliers voire des millions de Français) et opéré par leur administration par une équipe produit pérennisée

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 Nombre de problèmes investigués

La phase d'investigation du programme beta.gouv.fr permet de valider la pertinence du lancement d'un service numérique. Elle a été déployée à l'ensemble des incubateurs partenaires du réseau beta.gouv.fr en 2021.

Les problèmes investigués sont comptabilisés à la fin de la phase d'investigation et non au lancement : les investigations lancées en fin d'année 2020 se sont achevées en 2021 et sont donc comptabilisées dans les problèmes investigués en 2021.

La phase d'investigation apporte satisfaction à la DINUM et aux administrations partenaires, car elle permet de valider non seulement la pertinence d'un investissement dans une solution numérique à part entière, mais également l'adhésion de l'administration partenaire aux conditions de lancement d'une startup d'État, dont les critères ont été réunis dans une grille d'évaluation : https://beta.gouv.fr/content/docs/grille_lancement.pdf. Chaque investigation fait l'objet d'une fiche sur le site beta.gouv.fr.

En 2021, le nombre de problèmes investigués n'a pas atteint l'objectif fixé, mais a considérablement augmenté par rapport à 2020. La dynamique des investigations est en place dans la plupart des ministères dotés d'un incubateur de startups d'État. Par exemple, le ministère de la transition écologique a lancé 6 investigations dans le cadre de la 4ème édition de l'appel à intrapreneurs de la Fabrique numérique du ministère : Apilos, Sparte, Wikicarbone, Envergo, JadenGwadeloup, Rail'Up. L'Agence nationale de la cohésion des territoires, à travers son incubateur des territoires, a lancé, dans le cadre de la relance, un programme national d'investigations, soit 50 investigations au plus près des territoires en 2021.

Indicateur 1.2 Nombre de produits lancés par an

La phase de lancement de la startup d'État débute lorsque la phase d'investigation confirme le besoin d'une solution numérique pour résoudre un problème ciblé.

Au total en 2021, 50 startups d'État ont été lancées après investigations, dont :

- Santé Psy étudiants : l'accompagnement psychologique pour les étudiants (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) ;
- Ma cantine : l'accompagnement des acteurs de la restauration collective, afin de proposer une alimentation de qualité, saine et durable (direction générale de l'alimentation) ;

- Collectif objet : Préservation du patrimoine mobilier (ministère de la culture) ;
- Matcha : Susciter les recrutements en apprentissage (mission interministérielle pour l'apprentissage).

Parallèlement, 3 incubateurs ministériels ont été créés, permettant ainsi d'accroître les structures publiques où l'approche startup d'État est pratiquée :

- l'atelier numérique au ministère des affaires étrangères,
- la fabrique numérique au sein de la direction générale des finances publiques,
- la fabrique des géocommuns à l'institut national de l'information géographique et forestière.

Indicateur 1.3 Nombre de produits abandonnés

Le programme beta.gouv.fr s'efforce de limiter les risques d'investissement dans des solutions numériques à faible impact, en affichant un nombre de produits abandonnés en 2021 en hausse par rapport à 2020 et ce, dans une logique d'amélioration globale de la qualité des produits du portefeuille accompagné. C'est pourquoi la capacité du programme à repérer, puis à arrêter des produits à faible impact, constitue un indicateur de performance du programme 352. Le droit à l'échec est une des caractéristiques de l'approche beta.gouv, puisque sans lui, les marges de manœuvre pour expérimenter et innover seraient insuffisantes.

L'abandon d'un projet de service numérique est une décision difficile à prendre. Elle est rendue possible par l'organisation régulière de comités d'investissement avec les administrations partenaires, où sont présentées les mesures d'impact de chaque service numérique, et où la décision de l'arrêt ou de la poursuite est clairement posée, à chaque fois. Elle témoigne d'une réelle maturité dans la conduite des projets, en s'interdisant de prolonger mécaniquement les dépenses d'une période à l'autre, sans se reposer la question de l'impact et du retour sur investissement.

Le nombre de produits abandonnés compte :

- Les produits commandés par l'administration qui n'ont pas été lancés suite à la phase d'investigation,
- Les produits déjà lancés, arrêtés ou transférés en dehors de l'État, suite à un comité d'investissement où l'administration porteuse a décidé de ne pas poursuivre les travaux.

Liste des produits abandonnés en 2021 :

- Certaines commandes ministérielles ont été abandonnées après la phase d'investigation. En effet, la phase d'investigation a démontré que le développement d'une nouvelle solution numérique n'était pas nécessaire, soit parce qu'elle ne résoudre pas le problème visé, soit parce qu'un service numérique qui répond au problème existe déjà :
 - Atlas des Paysages (ministère de la transition écologique) : systématiser la prise en compte des paysages dans les projets d'aménagement du territoire ;
 - RDVConsulat (ministère de l'Europe et des affaires étrangères) : réduire les difficultés liées aux prises de rendez-vous dans les consulats ;
 - Rail'Up (ministère chargé des transports) : simplifier les demandes de licences d'entreprise ferroviaire
 - Dumas (ministère de l'Europe et des affaires étrangères) : résoudre les problèmes rencontrés par le réseau culturel français à l'étranger ;
 - Culture Amateur (ministère de la culture) : développer les pratiques culturelles des amateurs ;
 - Non recours au service public de l'emploi et de l'insertion (ministère du travail) : faciliter l'accès des personnes dites 'invisibles' aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ;
 - La bonne place (Pôle emploi) : mettre en relation demandeurs d'emploi et entreprises de façon pérenne ;
 - Plateforme d'innovation urbaine (ministère de la transition écologique) : favoriser la mise en place de solutions d'innovation urbaine ;
 - Hydrogène (ministère de la transition écologique) : accélérer la création de la filière française de production d'hydrogène décarboné.

- Certains produits déjà lancés ont été arrêtés suite à un comité d'investissement où les résultats des expérimentations n'étaient pas assez concluants pour justifier une poursuite du service (manque d'impact, pas d'utilisateurs, etc) :
 - La plateforme Talents numériques (DINUM) qui avait pour objectif de créer une communauté de partage, valoriser les expertises des agents du numérique et faciliter leur mise en relation, a été arrêtée en 2021 ;
 - La plateforme Peps (ministère de l'Agriculture et de l'alimentation) : la plateforme de partage d'expérience entre agriculteurs lancée en 2019 avec le ministère de l'agriculture a été transférée à une association, partant du constat que les mesures d'impact de la plateforme ne justifiaient pas la poursuite d'un portage État.

Conséquence des appels à candidatures lancés en 2020, l'impact de la croissance du réseau d'incubateurs est ressenti en 2021, permettant ainsi d'afficher à 16, le nombre d'incubateurs partenaires.

Indicateur 1.4 Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année

L'objectif du programme beta.gouv.fr est de construire le maximum de services publics numériques qui impactent positivement la vie des Français et qui rejoignent la catégorie des "services publics à impact national majeur". Afin d'en multiplier le nombre, un programme d'accélération "Gamma" a été lancé en septembre 2020, permettant ainsi d'augmenter le nombre de services entrant dans cette catégorie en 2021. Constituée d'experts de l'acquisition, de la croissance et des pratiques de Business Development, l'équipe Gamma apporte son expertise et son soutien à plusieurs services à haut potentiel.

Un "service à impact national" se caractérise par les 3 critères suivants :

- 1- Le service a prouvé son utilité et a été déployé à l'ensemble du territoire national ;
- 2- Le service a atteint un seuil d'impact significatif. Il doit pouvoir justifier, par exemple sur une page rendant compte de ses statistiques, d'un impact significatif sur la vie de centaines de milliers voire de millions de Français ;
- 3- Le service continue à suivre les standards d'un service numérique de qualité. Les recommandations de l'observatoire pour des services numériques de qualité sont respectées ; une équipe continue de répondre aux utilisateurs ; le produit évolue régulièrement, avec des objectifs d'amélioration continue et de croissance de l'impact ; le maximum de ressources produites est partagé (code source ouvert, données ouvertes, APIs, etc) ; les statistiques d'impact sont disponibles en ligne et restent suivies par l'équipe.

Cinq produits ont atteint ces critères en 2021 :

- La bonne alternance

Permet de rechercher simultanément une formation en apprentissage et une entreprise recrutant des alternants

Impact : 40 000 candidatures en ligne envoyées à des entreprises, avec un taux de réponses employeurs d'environ 7%, parmi lesquelles 12% sont des propositions d'entretien / 4 000 rendez-vous pris auprès de centres de formation ;

- les emplois de l'inclusion

Facilite l'embauche des personnes éloignées de l'emploi par des employeurs solidaires

Impact : Activité mensuelle : En moyenne, 40 000 orientations de personnes éloignées de l'emploi (candidatures) / 12 000 embauches chez des employeurs solidaires.

- transport.data.gouv.fr

Facilite les déplacements des usagers en leur permettant de déterminer simplement la meilleure option de mobilité lors d'un trajet : bus, tram, ferry, métro, vélo, voiture

Impact : Les données sont réutilisées par des calculateurs d'itinéraire grand public, au bénéfice des voyageurs partout en France.

- Pass Culture

Application web et mobile téléchargeable gratuitement, qui révèle et relaie les possibilités culturelles et artistiques accessibles à proximité

Impact : 817 400 utilisateurs bénéficiaires / 5 630 000 réservations.

Innovation et transformation numériques

Programme n° 352 | Objectifs et indicateurs de performance

- SignalConso

SignalConso accompagne le consommateur et permet de fluidifier les relations entre particuliers et entreprises, en rappelant les droits des consommateurs

Impact : 140 000 signalements déposés / 72% des signalements lus par les entreprises / 33 000 promesses d'action faites par des entreprises.

OBJECTIF**2 – Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics****INDICATEUR****2.1 – Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général sélectionnés dans l'année**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général sélectionnés dans l'année	Nb	53	56	60	Sans objet	48	60

Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'équipe de pilotage du programme EIG à la DINUM

Mode de calcul : Comptage manuel effectué chaque année suite à l'appel à candidatures (EIG).

INDICATEUR**2.2 – Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général recrutés dans l'administration à la suite de leur défi**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général recrutés dans l'administration à la suite de leur défi	Nb	14	14	16	Sans objet	28	18

Commentaires techniques

Source des données : tableau de suivi des équipes de pilotage du programme à Étalab (service de la DINUM)

Mode de calcul : Comptage manuel réalisé auprès de tous les EIG à la fin de la promotion (à N+1).

INDICATEUR

2.3 – Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode Startup d'État

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode Startup d'État	Nb	81	105	140	140	180	170

Commentaires techniquesSource des données : <https://beta.gouv.fr/stat>Mode de calcul : Nombre cumulé d'agents publics ayant été formés à la méthode Startups d'État

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général sélectionnés dans l'année

Chaque année, un appel à candidatures est ouvert à destination des talents du numérique pour accélérer la transformation numérique de l'État.

La sélection a lieu en deux temps :

- une première présélection est réalisée par l'administration ;
- un jury composé d'agents publics, d'experts, de membres de la société civile est ensuite organisé. Une fois sélectionnés, les lauréats intègrent leur administration d'accueil en tant qu'agent contractuel, en signant un contrat de 10 mois.

Le nombre de talents du numérique – ou EIG – sélectionnés reflète l'attractivité du programme auprès de l'administration (40 administrations sur 83 ont participé au programme plus d'une fois), mais aussi auprès des profils du numérique (plus de 470 candidats au programme au printemps 2021).

En 2021, l'appel à candidatures de la promotion 5 du programme EIG a permis de sélectionner 38 EIG issus des secteurs publics ou privé, aux expertises diverses dans les métiers de la donnée (data science et data engineering), du développement, du design et du droit. L'ouverture du programme à cette dernière expertise a été une réussite, avec le recrutement de 3 juristes du numérique.

Les 38 EIG de la promotion 5 du programme ont intégré l'administration pour 10 mois en tant que contractuels, pour concevoir et déployer des outils numériques avec des agents publics. 15 défis sont actuellement relevés, autour de 6 thématiques de politiques publiques :

Transition écologique

- BatID (Agence de la transition écologique) : créer un identifiant unique bâtiment afin de faciliter le suivi des politiques de rénovation énergétique
- Green Data for Health (ministère de la transition écologique, CGDD) : Créer un espace commun des données environnementales pour la santé, pour permettre, pour la recherche et l'expertise, de mobiliser les bases de données environnementales et les croiser avec des données de santé.
- Mes services Greentech (ministère de la transition écologique, CGDD) : Développer un portail de services (veille et diagnostic) et données ouvertes à destination des start-up et incubateurs Greentech
- Prev-AC-Tion (ministère de la mer) : Permettre l'évaluation des politiques publiques en matière de santé et sécurité au travail maritime

Régalien

- Basegun (ministère de l'intérieur) : Proposer aux forces de l'ordre un outil simple pour classer et identifier toute arme sur le terrain en un temps record
- CyberImpact (Gendarmerie nationale) : Développer un outil permettant de visualiser les indicateurs clés du domaine cyber
- Décors (ministère de l'intérieur) : Développer une solution innovante de gestion des distinctions honorifiques
- TRISTAN (ministère de la justice) : Proposer un outil d'aide à la préparation des audiences permettant aux magistrats d'appréhender rapidement les éléments clés d'une affaire

Economie et entrepreneuriat

- Fabrique du numérique (direction générale des finances publiques) : Aider à la mise en place de l'incubateur numérique de la DGFIP
- Urssafassur (URSSAF) : Développer un service en ligne de l'Urssaf permettant aux particuliers de sécuriser la relation avec leurs prestataires de travaux

Education

- DaSES (ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports) : Concevoir une plateforme de partage des données d'éducation pour développer des accompagnements pertinents pour les élèves et les étudiants

Santé et social

- DataRH (agence régionale de santé d'Auvergne- Rhône-Alpes) : Développer une structure de référentiel de données pour faciliter la gestion des contacts des partenaires de l'Agence et l'exploitation des données sociales
- E-PSHAD (caisse nationale d'assurance maladie et Établissement public national Antoine Koenigswarter) : Développer une plateforme numérique d'accompagnement professionnel à distance pour des personnes en situation de handicap accompagnées par les établissements et services médicosociaux de réadaptation professionnelle
- GDR Santé (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé) : Développer un outil d'aide à la décision permettant d'identifier les risques associés à chaque nouvelle demande de mise sur le marché des médicaments
- SMASH (Ministère des Solidarités et de la Santé DREES) : Concevoir une simulation de la masse salariale des hôpitaux, pour établir des projections de dépenses en personnel

Par ailleurs, en 2021, une dizaine de talents du numérique ont rejoint la "brigade d'intervention numérique" pendant 6 mois. Ce nouveau programme internalise l'expertise produit au sein de l'équipe interministérielle de beta.gouv pour : conseiller, étudier et accompagner les commandes ministérielles pour concevoir des services numériques selon l'approche beta.gouv ; initier et/ou soutenir la création de communs numériques interministériels. Pendant la crise sanitaire, de nombreux produits ont été accompagnés par ce dispositif comme Santé Psy Etudiant, JeVeuxAider.gouv.fr ou encore Aides-Jeunes. Des communs interministériels ont aussi été construits tels que webinaire.numerique.gouv.fr ou Audioconf.

Indicateur 2.2 Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général recrutés dans l'administration à la suite de leur défi

L'une des ambitions du programme Entrepreneurs d'Intérêt Général est de susciter, pour des profils externes à l'administration et experts du numérique, des parcours au sein du service public.

Cet indicateur reflète donc la capacité de l'État à améliorer sa marque employeur pour des profils numériques, offrir un environnement propice à l'innovation, s'engager dans des projets à fort impact. Il peut également être lu comme un marqueur du taux de transformation de certains projets accompagnés par le programme : ainsi, certains entrepreneurs d'intérêt général ont été recrutés à la suite de leur défi afin de faire grandir le projet.

La limite de cet indicateur est qu'il ne reflète pas les autres modalités de travail avec l'administration. Par exemple, certains entrepreneurs d'intérêt général travaillent ensuite comme entrepreneurs indépendants sur des projets de l'administration. Par ailleurs, cet indicateur comptabilise tous les recrutements, quelle que soit la durée du contrat.

Au cours de l'année 2021, l'appel à candidatures pour la prolongation du co-financement des défis de la promotion 4 du programme EIG a bénéficié à 15 personnes, dont les contrats ont été prolongés d'au moins 6 mois. Par ailleurs, 9 EIG de cette même promotion ont été recrutés par l'administration à la suite de leur défi, sans recours au dispositif de prolongation du co-financement. Les chiffres de pérennisation des EIG en 2021 surpassent largement les objectifs fixés, ce qui révèle l'efficacité du programme pour attirer et retenir des talents du numérique dans l'administration.

Indicateur 2.3 Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode startup d'État

Cet indicateur représente le nombre d'agents publics sélectionnés lors d'appels à projets et de recrutement dans des équipes déjà formées. Ces agents publics au profil "d'intrapreneurs" sont issus des administrations partenaires et rejoignent une équipe pour monter en compétence sur la réalisation de produits informatiques ou simplement pour partager leurs compétences métiers ou techniques.

180 agents publics ont rejoint la communauté beta.gouv.fr en 2021, et chacun est passé par une procédure d'embarquement destinée à les former à l'approche startup d'État et à la culture numérique. Cette approche a été documentée dans doc.incubateur.net.

Par ailleurs, 20 intrapreneurs ont reçu en 2021 une certification permettant de reconnaître leurs nouvelles compétences.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 11 981 517	785 000	7 300 000 12 766 517	11 300 000
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 263 706		3 300 000 263 706	3 300 000
Total des AE prévues en LFI	3 000 000	7 600 000	0	10 600 000	14 600 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 681 580 (hors titre 2)		+5 681 580	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 959 659	+2 228 578 (hors titre 2)		-731 081	
Total des AE ouvertes	40 341	15 510 158 (hors titre 2)		15 550 499	
Total des AE consommées	0	12 245 223	785 000	13 030 223	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 13 754 808	700 000	7 300 000 14 454 808	11 300 000
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 263 706		3 300 000 263 706	3 300 000
Total des CP prévus en LFI	3 000 000	7 600 000	0	10 600 000	14 600 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 681 580 (hors titre 2)		+5 681 580	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 959 659	+4 923 454 (hors titre 2)		+1 963 795	
Total des CP ouverts	40 341	18 205 034 (hors titre 2)		18 245 375	
Total des CP consommés	0	14 018 515	700 000	14 718 515	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	1 500 000 55 248	7 700 000 9 594 947	9 200 000	13 200 000 9 650 196
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique			0	0 0
Total des AE prévues en LFI	1 500 000	7 700 000	9 200 000	13 200 000
Total des AE consommées	55 248	9 594 947		9 650 196

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	1 500 000 55 248	9 700 000 6 163 506	11 200 000	15 200 000 6 218 754
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique			0	0 0
Total des CP prévus en LFI	1 500 000	9 700 000	11 200 000	15 200 000
Total des CP consommés	55 248	6 163 506		6 218 754

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	55 248	3 000 000	0	55 248	3 000 000	0
Rémunérations d'activité	39 926	3 000 000	0	39 926	3 000 000	0
Cotisations et contributions sociales	15 047	0	0	15 047	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	276	0	0	276	0	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	9 594 947	7 600 000	12 245 223	6 163 506	7 600 000	14 018 515
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 594 947	7 600 000	12 245 223	6 163 506	7 600 000	14 018 515
Titre 6 – Dépenses d'intervention	0	0	785 000	0	0	700 000
Transferts aux autres collectivités	0	0	785 000	0	0	700 000
Total hors FdC et AdP		10 600 000			10 600 000	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-2 959 659			-2 959 659	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+7 910 158			+10 605 034	
Total*	9 650 196	15 550 499	13 030 223	6 218 754	18 245 375	14 718 515

* y.c. FdC et AdP

Innovation et transformation numériques

Programme n° 352 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	3 828 138	4 000 000	5 681 580	3 828 138	4 000 000	5 681 580
Total	3 828 138	4 000 000	5 681 580	3 828 138	4 000 000	5 681 580

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS**ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC**

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		50 000		50 000				
03/2021		2 208 580		2 208 580				
04/2021		2 480 000		2 480 000				
06/2021		300 000		300 000				
07/2021		513 000		513 000				
09/2021		20 000		20 000				
12/2021		110 000		110 000				
Total		5 681 580		5 681 580				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021		532 578		3 001 416				
Total		532 578		3 001 416				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/02/2021				3 226 038				
Total				3 226 038				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		3 000 000			900 000		900 000	
19/11/2021					1 440 183		1 440 183	
Total		3 000 000			2 340 183		2 340 183	

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						119 776		119 776
01/12/2021					619 476	1 184 224	619 476	1 184 224
Total					619 476	1 304 000	619 476	1 304 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		9 214 158		11 909 034	2 959 659	1 304 000	2 959 659	1 304 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 12 766 517	11 300 000 12 766 517		7 300 000 14 454 808	11 300 000 14 454 808
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 263 706	3 300 000 263 706	3 000 000	300 000 263 706	3 300 000 263 706
Total des crédits prévus en LFI *	3 000 000	7 600 000	10 600 000	3 000 000	7 600 000	10 600 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-2 959 659	+7 910 158	+4 950 499	-2 959 659	+10 605 034	+7 645 375
Total des crédits ouverts	40 341	15 510 158	15 550 499	40 341	18 205 034	18 245 375
Total des crédits consommés	0	13 030 223	13 030 223	0	14 718 515	14 718 515
Crédits ouverts - crédits consommés	+40 341	+2 479 935	+2 520 276	+40 341	+3 486 519	+3 526 860

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	3 000 000	7 600 000	10 600 000	3 000 000	7 600 000	10 600 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	3 000 000	7 600 000	10 600 000	3 000 000	7 600 000	10 600 000

Aucun amendement n'a modifié le projet de loi de finances pour 2021. Ainsi, au titre de la gestion 2021 :

- sur le T2 : 3 M€ en AE et CP ont été ouverts ;
- sur le HT2 : 7,6 M€ ont été ouverts en AE et en CP.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Depuis la loi de finances initiale pour 2020, le financement en titre 2 du programme d'entrepreneurs d'intérêt général (EIG) est intégré au programme 352.

Afin d'assurer la traçabilité des dépenses des profils rares dédiés à l'innovation numérique, la maquette du programme 352 s'est enrichie en 2021 d'une nouvelle action (352-02) intitulée « Soutien au recrutement des profils rares ».

Cette action regroupe les crédits de titre 2 du programme 352 et des crédits de fonctionnement.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les ressources du programme 352 fixées en LFI 2021 ont été modifiées en cours de gestion 2021 à la suite des ouvertures et annulations de crédits, opérées par voie réglementaire ou législative, énumérées ci-dessous :

TITRE 2

Transferts sortants :

- décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 : transfert de 0,9 M€ en AE et CP à destination du programme 129, dédiés au financement de la brigade d'intervention numérique ;

- décret n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 : transfert de 1,4 M€ en AE et CP dont :
 - 0,9 M€ de contribution aux ministères pour le co-financement de la rémunération des entrepreneurs d'intérêt général ;
 - 0,5 M€ à destination du programme 129 pour financer, à partir des emplois de la DINUM sur le programme, trois EIG « LINK » chargés de l'animation du dispositif EIG ainsi que la brigade d'intervention numérique.

Annulation par voie législative

Une annulation de crédits est intervenue à hauteur de 0,7 M€ AE et CP dans le cadre de la loi n° 2021-1620 du 10 décembre 2021 de finances rectificative pour 2021.

HORS TITRE 2

Reports 2020 sur 2021

Le montant des reports de crédits résulte de l'application des articles 15-I et 15-III de la LOLF (arrêtés du 29 janvier et du 17 février 2021) soit :

- 0,5 M€ en AE et 3 M€ en CP au titre des reports de crédits de fonds de concours ;
- 3,2 M€ en CP au titre des reports des crédits généraux de 2020 sur 2021.

Transfert entrant

Décret n°2021-831 du 28 juin 2021 : transfert d'un montant de 3 M€ en AE en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » destiné au remboursement de l'avance faite pour le financement d'ordinateurs sur le stock stratégique de l'État.

Annulation par voie législative

- la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a eu comme conséquence une annulation partielle de la réserve de précaution à hauteur de 0,12 M€ AE et CP portant ainsi la réserve à 0,18 M€ ;
- le décret n° 2021-1620 du 10 décembre 2021 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 a annulé 1,2 M€ en AE et CP. Cette annulation résulte de la prévision de consommation de fin d'exercice.

Rattachements de fonds de concours

Le montant des rattachements de crédits par voie de fonds de concours s'élève à 5,7 M€ en AE/CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le montant prévisionnel de rattachements de fonds de concours indiqué dans le projet annuel de performances 2021 était de 4 M€ en AE et CP hors titre 2.

Le montant total des rattachements de crédits par voie de fonds de concours en cours de gestion 2021 s'est élevé à 5,7 M€ en AE et CP hors titre 2. Ce montant correspond au fonds de concours 1-2-00548 « Participations diverses au financement de services publics innovants ». Le dépassement de la prévision de rattachements sur le fonds de concours s'explique par des rattachements de crédits importants depuis l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	15 000	304 000	319 000	15 000	304 000	319 000
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	15 000	304 000	319 000	15 000	304 000	319 000

Les dotations du programme 352 pour l'année 2021 ont fait l'objet de mises en réserve dans les conditions fixées par la loi de finances (0,5 % pour la dotation de titre 2 et 4% pour la dotation hors titre 2).

La réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion était de :

- 15 000 € AE et CP sur le titre 2 ;
- 184 224 € AE et CP hors titre 2, après annulation partielle de la réserve par la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 .

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 15 510 158	CP ouverts en 2021 * (P1) 18 205 034
AE engagées en 2021 (E2) 13 030 223	CP consommés en 2021 (P2) 14 718 515
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 5 013 288
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 479 935	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 9 705 227

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 5 634 617					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 5 634 617	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 5 013 288	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 621 330	
AE engagées en 2021 (E2) 13 030 223	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 9 705 227	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 3 324 996	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 3 946 326	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 3 946 326
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 +reports 2020 +mouvements réglementaires +FdC +AdP +fongibilité asymétrique +LFR

Le montant des engagements relevés dans Chorus pour la gestion 2021 est de 13 M€ (cellule E2) dont :

- 7 M€ au titre des crédits N/A ;
- 6 M€ au titre des crédits de fonds de concours.

Au cours de l'exercice 2021, des paiements ont été réalisés à hauteur de 14,7 M€ (Cellule P2). Sur ce montant :

- 5 M€ ont permis de solder les engagements de l'année 2020 (cellule P3) ;
- 9,7 M€ ont été dédiés au paiement des engagements de l'année 2021 (cellule P4).

Au 31 décembre 2021, le montant des engagements non couverts par des paiements s'élève à 3,9 M€ dont :

- 1,1 M€ au titre du fonds pour l'accélération des startups d'État,
- 1 M€ au titre de l'animation et soutien au réseau Béta.gouv.fr
- 0,5 M€ au titre de l'accélération de produits numériques prioritaires,
- 1,3 M€ au titre des partenariats public-public.

Justification par action

ACTION

01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		11 300 000	11 300 000		11 300 000	11 300 000
		12 766 517	12 766 517		14 454 808	14 454 808

Pour mener à bien sa mission d'innovation et de transformation numérique, le programme 352 exécute des crédits :

- de fonctionnement, dédiés au financement des startups d'État ;
- d'animation et de soutien au réseau BETA (communauté des incubateurs ministériels et start-up d'État);
- de pilotage et d'évaluation de politiques publiques par la donnée.

Les moyens de l'action 01 sont constitués de crédits de fonctionnement et de crédits d'intervention.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	11 300 000	11 981 517	11 300 000	13 754 808
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 300 000	11 981 517	11 300 000	13 754 808
Titre 6 : Dépenses d'intervention		785 000		700 000
Transferts aux autres collectivités		785 000		700 000
Total	11 300 000	12 766 517	11 300 000	14 454 808

La répartition de l'exécution entre titre 3 et titre 6 a modifié la répartition présentée dans le PAP, retracée comme suit :

	Prévision PAP		Consommation		Ecart Conso/Prévision	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total Titre 3 - Action 1	11 300 000	11 300 000	11 981 517	13 754 808	681 517	2 454 808
<i>Fonctionnement HFDC</i>	<i>7 300 000</i>	<i>7 300 000</i>	<i>5 960 322</i>	<i>6 504 787</i>	<i>- 1 339 678</i>	<i>- 795 213</i>
<i>Crédits FDC</i>	<i>4 000 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>6 021 195</i>	<i>7 250 020</i>	<i>2 021 195</i>	<i>3 250 020</i>
Titre 6 : Dépenses d'intervention	-	-	785 000	700 000	785 000	700 000
Total	11 300 000	11 300 000	12 766 517	14 454 808	1 466 517	3 154 808

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Prévision LFI : 11,3 M€ en AE/CP

Consommation : 12,0 M€ en AE et 13,8 M€ en CP

L'écart entre la prévision et la réalisation s'explique principalement par des rattachements des crédits de fonds de concours supérieurs à la prévision.

FONDS POUR L'ACCÉLÉRATION DU FINANCEMENT DES STARTUPS D'État : 3,9 M€ EN AE ET 4,1 M€ EN CP

L'ensemble des actions de l'équipe BETA destinées à accompagner la création ou l'accélération de startups d'État sont labellisées "Fonds d'accélération pour les Startups d'État – FAST » :

- FAST : Appel à candidatures : 2,5 M€ en AE et 2,9 M€ en CP

En 2021, la DINUM a lancé 4 appels à candidatures et déployé une enveloppe de 3,3 M€. 17 services numériques ont été lauréats :

- FAST 7 : T1 2021 : 7 lauréats (montant attribué : 1,1 M€)
- FAST 8 : T2 2021 : 5 lauréats (montant attribué : 1,2 M€)
- FAST 9 : T3 2021 : 3 lauréats (montant attribué : 0,6 M€)
- FAST 10 : T4 2021 : 2 lauréats (montant attribué : 0,4 M€)

En fonction du mode de financement retenu, les crédits consommés au titre de ces appels à candidatures **sont ventilés entre le titre 3 (dépenses de fonctionnement) et le titre 6 (dépenses d'intervention)**.

Sur une enveloppe de 3,3 M€ attribuée, la consommation constatée *sur le titre 3* est de 2,5 M€ en AE et 2,6 M€ en CP.

- FAST investigations : financement de nouvelles investigations de problèmes de politiques publiques (0,7 M€ en AE et 0,5 M€ en CP) ;
- FAST transfert : cette phase correspond à la fin de l'accompagnement des startups d'État, en vue de la pérennisation de ces produits au sein de leur administration d'origine (0,2 M€ en AE et 0,3 M€ en CP) ;
- FAST accélération : accompagnement des startups d'État à haut potentiel en phase d'accélération (0,5 M€ en AE et 0,4 M€ en CP).

ANIMATION ET SOUTIEN AU RÉSEAU BETA.GOUV.FR : 1 M€ EN AE ET 1,7 M€ EN CP

Dans son rôle d'animation d'un réseau d'incubateurs ministériels, la DINUM mobilise des coaches et des expertises pointues qui accompagnent les agents publics (intrapreneurs) dans la création de services numériques. Ce soutien permet de faire monter en puissance ces agents publics et favorise l'appropriation des méthodes agiles. Cet appui prend également la forme du développement de composants techniques et fonctionnels mutualisés sur des domaines largement partagés entre les startups d'État, afin de raccourcir le cycle de développement des nouvelles startups d'État.

- Accompagnement juridique et RGPD : financement de la mobilisation des coaches spécialisés en droit du numérique en soutien (0,2 M€ en AE et 0,2 M€ en CP) ;
- Financement d'audits, de tests d'intrusion, et d'autres prestations liées à la sécurisation des startups d'État (0,002 M€ en AE et 0,3 M€ en CP) ;
- Recherche utilisateur, UX transverse : financement d'expertises en design spécialisées en expériences utilisateurs ou en conception d'interfaces à disposition des startups d'État (0,5 M€ en AE et 0,6 M€ en CP) ;
- Formations (dont Alpha) : financement de formations à destination des agents publics intrapreneurs et de leurs équipes pour favoriser leur montée en compétences (0,1 M€ en AE/CP) ;
- Outils mutualisés en soutien aux startups d'État : financement du développement et de l'exploitation d'outils transverses : messagerie collaborative utilisée par les startups d'État, outils de secrétariat (0,3 M€ en AE et 0,9 M€ en CP) ;
- Communication, animation du réseau : 0,3 M€ en AE et 0,1 M€ en CP ;
- Autres prestations : 0,1 M€ en AE et 0,01 M€ en CP ;
- Rétablissements de crédits : - 0,5 M€ en AE/CP.

ACCÉLÉRATION DE PRODUITS NUMÉRIQUES PRIORITAIRES : 0.7 M€ EN AE ET 0.2 M€ EN CP

Outre ses activités de cofinancement de startups d'État et d'accompagnement des incubateurs ministériels, la mission BETA incube ses propres produits. En effet, depuis 2021, la mission BETA construit, accélère et opère des services numériques interministériels (Tchap : messagerie instantanée de l'État ; site des métiers du numérique).

PILOTAGE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES PAR LA DONNEE : 0.3 M€ EN AE et 0.5 M€ EN CP

La DINUM a lancé une expérimentation dédiée au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques par la donnée pour 0,1 M€ en AE/CP.

Par ailleurs, le programme 352 a financé le dispositif **France transfert** permettant d'envoyer des fichiers volumineux non sensibles de manière sécurisée entre agents de l'État à hauteur de **0,2 M€ en AE/CP**.

0,3 M€ de CP ont été consacrés à la couverture d'une prestation d'appui au **cadre du plan de relance (volet numérique)**.

COOPÉRATIONS PUBLIC-PUBLIC (FONDS DE CONCOURS)

Prévision : 4 M€ en AE/CP

Ressource : 6,2 M€ en AE et CP

Consommation : 6 M€ en AE et 7,3 M€ en CP

La mission BETA de la DINUM a noué en 2021 de nombreux partenariats avec d'autres entités publiques pour permettre la création de services publics numériques de qualité, afin de répondre à des problèmes de politiques publiques rencontrés par ces entités. Les recettes sur fonds de concours se maintiennent à un bon niveau démontrant la mobilisation constante de la mission BETA et sa capacité à nouer ces partenariats.

DÉPENSES D'INTERVENTION (0,8 M€ EN AE ET 0,7 M€ EN CP)

Prévision LFI : 0 € en AE/CP

Consommation : 0,8 M€ en AE et 0,7 M€ en CP

Le programme 352 a apporté son soutien sous forme de subvention à deux lauréats de l'appel à candidatures FAST : l'Université numérique d'Ile de France (UNIF PARIS 13) et le gouvernement de Nouvelle Calédonie.

Une subvention a également été versée à l'Agence pour la mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur (AMUE) au titre de la mission apprentissage.

ACTION**02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 263 706	3 300 000 263 706	3 000 000	300 000 263 706	3 300 000 263 706

Les crédits de l'action 02 regroupent des crédits dédiés au soutien des profils rares innovants.

Les moyens de cette action sont constitués de :

- crédits de titre 2 ;
- crédits de fonctionnement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 000 000		3 000 000	
Rémunérations d'activité	3 000 000		3 000 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	300 000	263 706	300 000	263 706
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	263 706	300 000	263 706
Total	3 300 000	263 706	3 300 000	263 706

TITRE 2

Prévision LFI : 3 M€ en AE/CP

Transferts : 2,3 M€ en AE/CP

Le programme 352 a été doté en loi de finances initiale 2021 de 3 M€ en crédits de titre 2. Après mise en réserve de 0,5 %, la ressource s'établit à 2,99 M€. Cette dotation a fait l'objet de 2 transferts interministériels pour un montant total de 2,3 M€ :

- un premier transfert de crédits à hauteur de 0,9 M€ en AE et CP a été effectué vers le programme 129, pour financer la brigade d'intervention numérique à partir des emplois de la DINUM sur le P129 ;
- un second transfert interministériel de 1,4 M€ est intervenu au second semestre 2021, constitué comme suit :
 - 0,9 M€ de contribution aux ministères pour financer la rémunération des entrepreneurs d'intérêt général ;
 - 0,5 M€ à destination du programme 129 pour financer trois EIG « LINK » chargés de l'animation du dispositif EIG ainsi que la brigade d'intervention numérique (BIN).

La consommation effective correspondant aux recrutements de la DINUM en 2021 pour les EIG « LINK » et la BIN a représenté respectivement 2 ETPT et 8,5 ETPT sur le programme 129.

Un montant de 619 476 € en AE et CP a été annulé en loi de finances rectificative n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021.

A l'issue de tous ces mouvements, le programme affichait en fin de gestion 2021 un reliquat de 40 341 € de crédits non consommés en AE et CP.

HORS TITRE 2

Prévision LFI : 0,3 M€ en AE/CP

Consommation : 0,3 M€ en AE/CP

Les dépenses d'accompagnement des profils rares dédiés à l'innovation numérique se sont élevées à 0,3 M€ en AE/CP. Elles comprennent principalement des dépenses de communication, et d'évènementiel au bénéfice des entrepreneurs d'intérêt général.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)					200 000	200 000
Transferts					200 000	200 000
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)					637 500	552 500
Transferts					637 500	552 500
Total					837 500	752 500
Total des transferts					837 500	752 500

PROGRAMME 148
Fonction publique

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

NATHALIE COLIN

Directrice générale de l'administration et de la fonction publique

Responsable du programme n° 148 : Fonction publique

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique permet une transformation profonde du cadre de gestion des politiques de ressources humaines dans la fonction publique et un renforcement du rôle de la DGAFP en qualité de DRH de l'État.

Les missions confiées à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) consistent à concevoir et à mettre en œuvre les cadres juridiques et les orientations de politique de ressources humaines pour la fonction publique de l'État et pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Le rôle et les missions de la DGAFP en qualité de DRH de l'État ont été consacrés par le décret du 22 décembre 2016, qui a rénové les instruments de pilotage à sa disposition (comité de pilotage rassemblant toutes les DRH de ministères, conseil d'orientation, schéma directeur des politiques de formation, etc.), mais les évolutions actuelles issues de la loi du 6 août 2019 permettent d'accélérer très fortement et de conférer un nouvel élan à l'ambition de transformation du pilotage des politiques de ressources humaines de l'État.

La DGAFP est à la fois garante de la cohérence statutaire et de l'animation du dialogue social. Elle assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des chantiers RH interministériels et inter fonction publique. Pour garantir l'ensemble de ses missions à l'égard des agents publics, l'activité de la DGAFP s'articule autour de cinq missions principales :

- **Faire vivre un dialogue social de qualité et équilibré** : la DGAFP contribue à définir l'agenda social avec les organisations syndicales représentatives des 5,6 millions d'agents publics. L'agenda social de 2021 a porté sur les textes en lien avec les chantiers portés par le Gouvernement (la négociation collective dans la fonction publique, la crise sanitaire, le télétravail, la réforme de l'encadrement supérieur de l'État, les dispositifs Concours Talents ou encore la formation, etc.) ;
- **Piloter la fonction RH** : la DGAFP, en lien avec les DRH ministérielles, définit les orientations et coordonne les politiques de gestion des ressources humaines déployées au sein des administrations de l'État. Elle conduit le dialogue stratégique RH avec les ministères. Elle s'appuie sur l'Ecole du management et des ressources humaines pour diffuser une culture RH interministérielle et inter-versants de la fonction publique. Elle mobilise les plates-formes d'appui à la gestion des ressources humaines (PFRH) afin de décliner dans les territoires la stratégie interministérielle de ressources humaines ;
- **Appuyer les transformations** : la DGAFP, en sa qualité de DRH de l'État, est pleinement mobilisée pour accompagner les transformations en travaillant à l'évolution des dispositifs existants et en proposant de nouveaux outils sur le processus de recrutement, le développement de la mobilité interministérielle, les dispositifs favorisant la diversité et la déconcentration des actes RH ;
- **Élaborer et déployer des politiques RH interministérielles** : la DGAFP soutient l'innovation en matière de ressources humaines, conçue comme un véritable levier de transformation de l'administration et des services publics. Elle promeut la qualité de vie au travail et la protection de la santé et de la sécurité au travail. Elle rend effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- **Fournir une expertise** et proposer des orientations pour toute la fonction publique, en appui de la transformation des politiques de ressources humaines, en matière statutaire, indemnitaire et en matière de politique salariale. La DGAFP assure l'évolution du statut des fonctionnaires et en garantit l'équité et la cohérence à l'échelle interministérielle. Elle pilote également l'action sociale interministérielle.

L'action de la DGAFP couvre donc l'ensemble de la politique conduite en matière de fonction publique. Les crédits du programme 148 ne rendent compte que partiellement de cette mission.

Les **moyens financiers alloués** portent, en effet, uniquement sur les trois actions interministérielles suivantes :

- la formation des fonctionnaires ;
- l'action sociale interministérielle ;
- l'appui aux politiques de ressources humaines.

S'agissant de **la formation des fonctionnaires (action 01)**, les crédits portés par le programme correspondent essentiellement au financement de la **formation initiale des fonctionnaires** à travers les subventions pour charge de service public versées aux opérateurs en charge de la formation initiale des futurs cadres supérieurs de l'État - l'École nationale d'administration (ENA) ainsi que celle des futurs attachés d'administration formés dans les instituts régionaux d'administration (IRA). A ce titre, l'année 2021 a été consacrée à la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique et la création de l'Institut national du service public (INSP) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Par ailleurs, une part de ces crédits est consacrée à la **formation continue des agents** afin de favoriser, notamment par l'échelon interministériel déconcentré, le développement des politiques de professionnalisation selon une logique de « métiers ». Cette politique est complétée par de nouveaux instruments de coordination de l'utilisation des crédits ministériels en matière de formation continue transverse.

S'agissant des crédits couvrant les dépenses de **l'action sociale interministérielle (action 02)**, ils représentent plus de 50 % des dépenses portées par le programme et s'articulent autour de dispositifs permettant de financer :

- des prestations individuelles, définies dans le cadre du comité interministériel de l'action sociale (chèques vacances, chèque emploi service universel – CESU garde d'enfants). Elles visent une conciliation facilitée entre la vie professionnelle et la vie personnelle ou un soutien financier à la mobilité via l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP), qui a bénéficié à 12 332 agents en 2021 (contre 8 799 en 2020 et 10 151 en 2019) ;
- des prestations collectives (réservation de places en crèches, réservation de logement, opérations d'investissement destinées à la mise aux normes des restaurants interministériels administratifs).

L'action 3 du programme regroupe les crédits alloués au développement de **Place de l'emploi public**, portail commun aux trois versants de la fonction publique dédié au recrutement et à la mobilité. Plus de 255 000 offres d'emplois ont été publiées sur la plateforme en 2021 (contre 190 000 en 2020). Cette action comprend également **quatre fonds interministériels** (celui de l'innovation RH, de l'amélioration des conditions de travail et celui de l'égalité professionnelle, qui ont financé plus de 130 projets en 2021, et un fonds pour les systèmes d'information des ressources humaines) qui permettent à la DGAFP de répondre aux objectifs et missions assignés par le décret du 22 décembre 2016. Ces dispositifs permettent de valoriser les initiatives RH de proximité et de concourir à diffuser les principales innovations.

Au-delà des crédits alloués au programme 148, les actions prioritaires de la DGAFP en 2021 ont notamment été consacrées à la réforme de la haute fonction publique, la convergence indemnitaire des agents de la filière administrative de l'État, la mise en œuvre des mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents publics annoncées dans le cadre de la conférence sur les perspectives salariales de la fonction publique, la signature du premier accord sur le télétravail dans la fonction publique le 13 juillet 2021 et la mise en place du forfait « Télétravail », les négociations qui ont abouti à la signature de l'accord interministériel définissant les modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire, le plan Talents du service public et la création de 74 prépas Talents réparties dans toute la France, l'élaboration du code général de la fonction publique, l'action en matière de promotion de la laïcité dans le cadre du nouveau comité interministériel à la laïcité ou encore l'aboutissement des travaux de la marque employeur « Choisir le service public ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique

INDICATEUR 1.1 : Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'État ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction - ou par un alignement sur des dispositions statutaires communes

OBJECTIF 2 : Optimiser la formation initiale des fonctionnaires

INDICATEUR 2.1 : Dépenses consacrées à la formation initiale dans les IRA et à l'ENA

OBJECTIF 3 : Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale

INDICATEUR 3.1 : Coût de gestion des prestataires extérieurs chargés de la gestion de certaines prestations d'action sociale

INDICATEUR 3.2 : Coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique

INDICATEUR

1.1 – Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'État ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction - ou par un alignement sur des dispositions statutaires communes

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre total de corps actifs au 31 décembre de l'année	Nombre de corps	297	288	284	284	284	284

Commentaires techniques

Source des données : DGAFP ; Bureau des statuts particuliers et des parcours de carrière (4SPC)

Mode de calcul : Le nombre de corps actifs est obtenu par soustraction du nombre de corps supprimés (cumul du nombre de corps de fonctionnaires ayant fait l'objet de mesures de fusion, d'intégration ou de mise en extinction) au nombre de corps comptabilisés au 1^{er} janvier 2005,

La part des corps régis par des dispositions statutaires et judiciaires harmonisées est obtenue par différence entre le nombre de corps actifs et le nombre de « typologies » de corps définies en regroupant sous une même typologie les corps obéissant à des dispositions harmonisées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 : Part des agents des filières administratives, sociale et technique s'inscrivant dans un dispositif de simplification indemnitaire

En 2021, le nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'État ou de ses établissements publics s'est établi à 284 corps (contre 288 en 2020), conformément à l'objectif fixé dans le PAP 2021. La création d'un corps unique de maîtres de conférences des universités – praticiens hospitaliers et d'un corps unique de professeurs des universités – praticiens hospitaliers (v. décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021) a permis la suppression de 4 corps en regroupant les spécialités desdits corps.

Après la forte réduction du nombre de corps opérée entre 2005 et 2014, cet indicateur sera intéressant à étudier avec l'impact de la réforme de la haute fonction publique les prochaines années, et notamment au regard du nombre de corps appelés à être mis en extinction ou à être supprimés. Ce mouvement est amorcé à partir du 1^{er} janvier 2022. Par ailleurs, l'extension de certaines mesures issues des accords dits du Ségur de la Santé à des corps paramédicaux relevant du ministère des armées, pourra également impacter à la baisse le nombre de corps de fonctionnaires de l'État. Toutefois, hors ces réformes spécifiques, les marges de réduction du nombre de corps deviennent limitées et l'indicateur est appelé à demeurer relativement stable, aux alentours de 280 corps.

Fonction publique

Programme n° 148 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**2 – Optimiser la formation initiale des fonctionnaires****INDICATEUR****2.1 – Dépenses consacrées à la formation initiale dans les IRA et à l'ENA**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût complet annuel d'un élève IRA	€	62 921	44 260	45 050	43 130	46 959	46 000
Coût de prise en charge employeur d'un élève ENA en cycle classique	€			74 074	80 739	62 991	74 000
Coût pédagogique d'un élève ENA en cycle classique	€			23 416	23 093	24 593	23 000
Coût de prise en charge employeur d'un élève ENA en cycle international long	€			1 455	1 640	4 173	1 500
Coût complet annuel d'un élève ENA	€	82 494	82 691	83 708	89 484	87 584	83 700
Coût pédagogique d'un élève ENA en cycle international long	€			21 021	20 551	22 487	21 000

Commentaires techniquesSource des données : IRA, ENAMode de calcul :

Pour les IRA, la méthode retenue consiste à identifier, à partir du compte financier des établissements, les charges directement imputables aux deux principales missions des établissements (formation initiale et formation continue) ainsi que celles afférentes au recrutement de l'élève suite à la déconcentration des concours et à ventiler les charges indirectes ou destination support (amortissement compris) au prorata de la répartition primaire des charges directes des deux destinations. Il s'agit donc d'un coût complet. Les éléments de rémunération des élèves représentent une part prépondérante de ce coût complet, dont l'évolution est étroitement corrélée aux mesures salariales et sociales à caractère général ainsi qu'à la variation du nombre d'élèves recrutés et formés.

Le coût complet d'un élève est calculé selon le ratio suivant : montant des rémunérations chargées des élèves et agents des IRA et ensemble des coûts d'organisation des concours et de support de l'activité de formation (numérateur) par le nombre d'élèves de la promotion de septembre N-1 et de mars N (dénominateur). Plus précisément :

- au numérateur, sont consolidés les dépenses liées à l'organisation des concours, les rémunérations chargées des élèves, les coûts de déplacement des élèves, les subventions accordées aux associations d'élèves, les dépenses pédagogiques et 90 % des dépenses de soutien à l'activité de formation, c'est-à-dire les rémunérations chargées des agents des IRA et l'ensemble des coûts support de l'activité de formation.

- Au dénominateur, sont recensés les élèves de la formation initiale, issus des concours, et reçus en scolarité en septembre N-1 et mars N de l'année N du RAP déduction faite des démissions. Concrètement, sont pris en compte pour le RAP 2021, les élèves arrivés en scolarité en septembre 2020 (rémunérés du 1^{er} septembre 2020 au 30 avril 2021) et les élèves arrivés au mois de mars 2021 (rémunérés de mars 2021 à octobre 2021).

Le coût d'un élève de l'ENA se décompose en :

- le coût de prise en charge « employeur » (fonctions recrutement et rémunération) ;
- le coût pédagogique (fonction organisme de formation), qui comprend les dépenses d'enseignements et de stages.

Le coût complet est un agrégat de ces deux coûts.

Le même principe s'applique pour les élèves en cycle international long, cycle permettant à des managers publics étrangers de se familiariser avec l'administration française en suivant des enseignements communs avec le parcours de formation initiale.

Le coût complet qui consiste, à partir du compte financier de l'opérateur, à identifier les charges directement imputables à la formation initiale des élèves puis à ventiler une quote-part des charges indirectes afférentes au support. L'ENA distingue le coût employeur regroupant le coût de recrutement et le coût de rémunération, du coût pédagogique comprenant les coûts de scolarité et de stage.

L'indicateur est donc calculé à partir de toutes les actions concernant les élèves de la formation initiale, à savoir les concours d'entrée, la rémunération des élèves (charges sociales incluses), la formation des élèves durant la scolarité (stages, jurys et intervenants, là aussi charges sociales comprises), les dépenses liées aux personnels de l'École assurant ces missions (salaires et charges sociales), et enfin les dépenses de soutien en rapport avec ces actions.

Enfin, chaque coût est calculé par le rapport entre les dépenses et les effectifs suivants :

- au numérateur sont consolidées les dépenses de fonctionnement et de personnel de missions de recrutement et de la formation initiale auxquelles s'ajoute une quote-part de dépense de soutien. La clef de répartition du soutien sur la formation initiale s'élève à 30%.
- au dénominateur sont comptabilisés les effectifs en ETPT des élèves français et étrangers. Ce ratio est annualisé et couvre les effectifs de deux promotions présentes sur l'année.

ANALYSE DES RÉSULTATS

IRA :

Le coût complet de l'élève 2021 connaît une hausse par rapport à la prévision initiale. Cette hausse est imputable à des effets sur les éléments portant tant sur le « numérateur » que sur le « dénominateur ».

Sur le numérateur, plusieurs revalorisations générales ou spécifiques sont intervenues en 2021 et ont eu un impact sur le coût de la formation.

Ces mesures sont :

- le passage, en octobre 2021, de l'indice majoré 321 à l'indice majoré 340. Cette mesure n'est pas spécifique aux IRA. Elle concerne l'ensemble de la fonction publique afin d'assurer une rémunération au minimum égale au SMIC et de faire disparaître l'indemnité différentielle, perçue jusque-là (décret n° 2021-1270 du 29 septembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique) ;
- le passage de l'indemnité de formation des élèves de 87,2 euros à 200 euros (arrêté du 20 août 2021 modifiant l'arrêté du 4 octobre 1999 relatif aux indemnités allouées aux élèves des instituts régionaux d'administration) ;
- le passage de l'indemnité forfaitaire mensuelle des élèves du concours interne et du troisième concours de 180 à 190 euros (arrêté précité).

Ces deux dernières mesures s'inscrivent dans une double ambition : améliorer l'attractivité des concours des IRA et rapprocher le régime indemnitaire des élèves des IRA, qui n'a pas fait l'objet de modification depuis 1999, avec celui des élèves de corps similaires.

Par ailleurs, le pourcentage du total des dépenses de soutien à l'activité de formation pris en compte dans le calcul du coût a été défini à 90 %, afin d'assurer une harmonisation et une clarification de son évaluation pour chaque IRA. Ces dépenses de soutien connaissent ainsi une hausse en 2021.

L'ensemble de ces éléments conduisent à une hausse des dépenses total du numérateur de 957 543 euros comparé à l'exercice 2020.

Sur le dénominateur, le nombre d'élèves formés est passé de 804 en 2020 à 782 en 2021.

ENA :

Le coût d'un élève de l'ENA se décompose en :

- le coût de prise en charge « employeur » (fonctions recrutement et rémunération), qui s'élève à 62 991 € en 2021 ;
- le coût pédagogique (fonction organisme de formation), qui comprend les dépenses d'enseignements et de stages à hauteur de 24 593 € en 2021.

Le coût complet est ainsi un agrégat de ces deux coûts.

Le coût complet annuel moyen d'un élève en formation initiale de l'ENA est ainsi évalué à 87 584 € en fin de gestion 2021, contre une prévision PAP actualisée de 89 484 €.

Cette baisse du coût de 2,12 % est la conséquence d'économies réalisées sur les coûts de recrutement et sur les enseignements en raison notamment du contexte sanitaire. Toutefois, une hausse de 5% par rapport au RAP 2020 est constatée. Cette hausse du coût s'analyse au regard d'une année 2020 dont les coûts de fonctionnement ont été moindres en raison de l'impact de la crise sanitaire sur la scolarité des élèves et sur les travaux d'investissement.

Fonction publique

Programme n° 148 | Objectifs et indicateurs de performance

Les indicateurs sur le coût de prise en charge des élèves en cycle international long permettent d'effectuer des comparaisons avec les élèves issus du concours ENA et révèlent des frais moyens relativement similaires si on exclut les coûts de rémunération.

OBJECTIF**3 – Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale****INDICATEUR****3.1 – Coût de gestion des prestataires extérieurs chargés de la gestion de certaines prestations d'action sociale**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part du coût de gestion des prestataires extérieurs chargés de la gestion de certaines prestations d'action sociale dans le coût total pour l'État	%	5,74	5,60	5,26	Sans objet	4,7	4,92

Commentaires techniques

Source des données : Rapports annuels de gestion établis par les prestataires ; situations financières et tableaux de bord mensuels établis par les prestataires.

Mode de calcul : le coût de gestion correspond à la rémunération des prestataires de service. Le pourcentage (part du coût de gestion) est calculé en effectuant le rapport du coût de gestion sur le coût total pour l'État (aides versées aux agents + sommes versées aux prestataires + rémunération de tiers éventuels chargés notamment de l'émission ou de l'envoi des titres).

Les prestations d'action sociale concernées sont les chèques-vacances, le chèque emploi service universel destiné à la prise en charge partielle des frais de garde engagés par les agents de l'État pour la garde de leurs enfants de 0 à 6 ans (CESU 0-6 ans) ainsi que l'aide à l'installation des personnels de l'État.

INDICATEUR**3.2 – Coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche	€	7462	7434	7 189	Sans objet	7402	7 010

Commentaires techniques

Source des données : DGAFF, bureau des politiques sociales, de la santé et de la sécurité au travail.

Mode de calcul : Le coût moyen est obtenu en effectuant le rapport du coût complet de réservation des berceaux (coût de la réservation du berceau sur toute la durée du marché, même lorsque celui-ci court d'une année civile à l'autre) sur le nombre de berceaux réservés pour l'année considérée.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 3.1 : COÛT DE GESTION DES PRESTATAIRES EXTÉRIEURS CHARGÉS DE LA GESTION DE CERTAINES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Le résultat 2021 (4,70%) est moins élevé que la prévision inscrite dans le PAP 2021 (5,26%). Cet écart s'explique principalement par la baisse des coûts de gestion du CESU 0-6 ans (2,66 % en 2021 contre 2,78 % en 2020) et des coûts de gestion de l'AIP (1% en 2021 contre 2,1 % en 2020), non compensée par la légère hausse du coût de gestion du chèque vacances (CV) en 2021 (8,6 % en 2021 contre 8,54% en 2020).

Pour 2021, la mise en œuvre de mesures de revalorisation du barème du CESU, d'introduction d'une nouvelle tranche d'aide et de simplification des procédures ont favorisé l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du volume d'émission de titres CESU. Ainsi, la hausse de bénéficiaires, et par effet de titres émis, a entraîné sur l'enveloppe totale dédiée à cette mesure, une baisse de la part (en %) du coût de gestion (rapport nombre de bénéficiaires/frais de gestion plus favorable).

L'effet est le même pour les coûts de gestion de l'AIP dont la part (en %) a diminué du fait de la hausse sensible du volume de financement de cette aide en 2021. Cette hausse du volume résulte de la revalorisation dans le courant 2021 des montants de l'aide et de l'élargissement de ce dispositif aux agents contractuels (augmentation de l'assiette des bénéficiaires réduisant les coûts de gestion).

Enfin, la baisse du nombre de plans d'épargne vacances servis en 2021 a eu un faible impact sur le coût de gestion de cette mesure. En effet, celui-ci n'est pas complètement proportionnel au volume de bénéficiaires puisque chaque demande de CV induit un coût d'instruction unitaire quel que soit l'issue de la demande, positive ou négative.

INDICATEUR 3.2 : COÛT MOYEN ANNUEL DE RÉSERVATION D'UNE PLACE EN CRÈCHE

Le coût moyen de réservation d'une place en crèche en 2021 s'est établi à 7 402 €. Ce résultat est légèrement inférieur à la réalisation 2020. De manière générale, ce montant résulte de la négociation à la baisse des prix dans le cadre de nouveaux marchés et s'inscrit dans une tendance à la baisse entamée depuis 2019. Cet indicateur permet de porter une attention particulière aux prix proposés par les candidats lors de la passation des marchés. Son suivi est en outre un élément clé dans la programmation des réservations. La baisse du coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche permet en effet, à coût constant, d'envisager la réservation de nouvelles places.

Fonction publique

Programme n° 148 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i>						
<i>Consommation 2021</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 87 974	82 417 817 74 410 562		7 114 347 15 604 707	89 822 164 90 103 244	89 822 164
02 – Action sociale interministérielle		119 321 258 121 320 055	12 675 198 3 209 383	4 650 000 4 616 996	136 646 456 129 146 433	139 681 456
03 – Appui et innovation des ressources humaines		7 018 480 6 644 478		171 889	7 018 480 6 816 367	7 018 480
Total des AE prévues en LFI	290 000	208 757 555	12 675 198	11 764 347	233 487 100	236 522 100
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+5 785 546 (hors titre 2)		+5 785 546	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 450		-6 918 355 (hors titre 2)		-6 919 805	
Total des AE ouvertes	288 550		232 064 291 (hors titre 2)		232 352 841	
Total des AE consommées	87 974	202 375 095	3 209 383	20 393 592	226 066 044	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i>						
<i>Consommation 2021</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 87 974	80 417 817 74 717 927		6 333 347 11 252 657	87 041 164 86 058 558	87 041 164
02 – Action sociale interministérielle		119 131 194 117 669 639	6 525 262 1 387 187	4 650 000 4 705 250	130 306 456 123 762 077	133 341 456
03 – Appui et innovation des ressources humaines		7 018 480 6 433 197		128 069	7 018 480 6 561 266	7 018 480
Total des CP prévus en LFI	290 000	206 567 491	6 525 262	10 983 347	224 366 100	227 401 100
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+5 785 546 (hors titre 2)		+5 785 546	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 450		-2 480 620 (hors titre 2)		-2 482 070	
Total des CP ouverts	288 550		227 381 026 (hors titre 2)		227 669 576	
Total des CP consommés	87 974	198 820 763	1 387 187	16 085 976	216 381 901	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 91 929	73 397 817 72 496 196		5 584 347 5 193 239	79 272 164	79 272 164 77 781 364
02 – Action sociale interministérielle		116 938 991 113 398 454	4 663 159 613 658	3 400 000 3 198 329	125 002 150	128 037 150 117 210 441
03 – Appui et innovation des ressources humaines		5 668 480 5 250 183	1 580	18 000	5 668 480	5 668 480 5 269 763
Total des AE prévues en LFI	290 000	196 005 288	4 663 159	8 984 347	209 942 794	212 977 794
Total des AE consommées	91 929	191 144 833	615 238	8 409 568		200 261 568

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 91 929	73 397 817 71 963 547		5 584 347 5 336 239	79 272 164	79 272 164 77 391 715
02 – Action sociale interministérielle		116 718 927 111 493 131	4 883 223 2 626 925	3 400 000 3 305 402	125 002 150	128 037 150 117 425 459
03 – Appui et innovation des ressources humaines		5 668 480 3 536 061	5 780	18 000	5 668 480	5 668 480 3 559 841
Total des CP prévus en LFI	290 000	195 785 224	4 883 223	8 984 347	209 942 794	212 977 794
Total des CP consommés	91 929	186 992 739	2 632 705	8 659 641		198 377 014

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	91 929	290 000	87 974	91 929	290 000	87 974
Rémunérations d'activité	90 745	275 790	86 645	90 745	275 790	86 645
Cotisations et contributions sociales	1 185	14 210	1 329	1 185	14 210	1 329
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	191 144 833	208 757 555	202 375 095	186 992 739	206 567 491	198 820 763
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	121 001 737	138 091 187	130 948 862	116 849 643	135 901 123	127 394 530
Subventions pour charges de service public	70 143 096	70 666 368	71 426 233	70 143 096	70 666 368	71 426 233
Titre 5 – Dépenses d'investissement	615 238	12 675 198	3 209 383	2 632 705	6 525 262	1 387 187

Fonction publique

Programme n° 148 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	615 238	12 675 198	3 209 383	2 628 505	6 525 262	1 387 187
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	0	4 200	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	8 409 568	11 764 347	20 393 592	8 659 641	10 983 347	16 085 976
Transferts aux ménages	5 800 858	9 110 000	10 454 226	6 013 040	8 329 000	8 937 226
Transferts aux entreprises	-38 841	0	-91 000	-1 341	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	-391	0	0	0	0	0
Transferts aux autres collectivités	2 647 942	2 654 347	10 030 366	2 647 942	2 654 347	7 148 750
Total hors FdC et AdP		233 487 100			224 366 100	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 450			-1 450	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-1 132 809			+3 304 926	
Total*	200 261 568	232 352 841	226 066 044	198 377 014	227 669 576	216 381 901

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	3 995 500	3 035 000	5 785 546	3 995 500	3 035 000	5 785 546
Total	3 995 500	3 035 000	5 785 546	3 995 500	3 035 000	5 785 546

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		331 157		331 157				
03/2021		202 252		202 252				
04/2021		2 149 156		2 149 156				
05/2021		727 796		727 796				
07/2021		321 843		321 843				
09/2021		19 764		19 764				
10/2021		441 939		441 939				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/2021		11 247		11 247				
12/2021		1 565 391		1 565 391				
01/2022		15 000		15 000				
Total		5 785 546		5 785 546				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		163 816						
Total		163 816						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021		2 544 368		4 406 007				
Total		2 544 368		4 406 007				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/02/2021		3 000 000		3 000 000				
Total		3 000 000		3 000 000				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021						2 066 517		
19/11/2021						4 360 646		3 966 517
Total						6 427 163		3 966 517

Fonction publique

Programme n° 148 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021					1 450	6 199 376	1 450	5 920 110
Total					1 450	6 199 376	1 450	5 920 110

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		11 493 730		13 191 553	1 450	12 626 539	1 450	9 886 627

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 87 974	89 532 164 90 015 269	89 822 164 90 103 244	290 000 87 974	86 751 164 85 970 584	87 041 164 86 058 558
02 – Action sociale interministérielle		136 646 456 129 146 433	139 681 456 129 146 433		130 306 456 123 762 077	133 341 456 123 762 077
03 – Appui et innovation des ressources humaines		7 018 480 6 816 367	7 018 480 6 816 367		7 018 480 6 561 266	7 018 480 6 561 266
Total des crédits prévus en LFI *	290 000	233 197 100	233 487 100	290 000	224 076 100	224 366 100
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 450	-1 132 809	-1 134 259	-1 450	+3 304 926	+3 303 476
Total des crédits ouverts	288 550	232 064 291	232 352 841	288 550	227 381 026	227 669 576
Total des crédits consommés	87 974	225 978 069	226 066 044	87 974	216 293 926	216 381 901
Crédits ouverts - crédits consommés	+200 576	+6 086 221	+6 286 797	+200 576	+11 087 100	+11 287 675

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	290 000	224 197 100	224 487 100	290 000	217 076 100	217 366 100
Amendements	0	+9 000 000	+9 000 000	0	+7 000 000	+7 000 000
LFI	290 000	233 197 100	233 487 100	290 000	224 076 100	224 366 100

Les crédits hors titre 2 du programme ont été abondés de 9,0 M€ en AE et de 7,0 M€ en CP par l'amendement n°II-1773 de l'Assemblée Nationale. L'objet de cet amendement est de renforcer le dispositif des classes préparatoires intégrées en créant 1 000 postes supplémentaires dans ces classes préparatoires et doubler l'allocation diversité pour renforcer l'attractivité du dispositif.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les décrets n°2021-831 du 28 juin 2021 et n°2021-1509 du 19 novembre 2021 ont transféré respectivement 2,1 M€ en AE puis 4,4 M€ en AE et 4,0 M€ en CP à destination du P348 «Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants». Ces crédits ont financé des opérations de rénovation des restaurants inter-administratifs de Strasbourg, d'Alençon, de Nantes et de Lille.

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les crédits ouverts par voie de fonds de concours pour un montant total de 5 785 545,79 € concernent essentiellement les aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structures de garde collective.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 450	7 275 930	7 277 380	1 450	6 911 090	6 912 540
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 450	7 275 930	7 277 380	1 450	6 911 090	6 912 540

Crédits du titre 2

La loi n°2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificatives pour 2021 a annulé le montant de la réserve de précaution, soit 1 450 €.

Crédits du hors titre 2

Le programme a fait l'objet d'un dégel de 1 076 553 € en AE et de 990 979€ en CP.

En fin de gestion, la réserve résiduelle de 6 199 376 € en AE et 5 920 110 € en CP a été intégralement annulée par la loi n°2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificatives pour 2021.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 232 064 291	CP ouverts en 2021 * (P1) 227 381 026
AE engagées en 2021 (E2) 225 978 069	CP consommés en 2021 (P2) 216 293 926
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 249 055	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 13 689 218
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 5 837 167	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 202 604 708

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 33 479 236				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 600 240				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 34 079 476	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 13 689 218	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 20 390 257
AE engagées en 2021 (E2) 225 978 069	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 202 604 708	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 23 373 362
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 43 763 619
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 17 541 261
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 26 222 358

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 +reports 2020 +mouvements réglementaires +FdC +AdP +fongibilité asymétrique +LFR

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2021 sont évalués à 43,8 M€ et correspondent principalement :

- à diverses dépenses d'action sociales à l'échelon local pour 28,9 M€ ;
- à des soldes liés au dispositif "classes prépa Talents" pour 2,8 M€ ;
- à la rénovation des restaurants inter-administratifs pour 2,0 M€ ;
- à la réservation des berceaux en crèches pour 1,5 M€;
- à des projets portés par l'activité accompagnement RH pour 1,1 M€
- à des opérations des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) pour 0,5 M€.

Justification par action

ACTION

01 – Formation des fonctionnaires

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000	89 532 164	89 822 164	290 000	86 751 164	87 041 164
	87 974	90 015 269	90 103 244	87 974	85 970 584	86 058 558

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pilote les politiques de formation au sein de la fonction publique à travers l'élaboration d'un schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État. Elaboré en lien avec les ministères, ce schéma directeur est un document cadre qui fixe, pour trois ans, les axes stratégiques et actions prioritaires pour les domaines communs à l'ensemble des ministères. L'actuel schéma directeur couvre la période 2021-2023 dont l'une des orientations majeures est de développer les mutualisations, au niveau national (administrations centrales, services déconcentrés, établissements publics et écoles de service public) afin de structurer l'offre de formation dans les domaines transverses, garantir sa qualité, son accessibilité et sa pertinence. Au-delà de l'impact en termes de politique RH de l'amplification de la professionnalisation des filières professionnelles transverses, la mutualisation représente un gain global pour le budget de l'État. Aujourd'hui, 21 dispositifs sont identifiés dont 6 sont déjà notifiés (5 marchés interministériels de formation et une convention pilotée par la DGAFP pour la formation des agents en matière de ressources humaines), 6 sont en cours d'élaboration et 9 sont programmés à partir de 2022.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de pilotage, la DGAFP :

- assure, au niveau central, le suivi et la coordination des actions de formation continue des ministères, anime le réseau des responsables des politiques de formation des ministères, soutient les démarches de coopération et de mutualisation des actions entre les périmètres ministériels, porte des dispositifs interministériels, favorise le développement des pratiques pédagogiques innovantes et de la formation à distance et accompagne, plus généralement, la modernisation de l'appareil de formation de l'État.
- est tête de réseau des plates-formes régionales de gestion des ressources humaines. A ce titre, elle co-anime le réseau des conseillers à la formation interministérielle. Ceux-ci mettent en place au niveau déconcentré un programme annuel de formation continue interministérielle, sur la base des orientations et des priorités du schéma directeur pour la formation professionnelle tout au long de la vie et dans une logique de coopération et de mutualisation entre les services de l'État en région. 7 119 sessions de formation ont été organisées représentant 81 604 journées de formation pour 61 632 stagiaires.

La DGAFP assure par ailleurs la tutelle administrative, juridique et financière des écoles interministérielles de formation : l'École nationale d'administration (ENA) et les cinq Instituts régionaux d'administration (IRA). Depuis 2009, des classes préparatoires intégrées (CPI) ont été mises en place au sein de nombreuses écoles de service public, dont les IRA. Elles constituent une part importante des actions menées en faveur de la promotion de l'égalité des chances dans la fonction publique en apportant, sous condition de ressources, une aide aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, pour la préparation aux concours de catégorie A ou B.

En 2021 le dispositif des CPI a été intégré dans un dispositif plus vaste associé au déploiement du Plan Talents du Service public.

Le plan Talents du Service public vise à remédier au constat d'une fonction publique, et surtout d'une haute fonction publique, qui ne joue plus le rôle d'ascenseur social, mais aussi d'une perte d'attractivité des concours et métiers du service public. L'ambition est de trouver et de recruter des fonctionnaires et hauts fonctionnaires qui ressemblent davantage à la diversité sociale et territoriale de notre pays, et redonner toute sa force à la promesse républicaine.

Ce plan emporte notamment la création de classes dites « Prépas Talents » pour accompagner les jeunes talents dans leur réussite aux concours de la fonction publique sur l'ensemble du territoire dès 2021.

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

Il s'agit de rendre diplômantes les préparations suivies au sein des classes préparatoires « égalité des chances », pour des étudiants qui seront sélectionnés sous conditions de ressources et de mérite, sur la base d'un dossier et d'un entretien tenant compte du parcours du candidat, de ses aptitudes, de sa motivation et de son potentiel. Chaque étudiant bénéficiera d'un tutorat renforcé par des fonctionnaires et hauts-fonctionnaires en poste, en lien avec le déploiement d'une plateforme dédiée, ou des fonctionnaires stagiaires des écoles de service public, en s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs. Le nouveau dispositif comprend en outre une aide financière plus conséquente dédiée, la Bourse Prépa Talents qui a été augmentée, son montant passant de 2 000 € à 4 000 € par an.

La somme de 6 500 € en AE=CP a été prévue pour chaque place offerte au sein d'une Prépa Talents afin de permettre la création de ces nouvelles classes Prépa Talents.

Enfin, la DGAFP contribue également au financement des actions de préparation aux concours organisées par le réseau universitaire des IPAG-CPAG (instituts et centres de préparation à l'administration générale).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	290 000	87 974	290 000	87 974
Rémunérations d'activité	275 790	86 645	275 790	86 645
Cotisations et contributions sociales	14 210	1 329	14 210	1 329
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	82 417 817	74 410 562	80 417 817	74 717 927
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 751 449	2 984 329	9 751 449	3 291 694
Subventions pour charges de service public	70 666 368	71 426 233	70 666 368	71 426 233
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 114 347	15 604 707	6 333 347	11 252 657
Transferts aux ménages	4 460 000	5 724 000	3 679 000	4 217 000
Transferts aux autres collectivités	2 654 347	9 880 707	2 654 347	7 035 657
Total	89 822 164	90 103 244	87 041 164	86 058 558

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**- FORMATION INTERMINISTÉRIELLE :**

Prévision LFI 2021 : 2,7 M€ en AE et en CP

Réalisé : 3,0 M€ en AE et 3,3 M€ en CP

Outre l'organisation des concours d'entrée aux IRA, la dotation budgétaire est, pour sa majeure partie, destinée à financer les actions prioritaires du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État pour la période 2021-2023.

Ainsi, la dotation consacrée à la formation interministérielle des fonctionnaires a permis de financer en 2021 :

- l'organisation des concours d'accès aux IRA pour 0,5 M€ en AE et 0,4 M€ en CP ;
- la mise en place d'offres interministérielles de formation *pour les filières métiers transverses à l'attention de l'administration centrale et des services déconcentrés* « ressources humaines », « achat public », « immobilier », « transformation de l'action publique », « numérique » dans le cadre du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État : 1,3 M€ en AE et 1,6 M€ en CP sur le budget de la formation interministérielle centrale ;

- à l'échelon déconcentré, les actions de formation, mises en œuvre dans le cadre du réseau constitué des conseillers formation des plates-formes régionales d'appui à la GRH (PFRH), ont permis de poursuivre à la fois l'effort de mutualisation des actions de formation entre services de l'État en région et leur accompagnement dans la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'État. pour 1,2 M€ en AE et 1,3 M€ en CP.

- SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

- École Nationale d'administration (ENA)

Prévision LFI 2021 : 30,6 M€ en AE et en CP

Réalisé : 31,7 M€ en AE et en CP

La subvention pour charges de service public 2021 s'élevait à 31,7 M€ après déduction de la réserve de précaution. L'exécution intègre notamment l'augmentation de 1,4 M€ pour tenir compte du maintien de la rémunération des élèves et des stagiaires des cycles préparatoires de l'École nationale d'administration (décret n°2020-1469 du 27 novembre 2020).

- Instituts régionaux d'administration (IRA)

Prévision LFI 2021 : 40,1 M€ en AE et en CP

Réalisé : 39,7 M€ en AE et en CP

La subvention pour charges de service public s'est élevée à 40,1 M€ en 2021 et s'est exécutée, en montant net, à 39,7 M€ après déduction de la réserve de précaution.

DÉPENSES D'INTERVENTIONS

- Bourses Talents

Prévision LFI 2021 : 7,9 M€ en AE et 5,3 M€ en CP

Réalisé : 5,7 M€ en AE et 4,2 M€ en CP

Remplaçant les allocations pour la diversité dans la fonction publique dans le cadre du Plan Talents, les bourses talents font l'objet d'une réévaluation, passant de 2 000 à 4 000 € par an et par bénéficiaire. Elles constituent une part importante des actions menées en faveur de la promotion de l'égalité des chances dans la fonction publique en apportant une aide aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, sous conditions de ressources, pour la préparation aux concours de catégorie A ou B.

- Classes prépa talents

Prévision LFI 2021 : 5,9 M€ en AE et 5,8 M€ en CP

Réalisé : 7,6 M€ en AE et 4,8 M€ en CP

De nouvelles classes Prépa Talents ont été mises en place dès 2021.

Présentes sur tout le territoire, elles sont intégrées soit à des écoles de service public, soit à des universités, à des instituts d'études politiques, à des CPAG ou IPAG. Elles s'appuient aussi sur le réseau existant des classes préparatoires intégrées des écoles de service public.

La somme de 6 500 € en AE=CP a été prévue pour chaque place offerte au sein d'une Prépa Talents afin de permettre la création de ces nouvelles classes Prépa Talents. Ainsi, il a été mis en place 74 Prépas Talents pour un total de 1 161 élèves en 2021.

Les classes prépa talents sont destinées à apporter un soutien matériel et pédagogique à des candidats d'origine modeste dans le cadre de leur préparation à différents concours de la fonction publique, ce qui permet à ces candidats de disposer de conditions matérielles adéquates en vue de leur réussite.

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

- SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES**Prévision LFI 2021** : 2,2 M€ en AE et en CP**Réalisé** : 2,2 M€ en AE et en CP

Cette subvention versée aux organisations syndicales (OS) représentatives de fonctionnaires de l'État au niveau national, est encadrée par le décret n°200-1215 du 11 décembre 2000.

- AUTRES CRÉDITS DE FORMATION

Enfin, 0,09 M€ ont été consacrés aux subventions à divers organismes dont l'Institut européen d'administration publique (IEAP) de Maastricht pour une action de formation au niveau international et le Réseau des écoles de service public (RESP) qui regroupe près de 39 écoles de service public.

ACTION**02 – Action sociale interministérielle**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Action sociale interministérielle		139 681 456	139 681 456		133 341 456	133 341 456
		129 146 433	129 146 433		123 762 077	123 762 077

L'action sociale interministérielle finance des prestations visant à améliorer, directement ou indirectement, les conditions de travail et de vie des agents de l'État et de leurs familles. Elle s'intègre dans la politique de gestion des ressources humaines de l'État employeur.

Les agents de l'État participent à la définition et au suivi des prestations interministérielles d'action sociale, par l'intermédiaire de leurs représentants siégeant au comité interministériel d'action sociale (CIAS) des administrations de l'État. Celui-ci propose les orientations de l'action sociale, conformément à l'article 9 du titre 1er du statut général des fonctionnaires. L'action du CIAS est relayée dans les régions par les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS).

Les prestations interministérielles d'action sociale sont de nature soit individuelle (chèques-vacances, CESU garde d'enfant, aide à l'installation des personnels), directement gérées par la DGAFP au niveau central, soit collective (logement, crèche, restauration) qui font l'objet de délégations de crédits vers le niveau déconcentré.

Depuis une modification intervenue en 2012, le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des agents de l'État permet aux établissements publics nationaux et aux établissements publics locaux d'enseignement d'intégrer le champ de l'action sociale interministérielle, sous réserve du règlement d'une contribution financière à due concurrence des effectifs bénéficiaires. Ainsi, l'adhésion et le retrait d'établissements publics dans l'action sociale interministérielle a conduit au transfert en PLF 2021 de 2 385 393 €.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	122 321 258	121 320 055	122 131 194	117 669 639
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	122 321 258	121 320 055	122 131 194	117 669 639
Titre 5 : Dépenses d'investissement	12 710 198	3 209 383	6 560 262	1 387 187
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	12 710 198	3 209 383	6 560 262	1 387 187
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 650 000	4 616 996	4 650 000	4 705 250
Transferts aux ménages	4 650 000	4 686 226	4 650 000	4 686 226
Transferts aux entreprises		-107 000		
Transferts aux autres collectivités		37 770		19 024
Total	139 681 456	129 146 433	133 341 456	123 762 077

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL**- PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE INDIVIDUELLES :**

Prévision LFI 2021: 91,9 M€ en AE et en CP

Réalisé : 86,5 M€ en AE et 86,0 M€ en CP

- LES AIDES AUX FAMILLES :

Prévision LFI 2021 : 78,2 M€ en AE et en CP

Réalisé : 67,0 M€ en AE et en CP

A) CHÈQUES-VACANCES :

Prévision LFI 2021 : 38,0 M€ en AE et en CP

Réalisé : 35,3 M€ en AE et 35,5 M€ en CP

Le chèque-vacances est une prestation d'aide aux loisirs ou aux vacances versée à l'ensemble des agents actifs et retraités de l'État remplissant les conditions d'attribution et remise sous forme de titres de paiement spécialisés. Il repose sur une épargne de l'agent, abondée d'une participation de l'État correspondant à 10, 15, 20, 25 et 30 % selon le revenu fiscal de référence (RFR) de l'agent.

Les agents de moins de 30 ans bénéficient d'une bonification de 35 %.

Par ailleurs, un barème spécifique à destination des agents affectés dans les départements d'outre-mer (DOM), a été mis en place à compter de 2015.

Suite au rendez-vous salarial de juillet 2020 avec les organisations syndicales, il a été acté une revalorisation de +5 % du barème des ressources et une simplification des procédures conformément à la circulaire du 22 décembre 2020 entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021.

La dépense 2021 au titre des chèques-vacances est inférieure à la prévision de la LFI 2021 (-2,3 M€ en AE et -2,1 M€ en CP) en raison de la baisse constatée des ouvertures de plans de chèques-vacances en 2020, liée au contexte de crise sanitaire. L'année 2021 a vu la mise en œuvre d'une mesure exceptionnelle non reconductible d'attribution d'une bonification complémentaire de 60 € aux détenteurs de plans servis en 2021. Cette mesure d'un montant de 6,8 M€ (frais de gestion inclus) a bénéficié à environ 100 000 agents et a permis de pallier la baisse structurelle de la consommation de cette prestation liée à une baisse du nombre de bénéficiaires et de plans de financement.

B) CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) POUR LA GARDE DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS :**Prévision LFI 2021 :** 40,2 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 31,6 M€ en AE et 31,5 M€ en CP

Afin de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, l'État employeur a mis en place au bénéfice de ses agents, une prestation unique « CESU – garde d'enfant 0/6 ans ». Versées sous la forme de chèques emploi-service universels préfinancés, ces prestations sont destinées à prendre en charge une partie des frais engagés par les agents pour la garde de leurs enfants de moins de six ans.

Jusqu'à fin 2019, le barème d'attribution – en fonction du revenu fiscal de référence, du nombre de parts du foyer et de la situation familiale – comprenait deux tranches d'aides dont le montant s'établissait à 400 € et 700 € (pour 12 mois de droits) pour les agents vivant en couple. La circulaire du 5 novembre 2019 a créé une tranche d'aide supplémentaire à 200€, et revalorisé le barème des ressources de +5 %.

Par ailleurs, pour les agents en situation monoparentale, l'aide bien qu'étant délivrée sans plafond de ressources varie en fonction du nombre de parts fiscales et du revenu fiscal de référence. Son montant, en année pleine, est de 265 €, 480 € ou 840 €. Enfin, pour les agents affectés dans les départements d'outre-mer un barème spécifique leur est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2015 afin de tenir compte de leur situation particulière en matière d'accès aux prestations d'action sociale.

La consommation 2021 au titre du dispositif « CESU – garde d'enfant 0/6 ans » qui s'établit à 31,5 M€ en CP demeure inférieure à la LFI 2021 (-6,6 M€ en CP net de réserve de précaution) en raison du contexte de crise sanitaire. On constate néanmoins une continuité des effets déjà observés en 2020 de la circulaire du 5 novembre 2019 sur le nombre de bénéficiaires en 2021 en hausse par rapport à 2020 (environ 73 000 ouvertures de droit contre 64 885 en 2020).

- L'AIDE AU LOGEMENT :**Prévision LFI 2021 :** 9,3 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 14,4 M€ en AE et 14,2 M€ en CP**A) AIDE A L'INSTALLATION DES PERSONNELS DE L'ÉTAT (AIP) :****Prévision LFI 2021 :** 8,4 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 13,9 M€ en AE et en CP

Le dispositif d'aide à l'installation des personnels est destiné à accompagner l'accès au logement locatif des agents entrant dans la fonction publique de l'État en prenant en charge une partie des dépenses rencontrées lors de la conclusion du bail (premier mois de loyer, frais d'agence, dépôt de garantie et frais de déménagement).

La prestation est attribuée sous conditions de ressources. Elle se voit également appliquer le barème spécifique à destination des agents affectés dans les départements d'outre-mer (DOM) et bénéficiers de la revalorisation du barème des ressources de +5 % et d'une simplification des procédures conformément à la circulaire du 22 décembre 2020 entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021.

Suite aux annonces du gouvernement lors de la tenue du conseil supérieur de la Fonction publique de l'État de juin 2021, et conformément à la circulaire du 26 juillet 2021 entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2021, le montant de la prestation pour les agents résidant en zone ALUR ou exerçant leurs fonctions au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été revalorisé de 600 € passant de 900 € à 1 500 € et le montant de la prestation dans tous les autres cas a été revalorisé de +200 € passant de 500 € à 700 €. Par ailleurs, cette prestation est désormais ouverte aux agents contractuels disposant de contrats d'une durée au moins égale à un an.

Le montant total des dépenses en 2021 est supérieur à celui de la LFI 2021 (+5,6 M€ en AE et en CP) et en large progression par rapport à celui de 2020 (6,8 M€ en AE et en CP), année fortement impactée par la crise sanitaire. La hausse des dépenses par rapport à la LFI 2021 a été financée par le report des crédits généraux pour 1,5 M€ en AE et CP et le reste par le redéploiement au sein du programme 148 de crédits non engagés en raison de la crise sanitaire.

Cette hausse correspond aux effets des mesures structurelles mises en place (hausse des montants d'aide +élargissement aux contractuels > 1 an). En 2021, 12 332 agents ont bénéficié du dispositif (contre 8 799 en 2020).

B) LE LOGEMENT D'URGENCE :

Prévision LFI 2021 : 0,9 M€ en AE et CP

Réalisé : 0,5 M€ en AE et 0,3 M€ en CP

La dotation budgétaire liée au logement d'urgence doit permettre un accès plus facile à un logement ou un hébergement temporaire aux agents soudainement placés dans des circonstances d'urgence sociale ainsi qu'à ceux exprimant un besoin provisoire de logement sans urgence sociale.

Le montant total des dépenses en 2021 porté à 0,5 M€ en AE et 0,3 M€ en CP est inférieur à celui de la LFI 2021.

Ainsi, les besoins en logement d'urgence, pour partie liés à la survenance d'évènements imprévisibles (exemples : inondations), restent en effet difficiles à anticiper avec précision.

Des dépenses d'un montant de 225 € en AE et 5 160 € en CP ont été imputées à tort sur la sous-action 6.

- SECTIONS RÉGIONALES INTERMINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE (SRIAS) :

Prévision LFI 2021 : 4,4 M€ en AE et en CP

Réalisé : 5,2 M€ en AE et 4,7 M€ en CP

Les SRIAS proposent, dans le respect des orientations arrêtées par le comité interministériel d'action sociale (CIAS) et dans la limite des crédits délégués au niveau régional, diverses actions aux bénéficiaires des agents de la région concernée. Elles sont fondées, à cet égard, à proposer des actions innovantes ou à mener des expérimentations.

La réalisation de ces projets constitue une part importante de la dynamique de mise en œuvre de l'action sociale au niveau déconcentré.

Le montant total des dépenses en 2021 est supérieur à celui de la LFI 2021 (+0,9 M€ en AE et +0,4 M€ en CP) et témoigne d'une réelle dynamique des actions innovantes financées en régions malgré le contexte de crise sanitaire.

Des dépenses d'un montant de 6189,70 € ont été imputées à tort sur la sous-action aide aux familles.

- PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE COLLECTIVES :

Prévision LFI 2021 : 27,5 M€ en AE et 27,3 M€ en CP

Réalisé : 33,5 M€ en AE et 30,6 M€ en CP

LES AIDES AUX FAMILLES :**- RÉSERVATION DE PLACES EN CRÈCHES**

Prévision LFI 2021 : 30,5 M€ en AE et 30,1 M€ en CP (dont 3 M€ de fonds de concours)

Réalisé : 32,2 M€ en AE et 29,8 M€ en CP

Mis en place avec l'appui de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), le dispositif permet aux agents de bénéficier prioritairement de places en crèches implantées dans des aires géographiques adaptées à leurs besoins (et non exclusivement dans leur commune de résidence). Les réservations, dont la gestion est confiée aux préfets, font l'objet d'un contrat avec les structures d'accueil dont le financement est assuré sur une base annuelle.

Réactivée en 2007, la prestation connaît une réelle dynamique. Dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle femmes / hommes, un objectif de 1000 places en crèches supplémentaires entre 2019 et 2021 avait été fixé.

L'exécution 2021 à 25,6 M€ en AE et 25,6 M€ en CP (hors fonds de concours) est inférieure à la LFI en AE (-1,6 M€) et en CP (-1,2 M€) et progresse par rapport à l'exécution 2020 (+5% en AE et +13% en CP) car le nombre de places en crèches a augmenté de manière importante en 2021 (+550 places pour un parc d'environ 4 600 places). Ces nouvelles réservations ont été réalisées selon un rythme de facturation qui varie d'une région à l'autre, au gré de la passation/renouvellement de nouveaux marchés. Ainsi, sur la période 2019-2021, environ 1 300 places en crèches supplémentaires ont été attribuées permettant d'atteindre largement l'objectif prévu dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle femmes / hommes. La sous-consommation en CP est notamment constituée de factures non payées dans les délais de fin de gestion, et générera des restes à payer en 2022.

Par ailleurs, cette prestation bénéficie de crédits ouverts par voie de fonds de concours relatifs aux aides financières des CAF pour le développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective dont la consommation s'est élevée à 6,6 M€ en AE et 4,2 M€ en CP.

L'AIDE AU LOGEMENT :

- LES RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Prévision LFI 2021 : 0,2 M€ en CP

Réalisé : 1,2 M€ en AE et 0,9 M€ en CP

Les réservations interministérielles de logements sociaux ont vocation à répondre aux besoins de logement de tous les agents publics rémunérés sur le budget de l'État et dont les ressources n'excèdent pas le seuil fixé par la réglementation régissant les logements sociaux. Ces réservations leur permettent de bénéficier prioritairement de logements implantés dans des aires géographiques adaptées à leurs besoins. Conclues dans le cadre de l'action sociale interministérielle déconcentrée pour une durée de 20 à 30 ans, elles sont négociées contractuellement auprès des bailleurs sociaux par les préfets de région ou de département.

Ce dispositif a fait l'objet d'une relance des réservations de logements conventionnels auprès de bailleurs sociaux notamment en Île-de-France et Provence Alpes Côtes d'Azur, zones géographiques immobilières à forte tension. Cette relance de réservations de logements conventionnels s'est concrétisée par la signature de 3 conventions avec des bailleurs sociaux en Île-de-France et d'une convention en Provence Alpes Côtes d'Azur pour la réservation de logements pour un droit unique pour un montant de 1,2 M€ en AE et 0,9 M€ en CP.

Des retraits de 107 000 € en AE ont été imputés à tort en titre 6.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- RESTAURATION

Prévision LFI 2021 : 12,7 M€ en AE et 6,5 M€ en CP (intègre les fonds de concours)

Réalisé : 4,5 M€ en AE et 2,4 M€ en CP

Les crédits d'investissement correspondent au financement des travaux de remise aux normes d'hygiène et de sécurité du parc de 88 restaurants inter-administratifs (RIA).

L'exécution totale 2021 s'élève à 10,88 M€ en AE et 6,41 M€ en CP compte tenu des deux transferts d'un montant total de 6,4 M€ en AE et 4,0 M€ en CP destinés au financement des opérations de rénovation des RIA d'Alençon, Strasbourg, Lille et Nantes.

Réalisés dans le cadre du programme de rénovation des cités administratives et des sites multi-occupants portée par le programme 348 et sous la responsabilité de la Direction Immobilière de l'État (DIE), ces décrets permettent ainsi une meilleure utilisation des crédits par la DIE, à travers un « pilotage intégré », dans le cadre d'un marché unique englobant l'ensemble des travaux (espaces de bureaux et RIA).

Compte tenu de ces transferts, le montant global des crédits destinés au financement des opérations de rénovation des RIA est en cohérence avec l'enveloppe initiale de la LFI 2021.

Ces décrets permettent ainsi une meilleure utilisation des crédits par la DIE, à travers un « pilotage intégré », dans le cadre d'un marché unique englobant l'ensemble des travaux (espaces de bureaux et RIA).

Des dépenses d'un montant de :

- 1,3 M€ en AE et 1 M€ en CP ont été imputés à tort sur des crédits de fonctionnement

- 38 k€ en AE et 19 k€ en CP sur des crédits d'intervention.

LES DÉPENSES D'INTERVENTION**AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE****Prévision LFI 2021** : 4,7 M€ en AE et en CP**Réalisé** : 4,7 M€ en AE et en CP

Dans le cadre de la politique de prévention et d'accompagnement du risque de dépendance des personnes socialement fragilisées, l'État employeur participe aux frais engagés par ses retraités (pensionnés civils et ouvriers de l'État de plus de 55 ans n'entrant pas dans le champ des allocataires de l'aide à l'autonomie) pour leur maintien à domicile. Versée sous condition de ressources, elle repose d'une part sur une identification sociale et ciblée de ses bénéficiaires et, d'autre part, sur une réponse appropriée et adaptée à leurs besoins. Cette prestation est gérée par la CNAV pour le compte de la DGAFP.

2021 a été la première année de mise en œuvre du projet de mise en place de deux tranches d'aides supplémentaires (tranche 7 et 8) pour l'aide au maintien à domicile permettant d'aligner les tranches de barème sur celles de la prestation servie aux retraités relevant du régime général et renforçant ainsi la politique de soutien et d'autonomie en faveur des populations retraitées de la fonction publique.

ACTION**03 – Appui et innovation des ressources humaines**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Appui et innovation des ressources humaines		7 018 480	7 018 480		7 018 480	7 018 480
		6 816 367	6 816 367		6 561 266	6 561 266

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 018 480	6 644 478	7 018 480	6 433 197
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 018 480	6 644 478	7 018 480	6 433 197
Titre 6 : Dépenses d'intervention		171 889		128 069
Transferts aux ménages		44 000		34 000
Transferts aux entreprises		16 000		
Transferts aux autres collectivités		111 889		94 069
Total	7 018 480	6 816 367	7 018 480	6 561 266

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

- FONDS D'INNOVATION RH :**Prévision LFI 2021 :** 1,0 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 0,9 M€ en AE et 0,9 M€ en CP

La consommation pour l'exercice 2021 représente 90% de la dotation disponible.

Le FIRH, créé en 2017, a pour vocation le financement de projets innovants en RH sur la base d'appels à projet nationaux.

Les 46 projets retenus et financés en 2021 ont fait la preuve de leur caractère innovant, multi-partenarial et répliquable. Depuis 2019, une partie des projets lauréats des années précédentes se trouvent sur la bibliothèque des initiatives RH (BIRH) portée par la DGAFP. Elle assure la capitalisation des projets innovants de l'ensemble de la fonction publique et met à la disposition des professionnels des ressources humaines, issus des trois versants de la fonction publique, un outil simple pour faire connaître, valoriser et partager les initiatives innovantes. Les projets innovants lauréats du FIRH constituent un premier vivier de projets complété par d'autres initiatives issues des services de la fonction publique.

Ainsi, chaque projet FIRH ayant abouti fait l'objet d'une fiche projet sur cette plateforme accessible à tout agent public, comportant un retour d'expérience ainsi qu'un certain nombre de pièces jointes permettant une répliquabilité du projet et facilitant le déploiement de ces expérimentations.

Actuellement, 140 initiatives sont présentes sur la BIRH avec 1 700 comptes créés et un trafic mensuel relativement constant d'environ 5 000 visites.

Grâce à ce levier d'actions, un réseau d'innovateurs RH se structure tant au niveau des ministères qu'au niveau des régions et une spécialisation des régions est en train de se dessiner.

- FONDS INTERMINISTÉRIEL D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL :**Prévision LFI 2021 :** 1,1 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 0,6 M€ en AE et 0,7 M€ en CP

L'amélioration des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail représente un enjeu majeur des politiques de ressources humaines car elles conditionnent l'exercice même des missions des agents publics. En 2018, l'action 3 du programme 148 a été renforcée par la création d'un fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIACT). Ce fonds permet de cofinancer des projets soumis par les employeurs, visant à l'amélioration des conditions de travail et de l'organisation du travail. Le FIACT est lancé sur la base d'un appel à projets national et ses modalités de mise en œuvre sont précisées par une circulaire annuelle.

En 2021, l'enveloppe budgétaire du FIACT a permis le financement de 32 projets.

FONDS DES SYSTÈMES D'INFORMATION RH :**Prévision LFI 2021 :** 1,3 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 0,8 M€ en AE et 0,6 M€ en CP

Le fonds des systèmes d'information RH finance, par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignation, la mise en œuvre du compte personnel de formation pour les 3 versants de la fonction publique.

- FONDS ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE :**Prévision LFI 2021 :** 1,0 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 0,8 M€ en AE et en CP

Le fonds égalité professionnelle a été mis en place au cours de l'année 2019. Il a permis de cofinancer des projets innovants afin de promouvoir et de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans une démarche possiblement reproductible et co-construite.

Prévu par l'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, le Fonds en faveur de l'égalité professionnelle (FEP) a rencontré, pour sa troisième édition en 2021, un succès qui ne se dément pas. En effet, malgré un contexte significativement compliqué par la crise sanitaire et ses effets, 65 projets ont été déposés (contre 71 en 2020, 51 en 2019), par des administrations centrales et déconcentrées de l'État en métropole et outre-mer et par des établissements publics, ce qui témoigne de la volonté constante de ces administrations de s'engager pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

55 dossiers ont ainsi été retenus par le comité de sélection qui s'est réuni le 3 mars 2021, piloté par la DGAFP, en lien avec le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et comprenant deux PFRH.

Des dépenses d'un montant de 0,1 M€ en AE et 0,07 M€ en CP ont été imputés à tort en titre 6.

- ACCOMPAGNEMENT RH

L'activité « accompagnement RH » est créée en gestion 2021 afin de mettre en cohérence les dépenses liées au rôle de DRH de l'État de la DGAFP.

La consommation sur cette activité s'établit à 3,1 M€ en AE et 2,0 M€ en CP pour 2021.

Elle comprend :

- Les nouvelles dépenses liées à la PEP ;
- Les nouveaux projets informatiques (CVTHEQUE, AT/MP, refonte du portail FP, SI Base Concours, etc...) ;
- Les écoles du management et des ressources humaines (EMRH) et ateliers public-privés ;
- Les visites de délégations étrangères ;
- Les ateliers de transformation RH ;
- Les publications à portée interministérielle (guides, lettre-vigie – Vison RH – DRH de l'État...) ; - La sténotypie du CCFPE, CCFP, du CIAS, du CHSCT.

Des dépenses d'un montant de 0,06 M€ en AE et 0,06 M€ en CP ont été imputés à tort en titre 6.

ETUDES ET COMMUNICATION :**Prévision LFI 2021 :** 2,6 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 0,5 M€ en AE et 1,5 M€ en CP

Ces crédits ont notamment permis de financer :

- des actions de communication, pour **0,3 M€ en AE et 0,4 M€ en CP** :
 - des enquêtes auprès d'agents publics des trois versants : 3 études en 2021 (sondages sur la réforme de la haute fonction publique, le télétravail et le pass sanitaire) pour un total de 50 K€ ;

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

- la publication d'études statistiques, rapports annuels, guides méthodologiques et d'accompagnement sur différentes thématiques RH, et la diffusion des lettres électroniques de la DGAFP ;
 - la production d'infographies, chiffres clés et data vidéos en appui du rapport annuel sur l'État de la fonction publique, du rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique et ou encore le bilan annuel du dispositif des nominations équilibrées : 15 K€ ;
 - la participation à des forums d'orientation, salons professionnels et autres webinaires pour promouvoir les métiers de la fonction publique, les différentes voies d'accès, les dispositifs de préparation aux concours, les nombreuses opportunités de réaliser son apprentissage dans la fonction publique, mais aussi promouvoir les outils développés par la DGAFP (Place de l'emploi public, Place de l'apprentissage) : 70 K€ ;
 - l'organisation d'événements en distanciel (EMRH et ateliers de la transformation RH, au national ou déclinés en région par les PFRH) à destination essentiellement des acteurs RH (publics ou privés) sur différents sujets, comme la formation professionnelle, le management et le collectif de travail, l'égalité professionnelle ou encore la santé mentale) : 5K€ ;
 - Plusieurs campagnes média : sur les inscriptions aux concours des IRA, sur l'égalité des chances et la promotion du plan Talents du service public, sur l'attractivité : 100 K€ ;
 - Des opérations de communication pour accompagner le lancement d'un dispositif (campagne sur la protection sociale complémentaire, par exemple) ou valoriser les métiers et l'emploi dans la fonction publique auprès des jeunes : 155 K€.
- des dépenses informatiques pour un montant total de 0,2 M€ en AE et 1,1 M€ en CP, qui concernent :
- l'inscription au **concours des IRA** (acquisition logiciel, hébergement logiciel, solution dématérialisation et réalisation des copies du concours),
 - la maintenance, l'hébergement et l'assistance utilisateur de la solution **SAFIRE** (Système d'information pour l'animation et la formation interministérielle régionale),
 - l'évolution, la configuration, la maintenance, l'homologation sécurité du portail "**Place de l'emploi public**",
 - le développement, la configuration, l'hébergement et l'assistance utilisateur, l'audit d'accessibilité, l'homologation sécurité du projet de **MENTOR** (plate-forme de formation à distance),
 - l'hébergement, la maintenance et l'assistance utilisateur du **simulateur d'entretiens**,
 - l'hébergement, le support fonctionnel et l'accompagnement de l'**outil GPECC PFRH**,
 - la maintenance et l'hébergement du portail « Fonction publique »,
 - la maintenance, l'hébergement et l'audit d'accessibilité du site PASS « Place de l'Apprentissage et des Stages »,
 - la maintenance et l'hébergement du site BIRH « Bibliothèques des initiatives RH »,
 - le renouvellement des licences du réseau collaboratif Lien RH.

LES DÉPENSES D'INTERVENTION

172 k€ en AE et 128 k€ en CP ont été imputés à tort sur des crédits de titre 6 concernant principalement le fond d'amélioration des conditions de travail.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENA - Ecole nationale d'administration (P148)	30 416 552	30 416 552	30 612 000	30 612 000	32 077 991	32 077 991
Subventions pour charges de service public	30 416 552	30 416 552	30 612 000	30 612 000	31 720 491	31 720 491
Transferts					357 500	357 500
IRA - Instituts régionaux d'administration (P148)	40 627 244	40 627 244	40 054 368	40 054 368	41 242 242	40 579 242
Subventions pour charges de service public	40 627 244	40 627 244	40 054 368	40 054 368	39 706 742	39 706 742
Transferts					1 535 500	872 500
ENAP - Ecole nationale de l'administration pénitentiaire (P107)					110 500	110 500
Transferts					110 500	110 500
Universités et assimilés (P150)	273 650	273 650			3 345 000	1 887 700
Transferts	273 650	273 650			3 345 000	1 887 700
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)					11 000	11 000
Transferts					11 000	11 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	104 063	104 063			1 014 000	838 500
Transferts	104 063	104 063			1 014 000	838 500
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					12 530	12 530
Transferts					12 530	12 530
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)					578 500	318 500
Transferts					578 500	318 500
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (P155)					78 000	78 000
Transferts					78 000	78 000
VNF - Voies navigables de France (P203)					33 359	15 539
Transferts					33 359	15 539
Total	71 421 509	71 421 509	70 666 368	70 666 368	78 503 122	75 929 502
Total des subventions pour charges de service public	71 043 796	71 043 796	70 666 368	70 666 368	71 427 233	71 427 233
Total des transferts	377 713	377 713			7 075 889	4 502 269

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
ENA - Ecole nationale d'administration	Réalisation 2020	0	403	14	3	3	0
	Prévision 2021	0	432	15	4	3	0
	Réalisation 2021	0	405	15	5	5	0
IRA - Instituts régionaux d'administration	Réalisation 2020	0	639	2	0	1	0
	Prévision 2021	0	648	5	0	5	0
	Réalisation 2021	0	627	0	0	0	0
Total		0	1 042	16	3	4	0
		0	1 080	20	4	8	0
		0	1 032	15	5	5	0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	1 080	1 032

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	-26	-19

En LFI, le schéma d'emplois attendu sur 2021 était de - 26 ETP dont :

- 4 ETP sur le personnel permanent de l'ENA
- 20 ETP sur les élèves stagiaires pour tenir compte de la sortie des élèves de formation initiale (promotion 2020-2021) au 15 octobre 2021, et non plus au 31 décembre 2021.
- 2 ETP sur le personnel permanent des IRA

ENA:

Au 31 décembre 2021, les effectifs sont de 404,57 ETPT sous plafond dont :

- 149,17 ETPT pour les élèves (Plafond BI 2021: 153 ETPT)
- 89,58 ETPT pour les stagiaires et les boursiers (Plafond BI 2021: 102 ETPT)
- 165,82 ETPT pour le personnel permanent sous plafond (Plafond BI 2021: 177 ETPT)
-
- Le schéma d'emplois a été de +4 ETP sur le personnel permanent et -2 ETP sur les élèves. La promotion sortie en 2021 est la 2ème à terminer sa scolarité le 15 octobre. Aussi, l'impact sur le schéma d'emplois de la sortie de scolarité au 15 octobre au lieu du 31 décembre a été principalement constaté en 2020 (-76 ETP en 2020 par rapport à 2019).

Pour les IRA :

Pas de schéma d'emplois sur le personnel permanent de IRA en 2021. L'effectif en ETPT du personnel permanent est resté stable à 104,6 ETPT.

En revanche, un schéma d'emplois de -21 ETP sur les effectifs des élèves a été constaté en 2021.

Opérateurs

OPÉRATEUR

ENA - Ecole nationale d'administration

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire. Le premier semestre enregistre une activité atone en raison des différentes restrictions.

Un rebond a été observé dès l'été et s'est confirmé au début du second semestre avec le retour des formations en présentiel. Néanmoins la fin de l'exercice a de nouveau été perturbée par l'émergence du variant Omicron et aux nouvelles contraintes afférentes.

Les services de l'école ont reprogrammé des actions annulées en début d'exercice et ont pu en mettre de nouvelles, par le biais de classes virtuelles.

Le solde budgétaire est excédentaire de 2,2M€ (-0,9 M€ prévu au BI) et traduit une baisse importante des dépenses. Les encaissements de recettes sont inférieurs aux prévisions du BR2, s'agissant notamment des ressources propres. Elles sont néanmoins supérieures à celles enregistrées en 2020 (+20%)

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		19				24
Transferts		19				24
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	203	737				364
Transferts	203	737				364
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	3	3				
Transferts	3	3				
P231 – Vie étudiante					4	4
Transferts					4	4
P147 – Politique de la ville	4	4			2	2
Transferts	4	4			2	2
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	50	50				
Subventions pour charges de service public	50	50				
P148 – Fonction publique	30 417	30 417	30 612	30 612	32 078	32 078
Subventions pour charges de service public	30 417	30 417	30 612	30 612	31 720	31 720
Transferts					358	358
Total	30 676	31 229	30 612	30 612	32 083	32 471

Fonction publique

Programme n° 148 Opérateurs

L'augmentation de la SCSP par rapport à 2020 résulte de la revalorisation des traitements et indemnités versés aux stagiaires des cycles préparatoires et des élèves en formation initiale en application du décret n° 2020-1469 relatif à la rémunération des élèves de l'ENA et stagiaires des cycles préparatoires de l'ENA .

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	29 763	26 280	Subventions de l'État	31 888	31 752
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 100	5 567	– subventions pour charges de service public	31 888	31 752
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 216	11 513	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	60	483	Autres subventions	1 432	1 198
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 400	2 401	Revenus d'activité et autres produits	5 263	6 977
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 400	2 401	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	12	323
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 392	1 366
Total des charges	40 039	38 276	Total des produits	38 583	39 926
Résultat : bénéfice		1 650	Résultat : perte	1 455	
Total : équilibre du CR	40 039	39 926	Total : équilibre du CR	40 039	39 926

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	459		Capacité d'autofinancement		2 362
Investissements	900	746	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		1
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 359	746	Total des ressources		2 362
Augmentation du fonds de roulement		1 616	Diminution du fonds de roulement	1 359	

* Voté

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
10 869	9 351	12 871

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	29 763	29 763	28 463	28 463
Fonctionnement	8 078	7 816	7 892	7 485
Intervention	0	0	0	0
Investissement	995	900	947	663
Total des dépenses AE (A) CP (B)	38 836	38 479	37 302	36 611
dont contributions employeur au CAS pensions	6 100	6 100	5 657	5 657

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	36 546	36 980
Subvention pour charges de service public	31 888	31 720
Autres financements de l'État	18	406
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 414	1 511
Recettes propres	3 226	3 342
Recettes fléchées	948	1 839
Financements de l'État fléchés	120	430
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	828	1 409
Total des recettes (C)	37 494	38 819
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	2 207
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	985	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Actions internationales et européennes	1 150	511	525	0	0	0	0	1 660	1 674
	1 180	626	678	0	0	0	0	1 806	1 858
Formations continues	2 801	1 249	1 309	0	0	0	0	4 050	4 110
	2 712	1 190	1 135	0	0	0	0	3 902	3 847
Formations des élèves de l'ENA en formation initiale	10 969	1 509	1 381	0	0	5	5	12 483	12 355
	10 995	1 211	1 208	0	0	3	3	12 208	12 205

Fonction publique

Programme n° 148 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier*</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Préparation aux concours de l'encadrement supérieur	7 254 6 991	732 1 051	848 867	0 0	0 0	10 19	10 19	7 995 8 062	8 111 7 877	
Recherche et publications	713 630	149 73	154 78	0 0	0 0	0 0	0 0	862 703	867 708	
Recrutement des élèves de l'ENA (3 concours)	776 818	357 365	292 358	0 0	0 0	0 0	0 0	1 133 1 184	1 068 1 177	
Support	6 100 5 138	3 572 3 374	3 309 3 161	0 0	0 0	980 926	885 642	10 652 9 437	10 293 8 940	
Total	29 763 28 463	8 078 7 892	7 816 7 485	0 0	0 0	995 947	900 663	38 836 37 302	38 479 36 611	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	985	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	15	5
Autres décaissements non budgétaires	0	8 292
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 000	8 297
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 002
Abondement de la trésorerie fléchée	0	665
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 337
Total des besoins	1 000	10 299

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 207
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	5	2
Autres encaissements non budgétaires	0	8 089
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	5	10 299
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	995	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	150	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	845	0
Total des financements	1 000	10 299

* Voté

Le solde budgétaire est excédentaire à hauteur de 2,2 M€ (-0,9 M€ prévu au BI) et traduit une baisse importante des dépenses (-5% sur les CP par rapport aux prévisions du BI) .

En effet, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire. Le premier semestre enregistre une activité atone en raison des différentes restrictions.

Un rebond a été observé dès l'été et s'est confirmé au début du second semestre avec le retour des formations en présentiel. Néanmoins, la fin de l'exercice a de nouveau été perturbée par l'émergence du variant Omicron et aux nouvelles contraintes afférentes.

Les services de l'école ont reprogrammé des actions annulées en début d'exercice et ont pu en ajouter de nouvelles, par le biais de classes virtuelles.

Les recettes sont supérieures aux prévisions du BI (+1,3 M€, dont +0,7 M€ au titre des ressources propres).

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	417	447	420
– sous plafond	403	432	405
– hors plafond	14	15	15
<i>dont contrats aidés</i>	3	4	5
<i>dont apprentis</i>	3	3	5
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Au 31 décembre 2021, les effectifs sont de 404,57 ETPT sous plafond dont :

- 149,17 ETPT pour les élèves,
- 89,58 ETPT pour les stagiaires et les boursiers
- 165,82 ETPT pour les personnels permanents sous plafond.

Les effectifs au 31/12/2021 sont de 355 ETP dont 12 hors plafond.

Le schéma d'emploi a été de +2 ETP (+4 ETP sur le personnel permanent et - 2 ETP sur les élèves) .

Au 1er janvier 2021, l'effectif total d'une promotion représente 83 élèves, issus des voies d'accès suivantes :

- concours externe : 40,
- nouveau concours externe spécial réservé aux docteurs : 3,
- concours interne : 32,
- troisième concours : 8.

OPÉRATEUR

IRA - Instituts régionaux d'administration

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En raison de la crise sanitaire et du confinement, les IRA ont été invités dès le début du confinement par la tutelle DGAFP à reprogrammer les sessions de formation continue à l'après confinement.

Recrutement

La réforme des modalités de recrutement porte à la fois sur la périodicité des concours et sur la nature des épreuves que comportent ces concours. A partir de la session de printemps 2020, les épreuves ont été profondément repensées afin de renforcer l'approche par les compétences dans les épreuves tant d'admissibilité (cas pratique et questions à choix multiples, désormais communs aux trois viviers externe, interne, 3e concours) que d'admission (entretien avec le jury, dont le caractère d'entretien de recrutement est renforcé).

L'organisation des concours de recrutement, lors de la session du printemps 2020, a été marquée par la crise sanitaire. Cependant, à compter de cette même session du printemps 2020, les sessions ultérieures ont pu se dérouler dans le strict respect des recommandations sanitaires pour l'organisation des examens et concours. Sur le plan des épreuves écrites, le barème de l'épreuve de QCM (deuxième épreuve d'admissibilité) a été révisé. Il a ainsi pu bénéficier d'un assouplissement qui a conduit à réduire l'impact de la mauvaise réponse, la faisant ainsi passer de -1 à -0,5. Cette réforme a permis de diviser le nombre de candidats éliminés par 4. Au total, pour l'année 2021, 6 605 candidats ont concouru sur près de 14 989 inscrits, soit 44 % de présents pour un taux de féminisation de 62 % en moyenne à l'admissibilité pour les deux sessions. *In fine*, la sélectivité s'est opérée à 2,6 candidat pour 1 poste pour la session de printemps 2021 et 2,4 candidat pour 1 poste pour la session d'automne 2021.

Formation initiale

Les points clés du nouveau parcours de formation initiale dispensé au sein des IRA depuis le 1^{er} septembre 2019 se résument par l'organisation de deux périodes probatoires de 6 mois qui permettent désormais de recruter 2 promotions chaque année pour un total de 820 élèves (contre 730 auparavant), et la mise en stage des élèves au début du 9^{ème} mois de formation ce qui a pour effet de transférer la responsabilité de la décision de titularisation au ministère employeur. Il vise également le renouvellement des pratiques pédagogiques via l'approche par les compétences et l'individualisation des parcours au moyen d'une pédagogie innovante.

Le fait marquant de l'exercice reste, comme pour 2020, la crise sanitaire qui a conduit les IRA à adapter en profondeur les modalités d'enseignement. En particulier le recours au distanciel s'est maintenu, certes en deçà de l'année 2020, mais également dans une logique d'intégration forte de ses modalités. Toutes les équipes se sont mobilisées pour développer dans l'urgence de nouvelles modalités pédagogiques intégrant le travail à distance, nécessitant un important travail avec les intervenants pour transformer leurs supports en outil interactif, en développant des classes virtuelles, etc.

La crise sanitaire aura permis de d'accentuer le développement des modalités pédagogiques basées sur l'utilisation du numérique. Ainsi en formation initiale, le e-learning est entré dans le quotidien des élèves tout au long de leur formation, que ce soit à l'institut ou sur leur poste d'affectation. Des classes virtuelles ont été organisées dans chaque IRA permettant à l'élève de garder le lien et d'entrer en communication simultanée avec l'intervenant. Des MOOC et autres formations dites asynchrones ont aussi été mobilisés.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		5				
Transferts		5				
P231 – Vie étudiante	4	4			20	20
Subventions pour charges de service public	1	1			5	5
Transferts	3	3			16	16
P147 – Politique de la ville	65	65			7	7
Transferts	65	65			7	7
P148 – Fonction publique	40 627	40 627	40 054	40 054	41 242	40 579
Subventions pour charges de service public	40 627	40 627	40 054	40 054	39 707	39 707
Transferts					1 536	873
Total	40 697	40 702	40 054	40 054	41 270	40 607

Les IRA ont bénéficié de financements de la part de l'État :

Programme 148:

-SCSP : 39,7 M€ (net de la mise en réserve)

- Les autres financements de l'État s'élèvent à 1 511 653 €.

Ce montant correspond à la subvention classes talents d'un montant de 934 250 €, des appels publics à projet d'un montant de 94 263 € et des crédits de formation continue d'un montant de 303 000 €. , Le rétablissement de crédits de la caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 0,9 M€ a été reçu par le programme 148 et transféré partiellement puisque seul l'IRA de Lille a bénéficié d'un versement de 180 140€. Le solde sera versées aux autres IRA en 2022.

Dans les comptes financiers des IRA, les recettes perçues par l'État s'élèveraient à 1508 K€ (et non 900K€).

Les financements des programmes 231 et 147 concernent le programme des cordées de la réussite.

Fonction publique

Programme n° 148 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	35 405	32 878	Subventions de l'État	39 787	39 856
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>10 565</i>	<i>10 132</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>39 787</i>	<i>39 856</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 589	8 928	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 276	2 393
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 916	2 111	Revenus d'activité et autres produits	1 262	1 425
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 916</i>	<i>2 111</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>204</i>	<i>291</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	43 994	41 806	Total des produits	42 325	43 675
Résultat : bénéfice		1 869	Résultat : perte	1 669	
Total : équilibre du CR	43 994	43 675	Total : équilibre du CR	43 994	43 675

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	43	3 688
Investissements	1 647	1 913	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	866		Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 513	1 913	Total des ressources	43	3 688
Augmentation du fonds de roulement		1 775	Diminution du fonds de roulement	2 470	

* Voté

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
15 066	11 006	15 861

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	36 470	36 470	34 174	34 174
Fonctionnement	6 136	6 018	5 807	5 297
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 301	2 115	1 919	1 895
Total des dépenses AE (A) CP (B)	44 908	44 603	41 901	41 367
dont contributions employeur au CAS pensions	10 565	10 565	10 132	10 132

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	42 105	42 372
Subvention pour charges de service public	39 787	39 706
Autres financements de l'État	1 041	1 508
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	235	0
Recettes propres	1 043	1 157
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	42 105	42 372
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	1 005
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	2 498	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
FORMATION	455	1 358	1 358	0	0	0	0	1 813	1 813
CONTINUE	349	1 514	1 456	0	0	0	395	1 863	2 200
FORMATION INITIALE	27 118	2 529	2 529	0	0	0	0	29 647	29 647
	25 217	2 016	1 742	0	0	0	0	27 233	26 959
SOUTIEN	8 897	2 249	2 130	0	0	2 301	2 115	13 448	13 143
	8 608	2 278	2 098	0	0	1 919	1 500	12 806	12 207
Total	36 470	6 136	6 018	0	0	2 301	2 115	44 908	44 603
	34 174	5 807	5 297	0	0	1 919	1 895	41 901	41 367

* Voté

Fonction publique

Programme n° 148 | Opérateurs

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 498	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	8
Autres décaissements non budgétaires	0	224
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 498	232
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	825
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	825
Total des besoins	2 498	1 057

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 005
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	52
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	1 057
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 498	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 498	0
Total des financements	2 498	1 057

* Voté

L'exercice budgétaire 2021, encore marqué par la crise sanitaire, s'est traduit par un solde budgétaire positif (1M€), très supérieur à la prévision initiale (solde déficitaire de 2,5 M€). Les dépenses, en légère progression par rapport à 2020, sont inférieures aux prévisions du BI. Les recettes, issues principalement des subventions de l'État, restent quant à elles conformes aux prévisions du budget initial.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	641	653	627
– sous plafond	639	648	627
– hors plafond	2	5	
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1	5	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Suite aux recommandations de la Cour des Comptes concernant l'exercice 2020, il convient de distinguer dans les documents budgétaires les emplois rémunérés par IRA entre les élèves et les personnels permanents.

Ainsi, l'exécution du plafond d'emplois en 2021 s'élève à 627,39 ETPT répartis de la façon suivante:

- 104,6 ETPT pour les personnels permanents (stable par rapport à 2020)
- 522,79 ETPT élèves

L'effectif en ETP au 31/12/ 2021 des 5 IRA est de 543 ETP (dont 2 ETP hors plafond).

Exécution du schéma d'emplois 2021:

Personnel permanent: pas de schéma d'emplois

Elèves: -21 ETP